Montréal jeudi 17 mai 2007 Le plus grand quotidien français d'Amérique • 123e année N° 204 68 pages, 5 cahiers **70 ¢** taxes en sus – Édition provinciale **80 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

Le 20 avril 2007 à Deseronto, Ontario

PROMESSE D'UN ÉTÉ CHAUD

LA FRUSTRATION MONTE CHEZ LES AUTOCHTONES

PAGES **A2** ET **A3**



cyberpresse.ca
LA PRESSE

CANNES SCINTILLE

› **SUR LE TAPIS ROUGE**
LE REPORTAGE DE LOUIS-BERNARD ROBITAILLE

› ***MY BLUEBERRY NIGHTS* EN OUVERTURE**
LA CRITIQUE DE MARC-ANDRÉ LUSSIER

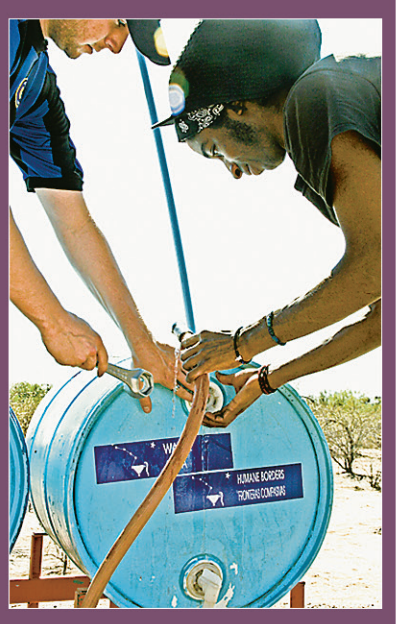
ARTS ET SPECTACLES PAGES **1** À **3**

Le Festival s'est ouvert hier avec la présentation du film *My Blueberry Nights*, mettant en vedette l'acteur Jude Law et la chanteuse et comédienne Norah Jones.

PHOTO JEAN-PAUL PELISSIER, REUTERS (FRANCE)

LE PRINCE HARRY N'IRA PAS À LA GUERRE
PAGE **A27**

SÉRIE LA RUÉE VERS LE NORD
L'EAU DU DÉSERT
PAGE **A26**



Mon clin d'œil
STÉPHANE LAPORTE
Vincent Lacroix songe à devenir professeur d'économie à l'UQAM.

Venez voir mon blogue!
cyberpresse.ca/laporte

L-V 6 21924 98765 1

MONTRÉAL ENVISAGE LE RETOUR DES PÉAGES

La proposition fera partie du Plan de transports de la Ville déposé aujourd'hui

ARIANE LACOURSIÈRE

Dans son Plan de transports qui sera dévoilé en grande pompe aujourd'hui, la Ville de Montréal présentera trois propositions pour financer son réseau de transports en commun. Parmi elles, le retour des postes de péage.

Le type de péage qui pourrait être installé reste toutefois à définir. Il pourrait s'agir de l'installation d'un périmètre tarifé au centre-ville, du retour des postes de péage sur les ponts reliant Montréal à ses banlieues, ou de l'imposition d'une tarification sur les autoroutes de la métropole.

Selon une source sûre interrogée par *La Presse*, la proposition de ramener les péages à Montréal sera soumise à une consultation publique au cours des prochaines semaines. Les débats promettent d'être féroces.

›Voir **PLAN** en page **A28**

Où est la petite Maddie? Les Britanniques se mobilisent



PHOTO MELANIE MAPS AFP

Une enfant disparue. Des parents désemparés. Un pays qui s'émeut devant leur drame. L'histoire de Maddie, cette Britannique dont les parents ont perdu la trace le 14 mai durant leurs vacances au Portugal, tient en haleine toute la Grande-Bretagne. J.K. Rowling, l'auteur d'*Harry Potter,* offre même une fortune pour retrouver la petite. Scotland Yard a dépêché des hommes sur place. La mère, Kate McCann, a pu mesurer hier l'ampleur de l'attention et du soutien qu'on lui porte en marchant devant une affiche annonçant une généreuse récompense. Le reportage de notre collaborateur Yves Schaëffner, à lire en page A27.

CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Des familles éprouvées par le lock-out

ÉMILIE CÔTÉ

Antonio Mucci est en deuil. Et en furie. Le mafieux a perdu sa mère de 90 ans. Elle devait être inhumée dans le mausolée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, avant-hier. Mais étant donné le conflit de travail qui oppose la direction et les employés, la cérémonie a été annulée.

« Mon père de 93 ans n'a pu dire au revoir à la femme avec qui il a été marié pendant 72 ans, déplore-t-il. Nous avions des invités de Detroit, de Toronto et de l'Italie. »

Hier, la direction du plus grand cimetière au pays a mis en lock-out les 130 employés d'entretien.

›Voir **DEUIL** en page **A28**

BROSSARD HYUNDAI
www.brossardhyundai.ca
(450) 671-2225
8750, boul. Taschereau, Brossard
3479708

LE PLUS GRAND AU CANADA



L'ELANTRA GL 2007 Transmission manuelle
LOCATION à partir de 169$ par mois / 60 mois
PDSF: 15 595$
COMPTANT 0$ | MENSUALITÉ 189$ / 60 MOIS
1 125$ | 169$ / 60 MOIS
Les 3 premières mensualités à la location seront défrayées jusqu'à un maximum de 900$ Taxes incluses*.

3 MENSUALITÉS GRATUITES À LA LOCATION



L'ACCENT GS 2007 Transmission manuelle
LOCATION à partir de 149$ par mois / 60 mois
PDSF: 13 495$
COMPTANT 0$ | MENSUALITÉ 166$ / 60 MOIS
975$ | 149$ / 60 MOIS
Les 3 premières mensualités à la location seront défrayées jusqu'à un maximum de 750$ Taxes incluses*.

L'ÉVÉNEMENT LE GRAND VIRAGE BLEU
HYUNDAI 0% FINANCEMENT À L'ACHAT sur modèles sélectionnés.
3478165

HYUNDAI Va de l'avant
5 ans/100 000 km GLOBALE LIMITÉE. GROUPE MOTOPROPULSEUR.
PROGRAMME DE REMISE AUX DIPLÔMÉS
Toutes les marques de commerce sont la propriété de Hyundai Auto Canada Corp.
Les noms, logos, noms de produits, noms de caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Auto Corp., et sont utilisés sous licence. * Location 60 mois, 20 000 km/an, 0,10 $ du km excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Transport et préparation : 1 345 $ pour l'Accent et l'Elantra. Frais d'acquisition en sus 350 $. Taxes et RDPRM en sus. Photos à titre indicatif. Offre d'une durée limitée. Voir Brossard Hyundai pour les détails.

LES AUTOCHTONES LÈVENT LE TON

AU-DELÀ DE LA

ULTIMATUM, ROUTES BLOQUÉES, VIDÉO AMATEUR ENSEIGNANT L'A B C D'UNE VOIE FERRÉE PARALYSÉE : QUELLE MOUCHE PIQUE LES **AUTOCHTONES AU PAYS** ? D'UNE PART, IL Y A CETTE PAUVRETÉ, ENDÉMIQUE, ET CES **REVENDICATIONS** TERRITORIALES, CONSIDÉRÉES COMME SEULES CAPABLES DE LES AFFRANCHIR DE LEUR MISÈRE. SEULEMENT, LES **NÉGOCIATIONS** COÛTENT UNE PETITE FORTUNE ET N'ABOUTISSENT PAS. DE PLUS EN PLUS D'AUTOCHTONES **PERDENT PATIENC**E.



LOUISE LEDUC

« Oka, Ipperwash, Caledonia. Blocus, guerriers masqués, tireurs d'élite de la police. Pourquoi ? À cause de l'échec du Canada à régler les revendications territoriales légitimes des Premières Nations. »

Cette citation n'est pas celle d'un chef autochtone, mais bien du Sénat. Plus précisément d'un rapport du comité sénatorial permanent des peuples autochtones rendu public en décembre 2006. À l'instar du rapport, au ton très tranché, le titre est sans équivoque : *Négociations ou affrontements : Le Canada a un choix à faire.* »

Devant le Canadian Club à Ottawa, cette semaine, le chef de l'Assemblée des premières nations, Phil Fontaine, n'a pas manqué de s'appuyer sur ce rapport. « Au rythme où vont les choses, le Sénat estime qu'il faudra 130 ans pour conclure (les négociations). Ça, c'est plus d'un siècle. Ça nous mène vers les années 2100. »

En territoires, en ressources naturelles, en argent, les revendications représentent, dans le scénario le plus conservateur, quelque deux milliards. Si les autochtones obtenaient le gros lot ? Jusqu'à six milliards. Mais quand ? Là est toute la question. Depuis 1970, les gouvernements successifs n'ont résolu que 275 revendications particulières selon le décompte du comité sénatorial. Plus de 800 restent dans le collimateur.

En novembre, à partir du cas de la Colombie-Britannique, la vérificatrice générale du Canada illustrait bien le cul-de-sac actuel. « De 1993 à 2006, le gouvernement fédéral a consacré quelque 426 millions de dollars à la négociation des traités de la Colombie-Britannique, et les Premières Nations de cette province ont emprunté près de 300 millions de dollars aux mêmes fins. À ce jour, aucun traité n'a encore été signé dans le cadre du processus des traités de la Colombie-Britannique, même si deux ententes définitives paraissent imminentes et qu'une troisième devrait suivre peu après. Le coût des négociations pour le gouvernement du Canada et des Premières Nations continue de croître. »

Dans son discours devant le Canadian Club, cette semaine, le chef Phil Fontaine a averti qu'un « long été chaud » était à prévoir. Jamais n'a-t-il dit qu'il désapprouverait quelque violence que ce soit, disant plutôt que le dialogue, jusqu'ici, n'a mené nulle part.

Changement de stratégie, donc ? En décembre dernier, à la presque unanimité, l'Assemblée des premières nations votait en faveur d'une résolution émanant d'un chef manitobain de la nation Anishinabe, de Roseau River. Que dit cette résolution, votée à la presque unanimité ? Que le 29 juin, pendant 24 heures, une voie du Canadien National sera bloquée.

« Nous sommes à court d'arguments. Le fait est que si l'on ne parvient pas à des règlements, c'est encore deux ou trois générations qui seront hypothéquées. »

Ultimatum

L'heure n'est certes plus à l'action d'éclat surprise.

« Oui, c'est un ultimatum », admet Ghislain Picard, chef régional pour le Québec et le Labrador de l'Assemblée des premières nations.

M. Picard, qui n'a pas été appelé à se prononcer sur cette résolution, répète que, pour sa part, il dénoncera « tout geste qui nous amène à la violence ».

Seulement, dit-il, « nous sommes à court d'arguments. Le fait est que si l'on ne parvient pas à des règlements, c'est encore deux ou trois générations qui seront hypothéquées. »

« Il suffit d'une action isolée pour que ça dégénère, enchaîne M. Picard. Et si ça arrive, qui montrera-t-on du doigt ? Les autochtones, encore et toujours. De la crise d'Oka à aujourd'hui, le blâme est toujours du même côté. Très rarement du côté du gouvernement, qui ne bouge pas. »

Les autochtones sont tributaires de la bonne volonté du gouvernement à négocier. Comme l'explique Ghislain Picard, la plupart de ces revendications ne passent pas par les tribunaux. « Bon nombre d'entre elles sont le fait de communautés qui comptent 300, 400 ou 500 personnes. Elles n'ont pas les moyens de se payer un recours – souvent pas très concluant – jusqu'en Cour suprême. »

C'est donc par la négociation que ça passe.

L'ennui, dit Peter Russell, professeur de sciences politiques à l'Université de Toronto, c'est que le processus est vicié à la base. « Le gouvernement est juge et partie. C'est lui qui décide si chacune des revendications a une base légitime ou pas. En

SOMMAIRE

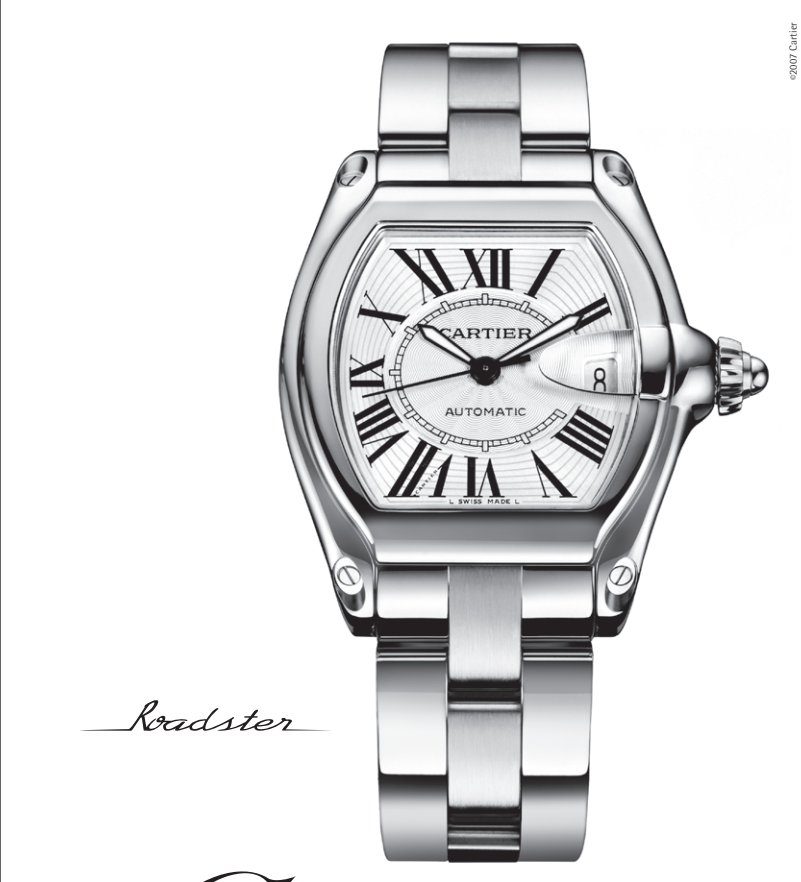
Amusez-vous !	ACTUEL **4**	Monde	A **25, 26 et 27**
Astrologie du jour	ACTUEL **10**	Petites annonces	ACTUEL **5**
Bourses	AFFAIRES **14 à 16**	Sudoku	AFFAIRES **4**
Décès	ACTUEL **9**		
Forum	A **22 et 23**		
Horaire télévision	ARTS **4**		
Loteries	A **17**		

Météo

Nuageux avec averses en matinée, faible pluie en après-midi, maximum **16**, minimum **8**. SPORTS **6**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL ?
commentaires@lapresse.ca



CHRONIQUE D'UNE CRISE ANNONCÉE

« Bienvenue dans le monde des revendications particulières des Indiens. (…) Dans certains cas, le Canada ne leur a pas donné les terres qu'il leur avait promises dans les traités. Dans d'autres cas, les terres qui leur avaient été données leur ont été enlevées – contrairement aux règles que le Canada avait lui-même établies. Dans d'autres cas encore, des employés fédéraux ont volé aux Indiens leurs terres, leur argent et d'autres biens. »

— *Négociations ou affrontements : Le Canada a un choix à faire*, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, décembre 2006

« Faute d'une volonté politique d'agir correctement face aux revendications particulières, il pourrait y avoir de nouveaux affrontements. C'est au Canada de choisir. »

— *Négociations ou affrontements : Le Canada a un choix à faire*, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, décembre 2006

« Les médias annoncent un long été chaud et la possibilité de barricades comme celles que l'on a vu dernièrement dans le corridor ferroviaire Toronto-Montréal. Je ne vais pas dissiper cette inquiétude. La frustration des gens est réelle. (…) »

— Phil Fontaine, chef de l'Assemblée des premières nations, devant le Canadian Club, 15 mai 2007.

« Au Canada, les conditions de vie des premières Nations sont dégoûtantes et indignes d'un pays développé. »

— Phil Fontaine, chef de l'Assemblée des Premières nations, devant le Canadian Club, 15 mai 2007.

« Chez nous, c'est le tiers-monde. Trois cent quatre-vingts personnes vivent sans électricité, sans commodités modernes et sans école pour les petits. (…) Les cabanes de bois pressé qui servent d'habitations sont rudimentaires. La plupart n'ont qu'une seule pièce. Comme en Afrique, on doit aller chercher l'eau au puits communautaire. »

— Edmond Brazeau, chef de Kitcisakik, au Forum socioéconomique sur les Premières Nations à Masheuiatsh, novembre 2006.

« Oui, certaines réserves ont des problèmes. Certaines n'ont pas l'eau courante, pas d'électricité. Qu'on leur donne de l'eau, qu'on leur donne l'électricité, mais pas de territoires. C'est bien simple, ils revendiquent à peu près tout le Québec, il y a quasiment juste l'île de Montréal qu'ils ne réclament pas ! »

— Gaston Tremblay, maire de Forestville, sur la Côte-Nord où les Innus réclament quelque 300 kilomètres carrés de territoires.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE ©

« FAUTE D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE D'AGIR CORRECTEMENT FACE AUX REVENDICATIONS PARTICULIÈRES, IL POURRAIT Y AVOIR DE NOUVEAUX AFFRONTEMENTS. C'EST AU CANADA DE CHOISIR. »

BARRICADE

1995, la Commission royale sur les peuples autochtones recommandait déjà la mise sur pied d'une instance indépendante. On l'attend toujours. »

Le salut par la terre ?

Devant le Canadian Club, Phil Fontaine a fait un lien entre l'impasse actuelle et les problèmes sociaux criants des autochtones.

« On estime à 500 le nombre d'Amérindiennes qui sont disparues ou qui ont été assassinées au cour des 30 dernières années. »

« À Pukatawagan, au nord du Manitoba, la chef Shirley Castel nous a dit que des maisons à deux chambres hébergeaient jusqu'à 28 personnes. Les gens sont obligés de dormir à tour de rôle. »

Une plus grande autonomie politique ou financière réglera-t-elle l'essentiel des problèmes sociaux ? Les chefs autochtones l'espèrent. D'autres acteurs du débat en doutent.

Toutes ces revendications, qui coûtent une fortune au gouvernement fédéral, ne mènent à rien et ne sont pas légitimes, s'enflamme, entre deux sacres bien sentis, Gaston Tremblay, maire de la ville de Forestville aux environs de laquelle les Innus réclament 255 km² de territoires. « Les réserves, elles ont les mêmes problèmes que nous. La toxicomanie, l'aide sociale, la crise forestière. Et ce n'est pas en faisant fuir les investisseurs à grands coups de réclamations territoriales qu'on va améliorer les choses. »

QUESTION
Craignez-vous qu'une crise autochtone survienne au Québec cet été ? Répondez sur www.cyberpresse.ca



PHOTO JONATHAN HAYWARD, PRESSE CANADIENNE

Depuis 1970, les gouvernements successifs n'ont résolu que 275 revendications particulières. Plus de 800 restent dans le collimateur.

Comment paralyser un train

YouTube doit retirer un clip vidéo de son site

TRISTAN PÉLOQUIN

À la demande des autorités canadiennes, YouTube a retiré hier un clip vidéo montrant comment paralyser en quelques instants le système ferroviaire grâce à « un simple câble de cuivre ».

Selon ses auteurs, le film visait à forcer les gouvernements à donner suite à 800 demandes territoriales des Premières Nations.

Créé par un groupe anonyme utilisant le nom de « The Railway Ties Collective », le clip de trois minutes commençait par un long texte sur fond noir. « Nous souhaitons faire la promotion de moyens efficaces et non violents pour forcer les gouvernements fédéral et provinciaux à agir devant nos demandes territoriales », pouvait-on lire.

Apparaissait ensuite un homme ganté, se tenant au milieu de la voie ferrée en pleine nuit. En quelques instants, il expliquait en détails comment déclencher le signal d'arrêt d'urgence forçant les opérateurs de trains à immobiliser leurs mastodontes.

De concert avec le ministère fédéral des Transports, les services de police du Canadien National (CN) et du Canadien Pacifique (CP) ont immédiatement déclenché une enquête pour retracer les auteurs du clip. « Ce vidéo dépeint des activités illégales extrêmement dangereuses », a déclaré le porte-parole, Mark Hallman.

Le film visait à forcer les gouvernements à donner suite à 800 demandes territoriales des Premières Nations.

Le CN n'a pas voulu faire d'autre commentaire lorsque le clip a été retiré de YouTube, vers 11 h 30 hier, pour « violation des règles d'utilisation » du site.

Le document a valu à ses auteurs plusieurs commentaires d'internautes en colère, certains allant jusqu'à traiter les autochtones de « terroristes ». « Les ingénieurs devraient être armés et défoncer tout blocus de pacotille qui se dresse contre eux », pouvait-on lire dans un des commentaires.

Selon Pierre Fallu, PDG de la Société de promotion de l'industrie ferroviaire, la technique dépeinte par les auteurs du clip peut générer des retards considérables dans tout le réseau. « Il n'y a pas de voies doubles, et les horaires sont faits en fonction de l'utilisation de voies d'évitement. Si un seul train prend du retard, c'est tous les trains qui circulent dans le secteur qui sont affectés, explique-t-il. Et lorsqu'on arrête un convoi long de deux kilomètres, les coûts de redémarrage sont assez élevés. »

La facilité déconcertante avec laquelle les auteurs du film déclenchent les mécanismes d'arrêt d'urgence est cependant « le prix à payer pour avoir un mécanisme extrêmement sécuritaire, ajoute M. Fallu. Le système est presque infaillible, mais en échange, il est vulnérable à ce genre d'attaque. »

La semaine dernière, le CN a intenté une poursuite en justice contre des manifestants autochtones qui ont bloqué à deux occasions la circulation des trains de marchandise dans le corridor Toronto-Montréal.

Des points chauds

Principales revendications territoriales au Québec

— Elles concernent neuf communautés innues, qui réclament ensemble quelque 300 kilomètres carrés sur la Côte-Nord, et trois communautés Atikamekw établies le long de la rivière Saint-Maurice.

— Sur un tout autre front, des documents obtenus par la Presse Canadienne laissent entendre que le projet du ministère fédéral des Transports de permettre aux fermiers expropriés de racheter leurs terres à proximité de l'aéroport de Mirabel pourrait provoquer des réactions judiciaires et politiques de la part des Mohawks de Kanesatake.

Les terres en question se trouvent à l'intérieur d'un plus vaste territoire revendiqué par les Mohawks de Kanesatake. Selon ces documents, le gouvernement fédéral se préoccupe depuis des mois du blocus potentiel de liens ferroviaires ou routiers.

Le chef Clarence Simon explique que son peuple tente depuis des années de négocier avec Ottawa, mais qu'il trouve de plus en plus frustrante la lenteur des pourparlers.

Des conseillers invitent le gouvernement fédéral à se faire discret et à se montrer plus conciliant envers les revendications territoriales de certains groupes autochtones, à l'approche d'une journée nationale de revendication, le 29 juin.

Derniers gestes d'éclat au Canada

— Des manifestants occupent depuis 15 mois une partie de la ville de Caledonia, en Ontario.

— Barricades sur la route 117, dans la réserve faunique La Vérendrye, au nord-ouest de Mont-Laurier, par des manifestants (mars 2007).

— Voie ferrée bloquée à Kingston, paralysant le corridor Montréal-Toronto (avril 2007).

Réaction gouvernementale

« Le gouvernement libéral nous a laissé sur les bras environ 800 revendications territoriales. Je pense que cette situation est inacceptable. M. (Phil) Fontaine est d'accord avec moi. »

— Jim Prentice, ministre des Affaires indiennes, à la période de questions à la Chambre des communes hier.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE ©

À Caledonia, en avril 2006, un pont a été brûlé en guise de protestation contre un projet de construction immobilière.

ACTUALITÉS

Précédent à Trois-Rivières

Une ex-religieuse réclame des obsèques à l'hôtel de ville

MARTIN FRANCOEUR
LE NOUVELLISTE

TROIS-RIVIÈRES — Une citoyenne de Trois-Rivières vient de formuler une demande pour le moins inhabituelle au maire Yves Lévesque. Elle souhaite que ses obsèques soient célébrées à l'hôtel de ville, dans le cadre d'une courte cérémonie laïque.

Andréa Richard, auteure de six ouvrages dans lesquels elle a déjà partagé son cheminement d'ex-religieuse, s'est adressée au maire avec comme objectif de créer un précédent. « Je suis convaincue qu'il y a des personnes qui, comme moi, préfèrent ne pas avoir de service à l'église. J'aurais pu formuler une demande pour que ce soit permis pour tout le monde, mais j'ai décidé d'y aller avec une demande personnelle », explique la citoyenne de 73 ans.

En rémission d'un cancer, elle dit tout de même se sentir de plus en plus vulnérable et a décidé de consigner par écrit ses dernières volontés. « Je suis une femme prévoyante. Je n'attendrai pas d'être sur un lit d'hôpital pour faire ça », annonce-t-elle.

La demande qu'elle a adressée au maire est somme toute assez simple. En tant que résidante de Trois-Rivières, sa ville d'adoption depuis 1971, elle estime pertinent de demander à Yves Lévesque d'autoriser que la célébration de ses obsèques se déroule à l'hôtel de ville, que soient accueillis à cet endroit ceux qui voudront bien s'y réunir, et qu'une courte cérémonie soit tenue pour officialiser le décès et l'inscrire dans les registres de la Ville.

Un précédent

« Cette façon de faire créera sans doute un précédent pour toutes les personnes qui, comme moi, ne souhaitent pas de célébration à l'église. Puisque les mariages sont célébrés à la mairie, pourquoi ne pas faire de même pour les obsèques ? », demande M^me^ Richard.

Elle insiste sur le fait qu'elle veut que l'événement conserve une grande sobriété. Elle souhaite simplement que le maire et des collègues écrivains de la Société des écrivains de la Mauricie, dont elle fait partie, puissent coprésider cette courte cérémonie laïque. « J'en laisse l'organisation à leur bon jugement. Je ne leur demande qu'une seule chose : qu'une lecture de quelques passages de mes livres soit faite », précise-t-elle. Une photo, et peut-être une urne avec ses cendres, pourraient être disposées à l'endroit où aurait lieu la cérémonie.



PHOTO SYLVAIN MAYER, LE NOUVELLISTE

Andréa Richard s'est adressée au maire avec comme objectif de créer un précédent pour les personnes qui ne souhaitent pas de funérailles à l'église.

M^me^ Richard se dit consciente qu'elle pourrait aussi bien demander que le type de célébration qu'elle souhaite ait lieu dans un salon funéraire. Ces entreprises offrent d'ailleurs de plus en plus de possibilités en ce sens. « Mais ça fait encore trop "funéraire" à mon goût », remarque-t-elle. « Je préfère manifester ma fierté envers ma ville et ma satisfaction d'y habiter. En plus, la Ville a toujours besoin de fonds alors ça pourrait être une belle occasion d'avoir des revenus supplémentaires. »

Andréa Richard explique que cette démarche fait suite à une réflexion qu'elle a eue. « Je ne crois plus en la religion ni en quelque forme de religion que ce soit. Je me sens davantage citoyenne de Trois-Rivières et c'est pour ça que j'aimerais que mes obsèques aient lieu à l'hôtel de ville », remarque-t-elle.

Si elle se sent aussi attachée à sa ville, c'est principalement parce qu'on y trouve une belle effervescence sur le plan culturel, un milieu qu'elle côtoie et dont elle fait partie. « J'ai publié six livres. Je suis membre de la Société des écrivains de la Mauricie. Je me suis, à ma manière, engagée pour le mieux-être de ma communauté. Je pense que ça revêtirait un caractère symbolique d'avoir des obsèques à la mairie », ajoute M^me^ Richard.

GRÈVE IMMINENTE À LA STM

Désaccord sur les services à maintenir

HUGO MEUNIER

Le bras de fer se poursuit entre la Société de transport de Montréal (STM) et le syndicat des employés d'entretien, réunis hier pour la deuxième journée consécutive devant le Conseil des services essentiels, pour déterminer quels services seront maintenus en cas de grève.

Le débrayage semble d'ailleurs imminent et devrait paralyser le réseau de transport dès le 22 mai, pour une période illimitée.

Les négociations, qui achoppent autour des salaires et du régime de retraite, sont présentement dans l'impasse. Les parties syndicales et patronales ne s'entendent pas non plus sur le fonctionnement des services dans l'éventualité d'un conflit de travail.

Comme lors de la grève de quelques jours en 2003, le syndicat aimerait voir rouler les métros et autobus en semaine durant les heures de pointe (6 h à 9 h, 15 h 30 à 18 h 30 et 11 h à 1 h). Pour les fins de semaine, le syndicat souhaite voir seulement les autobus sillonner la ville et à des heures spécifiques (6 h à 9 h, 14 h à 17 h et 23 h à 1 h).

De son côté, la direction voudrait étendre l'accès au métro durant les fins de semaine, en plus d'une heure de service en semaine. Un expert mandaté hier par la STM a fait valoir que le réseau de métro était indissociable de celui des autobus. « chaque jour, 900 000 usagers empruntent le métro et 850 000 l'autobus, les gens sont habitués de voyager dans un réseau intégré », a souligné André Arbic, directeur des projets spéciaux à la STM.

Les deux camps débattaient toujours devant le Conseil des services essentiels hier en soirée. Le conseil prendra une décision après avoir entendu tous les points de vue.

La convention collective du syndicat des 2200 employés d'entretien est échue depuis le 6 janvier dernier.

PRÉCISION

Dans un article portant sur l'art de consulter un sexologue, publié le dimanche 29 avril, une photo légende laissait entendre à tort que des membres de l'Association des sexologues du Québec (ASQ) offraient des consultations gratuites dans le cadre d'un événement de relations publiques au complexe Desjardins. Or ce sont plutôt les sexologues membres du Réseau de médecine sexuelle du Québec qui offraient ces séances. Nos excuses.



MICHÈLE OUIMET

Le résolutif agglutinant

Mardi, la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, a mis un diachylon sur les plaies du conseil d'agglomération de Longueuil. Un de plus.

Un diachylon? Oui, monsieur, un diachylon. La définition de ce mot est aussi alambiquée qu'un conseil d'agglomération: «Emplâtre agglutinant employé comme résolutif», peut-on lire dans le *Petit Robert*.

Cette définition va comme un gant au conseil d'agglomération. On ne comprend rien.

Agglutinant ou agglomérant? Résolutif. On «résolute» quoi, au juste? Celui qui a pondu ce résolutif agglutinant a probablement assisté à une réunion du conseil d'agglomération de Longueuil.

Très instructives d'ailleurs, ces réunions. Y assister aide à comprendre l'ampleur des frustrations des maires de la Rive-Sud.

Depuis janvier, toutefois, les maires de trois des quatre villes défusionnées, Saint-Bruno, Saint-Lambert et Brossard, boycottent le conseil d'agglomération. Mais comme la ministre Normandeau a tripoté les règles du quorum, les réunions ont tout de même lieu.

Elles durent entre sept et 12 minutes. Boucherville et Longueuil, qui travaillent main dans la main, décident tout en quelques minutes. Facile quand il n'y a pas d'opposition. Par contre, ce n'est pas très sain pour la démocratie.

Le conseil d'agglomération n'est pas une assemblée de quartier où on décide de la couleur des pots de fleurs. C'est une instance régionale qui gère des services qui touchent cinq villes, comme la police, les pompiers, les transports en commun, le 911, l'évaluation foncière. Budget: 240 millions.

Les conseils d'agglomération ont été créés sur le bord de la table en pleine tourmente défusionniste. En 2003, à la veille des élections, le premier ministre Jean Charest a fait une promesse: permettre aux villes fusionnées de retrouver leur bonne vieille municipalité.

Mais en cours de route, M. Charest a changé les règles du jeu. Et c'est là que les choses se sont «morpionnées». Vous pourrez retrouver vos villes, a-t-il dit en substance, mais vous serez sous le joug de la ville-centre, Longueuil.

En dépit de cette menace, quatre villes ont défusionné. Jamais elles ne s'étaient imaginé que le conseil d'agglomération serait aussi bancal, aussi antidémocratique, aussi peu «résolutif».

Elles sont condamnées à une perpétuelle opposition, même si elles représentent 40 % de la population et possèdent 53 % de la richesse foncière.

À Montréal, la situation est encore plus grotesque. Quinze villes, représentant 13 % de la population de l'île, ont défusionné. Au conseil d'agglomération, les élus de Montréal les écoutent quasiment par pitié. Leur poids politique est nul.

Doit-on abolir les conseils d'agglomération et tout reprendre à zéro? Peut-être.

Mais à Longueuil, on ne peut pas tasser 40 % de la population en espérant qu'ils s'écrasent comme à Montréal. On ne peut pas leur dire de prendre leur trou sous prétexte que le gouvernement les avait prévenues. Les gens de Brossard, Saint-Lambert et Brossard méritent mieux que le mépris des libéraux , qui les a précipités dans le pétrin avec des défusions bâclées.

Le gouvernement n'aurait pas dû défusionner. Mais à partir du moment où il a décidé d'aller de l'avant, il aurait dû faire les choses correctement, sans tripoter les règles pour museler les villes reconstituées.

////////////////////////

Poussée dans le dos par Mario Dumont, qui souhaite l'abolition des conseils d'agglomération, la ministre Nathalie Normandeau a accouché, mardi, de timides amendements. Elle brode autour du problème sans toucher le cœur, le nid de vipères: la gouvernance.

Comment rendre ce conseil fonctionnel et démocratique tout en respectant le poids démographique de chaque ville? Doit-on abolir les conseils et tout reprendre à zéro? Peut-être. Chose certaine, il faut respecter un principe de base: «No taxation without representation.» Les Américains ont fait une révolution au nom de ce précepte.

Mardi, la ministre Normandeau a redonné certains pouvoirs aux villes reconstituées. Mais les gros dossiers, comme la police, les pompiers et les transports en commun, restent à l'agglomération. Les cinq villes doivent trouver une façon de gérer ces services sans frustrer tout le monde et son père.

M^me^ Normandeau a dit qu'elle voulait trouver une solution qui rallie les cinq villes d'ici le 20 juin. Le mot clé: consensus. Mais quel consensus? Ça fait un an et demi que les maires se crêpent le chignon, cinq mois que trois d'entre eux boycottent les réunions du conseil et rejettent viscéralement Longueuil comme ville-centre.

Je ne comprends pas l'optimisme de la ministre. Quelque chose doit m'échapper. Ça doit être le résolutif agglutinant.

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueuse :
michele.ouimet@lapresse.ca

UQAM Fiasco de l'îlot Voyageur

Québec blâme l'ex-recteur Roch Denis

MALORIE BEAUCHEMIN

QUÉBEC — Alors que les partis de l'opposition à Québec ont demandé des comptes, hier, au gouvernement libéral pour le fiasco financier de l'îlot Voyageur, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, a rejeté le blâme sur l'ancien recteur, Roch Denis.

«Il a passé pour un héros, le recteur, tout le monde l'a félicité. Sauf que c'était un château de cartes», a affirmé M^me^ Jérôme-Forget, en parlant du complexe qui devait initialement comprendre un pavillon universitaire, des résidences, des espaces de stationnement, une tour de bureaux et la station centrale d'autobus.

En émettant des obligations à un taux nettement supérieur à celui du gouvernement, sans au préalable avoir discuté avec le ministère des Finances, l'UQAM a forcé l'intervention du gouvernement, contraint d'acheter les obligations pour éviter une catastrophe économique. Québec est ainsi devenu le bailleur de fonds d'un projet qui s'est révélé par la suite mal ficelé.

En Chambre, la présidente du Conseil du Trésor a affirmé que l'UQAM avait «sournoisement» émis ces obligations. Or, rien n'oblige les universités à consulter le ministère des Finances au moment de se lancer dans des projets immobiliers. Mais toutes l'ont fait, avant d'émettre des obligations pour financer leurs projets, même l'UQAM, en 2004, pour le complexe des Sciences. En avril 2006, par contre, le ministère des Finances a appris l'intention de l'UQAM d'émettre pour 269 millions d'obligations lorsque le bruit a commencé à se répandre sur les marchés. Le rendement de ces obligations étant de 0,5 point de pourcentage supérieur à celles du gouvernement, les perturbations sur le marché des obligations étaient imminentes. En moins de 36 heures, le ministère des Finances a décidé d'acheter la totalité des obligations, pour éviter qu'elles ne provoquent une hausse des coûts d'emprunts futurs.

Si le Ministère n'était pas intervenu, l'UQAM aurait mis en péril la santé financière du gouvernement, a soutenu le sous-ministre associé aux Finances, Bernard Turgeon, lors d'une séance d'information. Si ce genre de transaction n'est pas exceptionnel pour le gouvernement, le fait d'acheter toutes les obligations d'un projet l'est, a-t-il expliqué.



PHOTO CLEMENT ALLARD, PC

En Chambre, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, a affirmé que l'UQAM avait «sournoisement» émis des obligations.

M. Turgeon a affirmé avoir alerté son homologue à l'Éducation dans les jours qui ont suivi la transaction d'obligations.

Le gouvernement soutient toutefois qu'il n'y a aucun lien entre l'achat des obligations par le ministère des Finances, en avril, et le gouffre financier de l'UQAM – qui pourrait atteindre 200 millions – et que le ministère de l'Éducation dit n'avoir appris qu'à l'automne 2006.

Bouc émissaire ?

Pour les partis de l'opposition, il est «évident» que dès avril, l'UQAM montrait des signes que quelque chose clochait avec son projet d'îlot Voyageur.

«Il y a certainement eu quelqu'un qui a dormi au gaz, a dit le critique de l'opposition officielle en matière de Finances, Gilles Taillon. Ce n'est pas normal à partir du moment où il y avait ces signaux-là, apparus à la fois aux Finances, au Conseil du Trésor, et certainement aux oreilles du ministère de l'Éducation, de ne pas s'en être occupé.»

La porte-parole du Parti québécois, Rita Dionne-Marsolais, a pour sa part parlé de «grossière négligence administrative dans la gestion des fonds publics». Selon elle, la présidente du Conseil du Trésor aurait dû aider le recteur dans son projet, notamment en l'envoyant consulter l'Agence des partenariats public-privé. Ce à quoi la ministre Jérôme-Forget a répondu que le gouvernement était impuissant puisque le contrat était déjà signé lorsque M. Denis en a informé le Conseil du Trésor.

Devant l'ampleur du gouffre financier constaté l'automne dernier, M. Denis a été contraint de démissionner du poste de recteur de l'UQAM en novembre.

Pour l'opposition adéquiste, c'est trop facile d'avoir «un bouc émissaire unique, qui actuellement n'est plus là», a affirmé M. Taillon, qui accuse aussi le gouvernement d'avoir voulu camoufler «ce désastre financier» à la veille d'une échéance électorale.

ACTUALITÉS

VIADUC DE LA CONCORDE

La fissure principale était indétectable, selon Transports Québec

BRUNO BISSON

Le directeur général de la Direction des structures de Transports Québec, l'ingénieur Guy Richard, a affirmé hier que la fissure interne qui a provoqué l'effondrement du viaduc de la Concorde, à Laval, ne pouvait pas être détectée lors d'une simple inspection visuelle, ni par quelque autre moyen technologique mis à la disposition de ses inspecteurs.

Devant la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde, hier, M. Richard a défendu avec énergie l'ingénieur de sa direction, Christian Mercier, qui a recommandé de ne réaliser aucuns travaux à court terme sur cette structure, deux ans avant qu'elle ne s'effondre, causant la mort de cinq personnes et des blessures graves à six autres, le 30 septembre dernier, à Laval.

« Si on écrivait un livre sur chaque fissure qu'on trouve sur nos viaducs, il faudrait qu'on construise une deuxième Bibliothèque nationale pour les classer. »

À la fin de son témoignage, M. Richard a même laissé entendre que le « plan de fissuration » établi par le ministère des Transports du Québec (MTQ) après l'effondrement du viaduc se serait probablement étendu de l'intérieur jusqu'aux faces externes du pont d'étagement même si les armatures d'acier qui renforçaient le viaduc avaient été installées convenablement.

Au cours de son témoignage, M. Richard, qui est le grand patron des structures du MTQ depuis 20 ans, a semblé perdre patience à quelques reprises, alors que la procureure de la commission Johnson, Me Marie Cossette, l'interrogeait sur le sérieux avec lequel sa direction documente la présence de fissures sur les structures routières du Québec.

« Si on écrivait un livre sur chaque fissure qu'on trouve sur nos viaducs, a lancé le haut fonctionnaire, dans un de ses mouvements d'impatience, il faudrait qu'on construise une deuxième Bibliothèque nationale pour les classer. »

Les fissures sont fréquentes sur les structures de béton. Elles ne sont toutefois pas inquiétantes, en soi. Leur forme, leur emplacement, le patron de leur évolution ou même le moment de leur apparition, peuvent témoigner d'un phénomène, normal ou pas, qui agite l'intérieur d'une structure de béton: tassement, flexion, compression, etc. Les fissures en cisaillement, par contre, ne sont jamais prises à la légère.

En juin 2004, l'ingénieur Gilbert Bossé, responsable des structures de la direction territoriale Laval-Mille-Îles du MTQ, s'inquiétait de la présence de fissures de ce type sur le viaduc de la Concorde. Dans une lettre à la Direction des structures, il manifestait aussi des doutes sérieux quant à une possible désagrégation des assises de poutres de ce viaduc. Le béton s'effritait autour de l'appareil d'appui, qu'on appelle la chaise, sur lequel repose tout le poids (700 tonnes) du tablier du viaduc.

La Direction des structures a alors dépêché l'ingénieur Christian Mercier sur place pour mener une inspection spéciale du pont, qui surplombe l'autoroute 19, à Laval. Dans son évaluation de l'état du viaduc, l'ingénieur Mercier attribuait les dommages remarqués sur la structure à un joint de dilatation défectueux, situé juste au-dessus de la « chaise » qui supporte les poutres.

« Étant donné la localisation du joint, et le caractère névralgique de la chaise, dans la conception de cette structure, M. Mercier aurait-il dû pousser plus loin ses vérifications pour tenter de voir si un autre problème que le joint défectueux pouvait être en cause dans la désagrégation du béton? » a demandé Me Cossette.



PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE ©

Guy Richard, directeur général de la Direction des structures de Transports Québec

M. Richard a d'abord reproché à la procureure adjointe d'essayer de lui faire dire qu'il y avait bel et bien une autre source aux problèmes constatés sur cette structure, que son jeune ingénieur aurait ignorée. Dans une autre boutade, il a lancé que « ce n'est pas la chaise qui a fait tomber le pont, mais le pont qui a fait tomber la chaise ».

La dissection des ruines du viaduc a en effet révélé que cette chaise n'était pas en si mauvais état, si on fait abstraction du béton de surface qui s'émiettait. La Commission a aussi présenté une longue preuve, que le président Johnson a qualifié d'« irréfutable », selon laquelle les armatures d'acier, qui permettaient à cette chaise de soutenir des centaines de tonnes de béton, avaient été mal conçues et mal installées lors de la construction de ce viaduc.

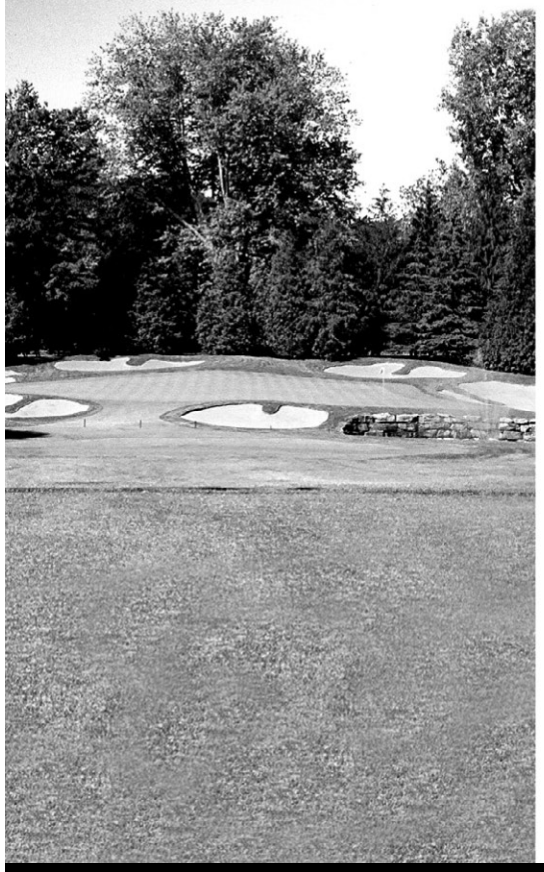
Cette armature a donc vraisemblablement joué un rôle dans la tragédie du viaduc de la Concorde, du point de vue de la Commission.

Hier, dans son témoignage, l'ingénieur Richard a clairement laissé entendre que la fissure interne qui courait dans la structure n'aurait probablement pas été arrêtée par cette armature, même si celle-ci avait été installée correctement.

La commission Johnson poursuit ses travaux aujourd'hui et demain, et ajournera ensuite ses audiences jusqu'au 6 juin pour faire place aux experts de toutes les parties en cause.

Islesmere
SE JOINT À CLUBLINK

POUR L'OCCASION,
VENEZ RELEVER LE DÉFI DE
27 DES PLUS PITTORESQUES
TROUS DE GOLF...



ClubLink est fière d'ajouter à sa liste de parcours le réputé **Club de Golf Islesmere** de Laval.

Créé en 1919, ce club de golf hautement reconnu se compare aisément aux parcours d'Angleterre et d'Écosse.

Il fut à maintes occasions l'hôte des tournois de la CPGA et témoin des victoires de Moe Norman et Byron Nelson.

Situé à 15 minutes du Club de Golf Le Fontainebleau de Blainville, Islesmere, avec ses 27 trous pittoresques, s'impose cette saison en tant que nouveau Club de Golf membre de ClubLink.

CLUBLINK UN ABONNEMENT plus de golf

POUR INFORMATION SUR LES ABONNEMENTS
COMPOSEZ LE 1 866 915.6638
OU VISITEZ LE WWW.CLUBLINK.CA

Kanata Golf & Country Club · Club de golf Hautes Plaines · Eagle Creek Golf Club · Club de golf Le Fontainebleau Blainville · Le Maître de Mont-Tremblant · Val des Lacs Club de golf · GreyHawk Golf Club

3482216A 3482218

Stressless® — le confort avec des options.

Stressless EKORNES

LES INNOVATEURS DU CONFORT™



Fauteuil à partir de 999,95$

Tel que vu à la télévision



Stressless® Living est la combinaison parfaite du confort, de la fonctionnalité et du style. Le Système Plus™ vous fournit un support optimum de la tête et des lombaires dans n'importe quelle position tandis que le système à glissière maintient votre corps en parfait équilibre. Stressless® est la seule chaise approuvée par l'Association américaine de chiropratique. À l'achat de n'importe quel fauteuil inclinable de Stressless®, nous vous offrons gratuitement l'un de ces trois accessoires.

À l'achat d'une chaise Stressless®, vous pouvez choisir un accessoire GRATUIT pour fauteuils inclinables.

Hâtez-vous, ça se termine le 28 mai 2007.

Galerie Danoise MEUBLES
9080, Cavendish, Saint-Laurent
www.galeriedanoise.com
Tél. : (514) 334-2030

3474465



L'incendie a nécessité la venue de 125 pompiers dans 40 véhicules.

PHOTO SYLVAIN RYAN, COLLABORATION SPÉCIALE

GROS INCENDIE DANS SUD-OUEST

Promoteur malchanceux

ÉRIC CLÉMENT

Le promoteur immobilier David Owen n'est pas chanceux ces temps-ci: après s'être vu imposer 30 000$ d'amendes – dont il affirme ne pas avoir reçu les avis –, pour avoir commencé dans l'arrondissement du Sud-Ouest la construction d'appartements en copropriété sans permis et sans être propriétaire du terrain, voilà qu'un bâtiment industriel dont il est propriétaire dans le même arrondissement a été ravagé, tôt hier, par un incendie déclaré suspect par les pompiers.

La façade de l'édifice du 5441, rue Notre-Dame Ouest, a été détruite par un incendie qui a débuté avant 1h47, heure de réception d'un appel téléphonique déclenchant l'intervention des pompiers. L'incendie a nécessité la venue de 125 pompiers dans 40 véhicules. Le bâtiment, auparavant occupé par l'entreprise de recyclage 2M Ressources, était vacant. Personne n'a été blessé. L'incendie a été déclaré éteint vers 4h20.

« Le feu a été éteint avec une stratégie défensive, a dit Aimé Charrette, chef des opérations du Service de sécurité incendie de Montréal. Les flammes sortaient déjà du deuxième étage à l'arrivée des pompiers. Il devait y avoir sur place d'anciens dossiers et beaucoup de choses combustibles. C'est la partie bureau, en façade de l'édifice, qui a brûlé. Dans un premier temps, on s'est assuré qu'il n'y ait pas de squatteurs. La cause de l'incendie est suspecte et l'enquête a été transférée à la police. »

M. Charrette dit que la cause a été déclarée suspecte après que l'enquêteur des pompiers eut éliminé d'autres causes possibles de l'incendie, comme une défectuosité électrique ou un article de fumeur. Le service d'enquête sur les incendies du SPVM essayera de trouver la cause de l'incendie et de savoir s'il s'agit d'un incendie criminel provoqué à la suite d'une effraction.

Les bâtiments et le terrain de 13 000 m² (d'une valeur de 995 700$ selon le rôle d'évaluation) appartiennent à la société 9104-2523 Québec inc dont David Owen est président et actionnaire majoritaire.

Les services de l'arrondissement l'ont rencontré le 26 avril pour lui demander de sécuriser cette propriété située en face d'une école et régulièrement vandalisée. Des travaux de démolition sans permis avaient même débuté et l'arrondissement les avait fait arrêter après avoir reçu une plainte le 11 avril.

« M. Owen était en train de faire nettoyer le site, dit Normand Proulx, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises de l'arrondissement. Des parties du toit étaient enlevées sans permis. Des morceaux de murs et des parties de la structure commençaient à être démantelés. On a avisé la personne sur les lieux et on a envoyé un constat à M. Owen le 19 avril en lui disant de venir à notre bureau prendre un permis de démolition ou de transformation. On l'a relancé le 9 mai car on n'avait toujours pas de ses nouvelles. »

L'arrondissement, selon M. Proulx, était prêt à accorder un permis de démolition (au coût de 250$) en autant que David Owen aménage les lieux en zone gazonnée en attendant un développement. Il va maintenant lui donner l'ordre de démolir le bâtiment ravagé par l'incendie et peut-être aussi les bâtiments en arrière, compte tenu des risques pour la sécurité.

Il y a déjà eu un projet résidentiel à cet endroit, mais David Owen a dit à *La Presse* qu'il comptait vendre ce terrain à une entreprise. Il dit aussi que son démolisseur avait entrepris des démantèlements sans autorisation de sa part, qu'il a pris des mesures pour sécuriser les lieux et qu'il regrette l'incendie car il n'a pas d'assurance pour cette propriété.

Excédé de faire les manchettes dans les médias depuis quelque temps, il a dit espérer que *La Presse* va aussi « appeler les autres promoteurs ». « Occupe-toi de d'autre monde au lieu de m'appeler », a-t-il lâché avant de dire: « Je suis un promoteur honnête et j'ai des enfants à faire vivre. »

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste: eric.clement@lapresse.ca

Neige printanière

ÉMILIE CÔTÉ

La région de Montréal pourrait battre un record météo aujourd'hui, si le mercure ne dépasse pas les 7 °C comme prévu. La dernière marque pour un 17 mai (9,4 °C) remonte à 1956.

Un peu partout en province, le temps était désagréable, hier, avec de la pluie, du temps humide et des vents atteignant les 60 km/h. Certaines régions, dont la Beauce, ont même eu droit à de la neige. Mais André Cantin, d'Environnement Canada, ne s'attendait pas à ce que la météo nuise à l'état des routes. « Le sol n'est pas gelé, donc il ne devrait pas y avoir d'accumulations. »

La nuit dernière, le minimum annoncé était de 3 °C pour Montréal, « avec des précipitations intermittentes et peut-être quelques flocons », Pour quelques régions, dont les Laurentides, la Mauricie et l'Estrie, Environnement Canada prévoyait un mélange de pluie et de neige, avec une température oscillant près du point de congélation.

Et aujourd'hui? « Ça demeure frais à Montréal. Ce sera moins venteux, mais il pourrait y avoir des averses de pluie », a indiqué André Cantin.

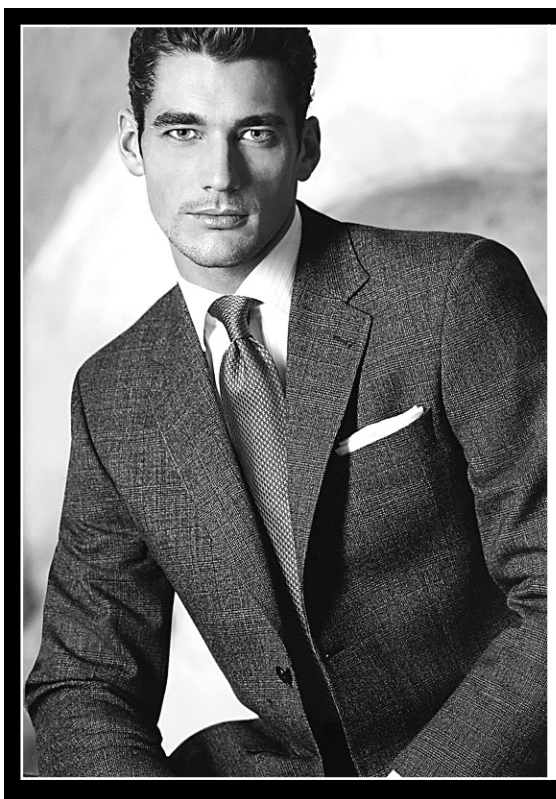
Heureusement, le mercure doit remonter au-delà des 15 °C demain, avec une alternance de soleil et de nuages.

Mais il faudra oublier les culottes courtes pour la fin de semaine.

Accusé de 17 vols qualifiés en deux mois

MARCEL LAROCHE

Soupçonné d'avoir dévalisé plusieurs commerces à la pointe d'un couteau en deux mois, Michael Cunningham, 40 ans, a finalement été appréhendé la semaine dernière par les enquêteurs de la région Ouest du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Il serait l'auteur d'au moins 17 vols qualifiés commis en grande partie dans des dépanneurs, des stations-service et des dépanneurs de l'arrondissement de Saint-Laurent. Un vol a été perpétré à Laval. Tous ces crimes ont été commis entre le 20 février et le 15 avril. Le voleur utilisait toujours la même méthode: armé d'un couteau et portant un chandail avec capuchon, il faisait irruption dans le commerce et faisait main basse sur le contenu de la caisse. Cunningham a déjà été inculpé de vol qualifié et d'usage d'une arme dans un dessein dangereux, au palais de justice de Montréal.



Solde
de printemps
Complets et vestons sport
30% de RABAIS*
sur une sélection parmi nos collections
DORMEUIL JACK VICTOR TED BAKER
*Quantités limitées, retouches gratuites sur les articles à moins de 50% de rabais

OGILVY
monsieur
MODE INTERNATIONALE
ESPACE HOMME AU 4e
Sainte-Catherine Ouest et de la Montagne • 514.845.4742 • ogilvycanada.com
3484437A

ACTUALITÉS

PROCÈS DE NIMA MAZHARI

L'ex-agent de Myriam Bédard avait alerté la police

CHRISTIANE DESJARDINS

Connaissant les inquiétudes et les soupçons du père de Myriam Bédard, et craignant lui-même que l'athlète soit prise « dans un engrenage », l'ex-agent de l'athlète, Jean-Marc Saint-Pierre, a décidé de lancer la police sur la piste de Nima Mazhari et des tableaux suspects en avril 2004, a-t-on appris, hier, au procès de Mazhari.

« J'ai dit à mon associé: c'est trop gros pour nous. On devrait montrer ça aux policiers », a raconté M. Saint-Pierre, en faisant allusion aux photos représentant quatre toiles de l'artiste Ghitta Caiserman-Roth que Pierre Bédard, père de Myriam, leur avait remises en avril 2004. Ces tableaux avaient apparemment été placés chez la conjointe de M. Bédard en mars 2002, lors d'un déménagement de Myriam Bédard. Les œuvres y étaient restées un bout de temps.

Un peu plus tôt, hier, M. Saint-Pierre avait commencé par expliquer qu'il avait commencé à travailler avec Myriam Bédard à partir de 1992, après les Jeux olympiques d'Albertville, d'abord à titre d'employé de son commanditaire, puis comme agent de l'athlète. Leur association a duré une dizaine d'années, au cours desquelles il est devenu très proche de Myriam Bédard et de toute sa famille. C'est lui qui s'est arrangé pour que son père et sa mère puissent aller aux Jeux de Lillehammer, où l'athlète a brillé en remportant une médaille d'or. Sa conjointe et lui gardaient régulièrement la fille de Myriam, a-t-il dit.

D'un commun accord, lors d'un souper dans un restaurant St-Hubert, en septembre 2002, ils ont décidé de mettre fin à leur association. M^me^ Bédard était alors dans son « après-carrière », a expliqué M. Saint-Pierre. Elle avait tenté une percée à la télé dans une émission appelée *Talents d'aujourd'hui*, avec des résultats « pas très heureux. » Au printemps 2002, elle avait commencé à travailler chez VIA Rail, elle ne voulait plus faire de conférences, et il ne voyait plus très bien ce qu'il pouvait faire pour elle. Leur association s'est éteinte en « fade out », a-t-il précisé, puisqu'elle a donné les dernières conférences prévues jusqu'en janvier 2003. Après, ils ont poursuivi leur route chacun de leur côté.

« J'ai dit à mon associé : c'est trop gros pour nous. On devrait montrer ça aux policiers. »

Toutefois, au printemps 2004, M. Saint-Pierre a décidé d'appeler le père de Myriam Bédard, pour savoir ce qui se passait, car il entendait « toutes sortes de déclarations de Myriam dans les médias ».

Au téléphone, M. Bédard lui est apparu très « préoccupé, désemparé et craintif », au sujet de sa fille.

« Quand il me parle de ses craintes, je sais comment il peut être préoccupé. De toute la famille, c'est Myriam qui était le plus près de son père », a raconté M. Saint-Pierre. M. Bédard lui a aussi raconté que Nima Mazhari avait écrit des lettres à un concessionnaire Mercedes de Québec, dans lesquelles il le menaçait de poursuites dans des termes peu élogieux.

Après avoir raccroché, M. Saint-Pierre était inquiet à son tour. Comme son associé dans sa boîte de production télé, André Douillard, amorçait un voyage au Lac-Saint-Jean, M. Saint-Pierre lui a demandé d'arrêter à Québec pour voir le père de Myriam Bédard. Ce que M. Douillard a fait. Ce dernier est revenu à Montréal avec les photos de peintures que lui a remises M. Bédard, et il a fait un compte rendu de leur rencontre. « J'étais inquiet pour la famille et surtout pour Myriam », a-t-il précisé, hier.

C'est pourquoi il a téléphoné à la Section des crimes économiques de la police de Montréal et raconté brièvement de quoi il retournait. Une rencontre a été organisée dans les jours suivants au quartier général de la Place Versailles. Il y avait des policiers du SPVM et de la SQ à cette rencontre. M. Saint-Pierre leur a tout raconté et leur a remis les photos. Une enquête a été amorcée. Dans cette affaire, M. Saint-Pierre considère qu'il a simplement agi comme « courroie de transmission », entre M. Bédard et la police.

Hier, il a raconté dans quelles circonstances il avait entendu parler de Nima Mazhari. Ce dernier lui a téléphoné à un certain moment, peut-être au printemps 2002, pour dire qu'il était artiste photographe et qu'il avait obtenu une bourse du Conseil des arts pour un projet réunissant une centaine de femmes. Il voulait que Myriam Bédard soit l'une d'elles. « Il m'a donné des noms de gens qui avaient déjà dit oui. Des noms connus. J'en ai parlé à Myriam. Elle est allée le rencontrer au printemps ou à l'été 2002, et elle m'a dit que le projet l'intéressait. »

Le procès se poursuit aujourd'hui, avec la suite du contre-interrogatoire de M. Saint-Pierre. Nima Mazhari est accusé de vol et recel d'une vingtaine de tableaux.

Après la découverte d'armes à plomb

Trois élèves expulsés de Marie de France

HUGO MEUNIER

Au lendemain de la découverte de deux armes à plomb dans uns case, trois élèves ont été expulsés du collège international Marie de France, dans le quartier Côte-des-Neiges.

Deux adolescentes de 13 et 14 ans et un autre élève devront poursuivre leurs études ailleurs. Après avoir rencontré les trois protagonistes, la police, aidée de la direction, a rapidement reconstitué l'affaire. Des propos racistes et des menaces entre les deux élèves et le jeune sont au cœur du conflit. L'escalade verbale a finalement pris des proportions telles, dans les derniers jours, que les jeunes filles auraient vraisemblablement apporté les armes à l'école pour se protéger. « On avait déjà sanctionné ces élèves pour leur mauvais comportement », a indiqué hier la directrice générale de l'établissement, Brigitte Peytier.

Solde du long week-end!

Isaac Mizrahi pour hommes
ISAACMIZRAHI
Polos pour hommes 2 pour 20$
Shorts de coton pour hommes 19,99$
AILES LES AILES DE LA MODE
Centre-ville MONTRÉAL 514-282-4537 | Mail Champlain BROSSARD 450-672-4537 | Place Sainte-Foy SAINTE-FOY 418-652-4537 | Carrefour Laval LAVAL 450-682-4537

AILES SOLDE!
LES AILES DE LA MODE
Robes de jour
Robes soleil
Robes « Baby Doll »
à partir de 19,99$
MAJORA BEECHERS BROOK ISAACMIZRAHI
LE SOLDE DÉBUTE AUJOURD'HUI!
Centre-ville MONTRÉAL 514-282-4537 | Mail Champlain BROSSARD 450-672-4537 | Place Sainte-Foy SAINTE-FOY 418-652-4537 | Carrefour Laval LAVAL 450-682-4537

For Him U.K.
F.H.U.K
Chemises à partir de 29.99$
Jeans à partir de 29.99$
Vestons à partir de 99.99$
AILES LES AILES DE LA MODE
Centre-ville MONTRÉAL 514-282-4537 | Mail Champlain BROSSARD 450-672-4537 | Place Sainte-Foy SAINTE-FOY 418-652-4537 | Carrefour Laval LAVAL 450-682-4537

Département tout-aller
BEECHERS BROOK MAJORA
T-shirts et camisoles
Mix & Match! 2 pour 15$
AILES LES AILES DE LA MODE
Centre-ville MONTRÉAL 514-282-4537 | Mail Champlain BROSSARD 450-672-4537 | Place Sainte-Foy SAINTE-FOY 418-652-4537 | Carrefour Laval LAVAL 450-682-4537

Isaac Mizrahi pour femmes
ISAACMIZRAHI
T-shirts, camisoles et polos
Mix & Match!
2 pour 20$
Rég. 15.50-25.50
AILES LES AILES DE LA MODE
Centre-ville MONTRÉAL 514-282-4537 | Mail Champlain BROSSARD 450-672-4537 | Place Sainte-Foy SAINTE-FOY 418-652-4537 | Carrefour Laval LAVAL 450-682-4537

Département habits designers
- Nouvel arrivage -
ISAACMIZRAHI
2 habits pour 400$
Prix régulier 495$ chacun
ou achetez un habit Isaac Mizrahi pour 249.99$
AILES LES AILES DE LA MODE
Centre-ville MONTRÉAL 514-282-4537 | Mail Champlain BROSSARD 450-672-4537 | Place Sainte-Foy SAINTE-FOY 418-652-4537 | Carrefour Laval LAVAL 450-682-4537

Mode d'été pour hommes
Habits de lin pour hommes à partir de 99,99$
CMV 295.00$
Nouvel arrivage!!
Chemises de lin 29.99$
Pantalons de lin 29.99$
AILES LES AILES DE LA MODE
Centre-ville MONTRÉAL 514-282-4537 | Mail Champlain BROSSARD 450-672-4537 | Place Sainte-Foy SAINTE-FOY 418-652-4537 | Carrefour Laval LAVAL 450-682-4537

Vêtements tout-aller pour femmes
Shorts de coton 2 pour 20$ à partir de
Capris de coton 2 pour 30$ à partir de
AILES LES AILES DE LA MODE
Centre-ville MONTRÉAL 514-282-4537 | Mail Champlain BROSSARD 450-672-4537 | Place Sainte-Foy SAINTE-FOY 418-652-4537 | Carrefour Laval LAVAL 450-682-4537

3484559A

Plus de 1,5 million en inventaire
L'ENTREPOT au vent fou
NAUTISME XTRÊME
QUALITÉ ET CHOIX SUPÉRIEUR
• Wakeboard Plus de 200 ensembles JUSQU'À 60% DE RABAIS
• Skis nautiques Combos à partir de 149 $
• Wet Suits • Tubes
• Planches à voile • Kayak
514•640•3001 3839 St-Jean Baptiste, Montréal www.auventfou.com 1-800-336-2126
3404432 3482105

LIQUIDATION DE FAILLITE
DU JAMAIS VU!! 1er tapis 80% de rabais 2e gratuit (valeur égale ou moindre du premier) 4 JOURS SEULEMENT
DES PRIX PLUS BAS QUE CEUX D'UNE FAILLITE!
(Ce n'est pas un encan.)
RABAIS DE 80%
DES MILLIERS DE TAPIS À LIQUIDER
Prestige Liquidations a reçu le mandat de plusieurs syndics de liquider par vente publique le stock de différents magasins de tapis persans et orientaux, à des prix plus bas que ceux d'une faillite. Énorme sélection de tapis neufs, semi-antiques et antiques, dans toutes les teintes et les dimensions (de 2 pi x 3 pi jusqu'à 15 pi x 20 pi, tapis de passage jusqu'à 22 pi, ainsi que des tapis ronds et carrés).
Bidjar, Kazak, Qum pure soie, Bokhara, Tabriz, Nain, Mood, Hereke, Kashan, Agra, Chubi, Bakhtiar, Sarough, Kerman, Mashad, Jaipur lavé au thé, Obusson, Savonnerie et plusieurs tapis tribaux.
3483068
17, 18, 19 et 20 mai
Heures d'ouverture :
jeudi 17 mai: 11h à 20h
vendredi 18 mai: 11h à 20h
samedi 19 mai: 11h à 19h
dimanche 20 mai: 11h à 19h
4720, rue Garand Saint-Laurent
(angle boul. Thimens)
ORGANISÉ PAR PRESTIGE LIQUIDATIONS
www.prestigeliquidations.com
info: (514) 338-1000

Mort violente de deux danseurs nus en 2005 à Laval

Le chauffeur de taxi recherché s'est suicidé

MARCEL LAROCHE

Rongé par les remords et la culpabilité depuis la mort violente de deux danseurs nus américains découverts il y a 20 mois au fond d'une carrière de Laval, le mystérieux chauffeur de taxi impliqué dans ce drame a préféré mettre fin à ses jours.

Le malheureux, qui était de nationalité étrangère, était mort depuis plusieurs semaines, voire des mois, quand son corps en état de putréfaction a été trouvé le week-end dernier à l'intérieur d'un duplex du Sud-Ouest dont il était le propriétaire et l'unique occupant.

De toute évidence, il s'était suicidé par pendaison et personne ne s'était inquiété de son absence, l'homme n'ayant pas de famille dans la métropole, selon les enquêteurs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

C'est une connaissance du chauffeur de taxi, un homme dont l'identité n'a pas été rendue publique, qui a informé en début de semaine le chroniqueur judiciaire Claude Poirier que la victime avait été mêlée indirectement à la mort violente des deux Américains dont les cadavres avaient été trouvés au fond de la carrière Demix, à Laval, le 1er septembre 2005.

En visite au Québec, Mark Kraynak, 23 ans, de Pittsbury, en Pennsylvanie, et Steve Wright, 20 ans de Santa Rosa, en Californie, avaient été vus vivants pour la dernière fois à leur arrivée en taxi au bar *rave* Red Lite, à Laval, dans la nuit du 21 au 22 août 2005.

C'est pour éviter de payer la course entre Montréal et Laval, une somme d'environ 40$, que les deux touristes s'étaient enfuis à toutes jambes dans les champs, pourchassés par le chauffeur de taxi, pour finalement faire une chute d'environ 15 mètres dans la carrière située à quelque 300 mètres du bar.

Malgré les appels répétés des policiers de Laval, qui étaient à la recherche de ce mystérieux chauffeur de taxi, il ne s'est jamais manifesté, probablement par crainte d'avoir à répondre de la mort des deux jeunes Américains.

Depuis, il se serait senti responsable de ce qui était arrivé ce soir-là, d'après les commentaires laissés par son ami dans la boîte vocale de Claude Poirier. Il s'en serait voulu d'avoir pourchassé les jeunes et il aurait dit ressentir de la pression.



PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE

Le domicile d'Angelina Castelli servait de quartier général au réseau de prostitution juvénile des Wolf Pack à Québec, selon la police. Parce qu'elle n'est pas citoyenne canadienne, Mme Castelli risque l'expulsion.

Prostitution juvénile à Québec Une quinquagénaire risque l'expulsion

« Elle agissait comme réceptionniste » du réseau, affirme la police

ANDRÉ CÉDILOT

Angelina Castelli saura bientôt si elle est renvoyée dans son pays pour avoir frayé avec les Wolf Pack, un gang de rue qui a fait les manchettes en 2002 pour son implication dans le trafic de drogue et la prostitution juvénile, à Québec.

Mère de quatre enfants, la femme de 56 ans est arrivée d'Haïti en 1994. Comme elle n'a pas la citoyenneté canadienne, elle pourrait être expulsée sans avoir été accusée dans le dossier des Wolf Pack. En vertu de la Loi sur l'immigration, il suffit d'appartenir à une organisation qui s'adonne à des activités criminelles pour être renvoyé du Canada. Il est rare qu'une telle disposition soit utilisée à l'encontre d'une personne comme Angelina Castelli, qui n'a jamais été condamnée pour un délit quelconque.

Dans l'esprit des policiers de Québec qui ont mené la fameuse enquête Scorpion sur le réseau de prostitution juvénile, il n'y a aucun doute que Mme Castelli est une criminelle. Si elle n'a pas été formellement accusée, « c'est parce qu'on a manqué de temps », a expliqué, mardi, le sergent-détective François Bouchard, devant le tribunal de l'immigration. À l'en croire, les enquêteurs ont dû clore le dossier plus tôt que prévu afin de protéger la vie des adolescentes qui « travaillaient » pour le gang de rue.

L'enquête reposait en grande partie sur l'écoute électronique. Or, a souligné le policier de la Vieille Capitale, l'autorisation du juge Pierre Bousseau d'écouter sur la ligne téléphonique de Mme Castelli était encore valable pour 19 jours quand les policiers ont été forcés de passer à l'action. « En poursuivant l'écoute, on aurait eu plus de preuves et on aurait pu l'accuser », a-t-il dit.

Quartier général

Entre le 8 novembre et le 19 décembre 2002, les policiers ont intercepté 27 000 conversations. Le quart d'entre elles (6842) l'ont été au domicile de Mme Castelli, rue Du Roy, à Québec. L'endroit, selon la police, servait de quartier général à son fils, Jean Pierrin, et aux Wolf Pack. Quelques victimes y ont aussi été vues, et entendues, régulièrement. L'une a même vécu là un bout de temps. « La majorité des suspects ont été captés chez Mme Castelli », a indiqué le sergent Bouchard, en énumérant les noms de plusieurs des 11 personnes condamnées en marge de cette affaire.

Selon lui, Mme Castelli était parfaitement au courant des activités illicites qui se tramaient dans son logement. « Elle agissait comme réceptionniste, et elle relayait les messages. Elle a encouragé des jeunes filles à participer aux activités du groupe », a relaté l'enquêteur de la police de Québec. Au cours de l'audience, il a fait entendre cinq ou six conversations assez explicites démontrant les agissements de la quinquagénaire. C'est aussi en face de chez elle qu'un agent double a rencontré une jeune fille dont il avait sollicité les faveurs sexuelles en parlant au téléphone à son fils.

Ce sont toutes ces présomptions de la police que le commissaire Yves Dumoulin devra examiner avant de rendre une décision. Le 29 mai, les avocats présenteront leurs plaidoiries.

POLITIQUE

LOI ANTITERRORISTE

Day entend ressusciter deux dispositions contestées

Il veut rétablir les arrestations préventives et les interrogatoires devant juge

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day, a décidé de ressusciter deux dispositions de la loi antiterroriste qui ont pourtant été vigoureusement dénoncées à la Chambre des communes.

Ces dispositions permettaient, du moins avant le 28 février dernier, de procéder à des arrestations préventives de présumés terroristes et d'interroger devant juge des personnes susceptibles de fournir des informations sur des activités terroristes.

Devant le comité sur la sécurité publique des Communes, M. Day a en effet déclaré mardi qu'il travaillait activement à redonner vie à ces deux dispositions pourtant rejetées par la majorité au Parlement en février dernier. Le gouvernement conservateur avait alors demandé au Parlement une prorogation de trois ans de ces articles de la loi mais le Parti libéral, le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique avaient uni leurs forces pour rejeter cette demande par 159 voix contre 124. Selon la loi adoptée en 2001 après les événements tragiques du 11 septembre, ces articles faisaient l'objet de dispositions de caducité et devaient obligatoirement être reconduites par le Parlement.

Le premier ministre Stephen Harper avait réagi avec colère au résultat du vote, accusant les libéraux – qui avaient pourtant instauré ces mesures alors qu'ils étaient au pouvoir – d'afficher la plus grande indifférence face à la sécurité des Canadiens. M. Harper espérait à l'époque l'appui du Parti libéral pour reconduire ces dispositions de la loi qu'il considérait indispensables pour lutter contre le terrorisme.



PHOTO CCNMATTHEWS/SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

Le ministre Stockwell Day estime que l'ensemble des mesures de sécurité du pays ne sont pas assez musclées. On le voit ici lors d'une récente allocution sur la sensibilisation à la prostitution juvénile dans une école secondaire d'Ottawa.

Si le ministre Stockwell Day revient à la charge ces jours-ci, c'est qu'il estime que l'ensemble des mesures de sécurité du pays ne sont pas assez musclées. Le ministre entend d'ailleurs aussi remplacer la procédure ultrasecrète des certificats de sécurité utilisée pour extrader des individus qui n'ont pas la citoyenneté canadienne et qui sont suspectés d'activités terroristes. Ces certificats de sécurité ont été sévèrement critiqués par la Cour suprême récemment. Le plus haut tribunal du pays a donné une année au gouvernement pour réformer ou abolir cette procédure qui permet de détenir indéfiniment des individus sans qu'aucune accusation ne soit portée contre eux et sans qu'ils puissent avoir recours aux services d'un avocat lors de leur comparution secrète devant le juge.

Espionnage à l'étranger

Le gouvernement Harper a l'intention également d'accroître le terrain d'action du Service canadien du renseignement de sécurité afin que ses agents puissent dorénavant recueillir des informations à l'étranger. Au cours de la campagne électorale, les conservateurs avaient promis de créer une nouvelle agence d'espionnage pour l'étranger. M. Day a aussi promis que le Parlement sera doté bientôt de puissants pouvoirs de surveillance des activités des services secrets.

Lors de son témoignage mardi devant le comité de la sécurité publique, Stockwell Day a annoncé que son gouvernement déposera aux Communes un projet de loi qui permettra de rétablir les arrestations préventives et les interrogatoires forcés devant juge.

Les partis de l'opposition estiment pour leur part que le Code criminel contient suffisamment de dispositions pour contrer les conspirations terroristes. Il n'est pas nécessaire, affirment leurs porte-parole, d'avoir recours aux arrestations préventives qui permettent l'emprisonnement sans que des accusations ne soient portées. Le Parti libéral, le Bloc québécois et le NPD ont cependant fait savoir hier qu'ils attendaient les détails du projet de loi gouvernemental avant de se prononcer à nouveau.

VOLVO XC70 2007

CONJUGUEZ LUXE ET EXPLORATION.

IL EST MAINTENANT BEAUCOUP PLUS AGRÉABLE D'EMPRUNTER LES CHEMINS MOINS FRÉQUENTÉS. AVEC SON LOOK À LA FOIS SÉDUISANT ET ROBUSTE, SON MOTEUR DE 208 CH, SA TRACTION INTÉGRALE AVEC INSTANT TRACTION ET SON SYSTÈME ANTIDÉRAPAGE (DSTC), LA POLYVALENTE VOLVO XC70 VOUS EMMÈNE PARTOUT OÙ VOUS DÉSIREZ ALLER, AVEC STYLE. RENDEZ-NOUS VISITE DÈS AUJOURD'HUI POUR UN ESSAI ROUTIER.

POUR MAI SEULEMENT

1,75% TAUX DE CRÉDIT-BAIL 48 MOIS

549$* MENSUALITÉ ACOMPTE DE 3 999 $

XC 70



VOLVO POINTE-CLAIRE
15, Auto Plaza, Pointe-Claire
(514) 630-3666 volvo-pointeclaire.com

FRANKE VOLVO
180, rue Principale Sainte-Agathe
(819) 326-4775 frankevolvo.com

UPTOWN VOLVO
4900, rue Paré, Montréal
(514) 737-6666 uptown-volvo.com

VOLVO DE BROSSARD
9405, boul. Taschereau, Brossard
(450) 659-6688 volvobrossard.net

VOLVO LAVAL
2350, boul. Chomedey, Laval
(450) 682-3336 volvodelaval.com

JOHN SCOTTI AUTO LTÉE
4315, boul. Métropolitain Est., Saint-Léonard
(514) 725-9394 johnscottivolvo.com

VOLVO ST. HYACINTHE
855, rue Johnson, Saint-Hyacinthe
(450) 771-2305 volvosthyacinthe.com

Volvo. pour la vie

3480686A

3480689

* Offre d'une durée limitée consentie aux clients admissibles seulement sur approbation du crédit par les concessionnaires Volvo et les Services financiers de la Compagnie des automobiles Volvo du Canada. Les véhicules peuvent différer de l'illustration. Cette offre s'applique à une XC70 A SR 2007 (le prix inclut le frais de transport et de préparation de 1 395 $). 548,96 $ par mois; terme de 48 mois. Acompte de 3 999 $ $, première mensualité incluant les taxes, inscription au RDPRM de 42,88 $ et dépôt de garantie de 800 $ dus à la signature du bail. Taxes, immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs et frais d'administration en sus. Allocation de 80 000 km (0,16 $ par km excédentaire). Taux d'intérêt annuel de 1,75 %. Total des mensualités : 26 350,08 $. La mensualité et le dépôt de garantie peuvent varier selon le choix d'équipements additionnels. Valeur de rachat à la fin du bail : 21 216 $ plus taxes. Le concessionnaire peut louer à un prix inférieur. Cette offre, qui ne peut être combinée à aucune autre, prend fin le 31 mai 2007. Certaines conditions s'appliquent. Communiquez avec votre concessionnaire Volvo pour tous les détails. ©2007 La Compagnie des Automobiles Volvo du Canada. « Volvo pour la vie » est une marque déposée utilisée sous licence par La Compagnie des Automobiles Volvo du Canada. Pensez à toujours boucler votre ceinture de sécurité. Visitez le site volvocanada.com

POLITIQUE

Cure fermée pour les déviants sexuels

Québec veut resserrer la loi pour placer sous garde des pédophiles comme Clermont Bégin

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — La controverse entourant la sortie de prison du pédophile Clermont Bégin crée des remous à Québec. Le gouvernement Charest envisage de resserrer la loi pour s'assurer que les déviants sexuels comme lui soient tenus à l'écart de la société et placés en cure fermée.

Le ministre de la Sécurité publique et de la Justice, Jacques Dupuis, déplore que la loi actuelle ne permette pas d'imposer une garde en établissement de santé – autrefois appelée cure fermée – à Clermont Bégin.

Ce pédophile, qui présente des risques de récidive élevés, habite actuellement dans une maison de transition située à proximité d'une école dans le quartier Ahuntsic, à Montréal.

Jacques Dupuis veut amender cette Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui. À l'heure actuelle, un individu peut être placé sous garde dans un établissement seulement s'il présente un danger « grave et immédiat ».

Or, l'interprétation de cette clause est trop restrictive au goût de Jacques Dupuis. Seule une personne qui est hors de contrôle et qui présente un comportement violent est considérée comme un danger immédiat. La loi exclut pour le moment des cas comme celui de Clermont Bégin, déplore-t-il.

Le ministre souhaite élargir cette notion de « danger grave et immédiat ». Québec veut aussi que la déviance sexuelle soit considérée au même titre qu'une maladie mentale au sens de la loi.

« Le cas de M. Bégin, on le connaît, mais il y en a d'autres que peut-être on ne connaît pas. La loi n'offre pas beaucoup de possibilités au moment où on se parle pour traiter ce genre de cas, c'est à-dire un individu qui a servi complètement une peine d'emprisonnement, qui est remis en liberté en vertu de la loi et qui a des comportements qui ressemblent à ceux de M. Bégin », a expliqué Jacques Dupuis hier.

À l'heure actuelle, un individu peut être placé sous garde dans un établissement seulement s'il présente un danger « grave et immédiat ».

Rappelons que le pédophile a été mis en liberté surveillée après avoir purgé la totalité de sa peine de 11 ans de prison pour agression sexuelle et tentative de meurtre sur une adolescente de 16 ans. La loi pouvant le désigner délinquant dangereux ou à contrôler n'existait pas au moment de sa condamnation. Son cas est assez exceptionnel.

Menace de récidive

Avant sa mise en liberté, Clermont Bégin a menacé de récidiver. « Je vais prendre la première fille que je vois en sortant de prison et elle n'aura pas le choix », a-t-il affirmé.

Jacques Dupuis estime que cette déclaration pourrait éventuellement prouver que Clermont Bégin représente un danger « grave et immédiat ».

Un tribunal ne peut autoriser la garde en établissement que si deux rapports d'examen psychiatrique concluent sa nécessité et si le juge a des motifs sérieux de croire que la personne est dangereuse. De nouveaux examens psychiatriques doivent démontrer la nécessité de prolonger la garde au-delà de 21 jours. Ils doivent ensuite avoir lieu tous les trois mois.

Pour le moment, sans amendements à la loi, Jacques Dupuis estime que l'État ne peut faire plus que ce qu'il a fait jusqu'à maintenant dans le cas de Clermont Bégin. C'est pourquoi il a demandé à ses fonctionnaires de revoir la loi, dont l'application relève de son collègue de la Santé. Philippe Couillard est ouvert à la modifier.

« C'est mon devoir de m'inquiéter du cas de M. Bégin, mais c'est aussi mon devoir d'aller plus large que ça pour voir s'il n'y a pas des amendements qu'on pourrait apporter à la loi afin qu'on puisse agir et traiter ces cas-là », a expliqué Jacques Dupuis.

Clermont Bégin restera en maison de transition « jusqu'à nouvel ordre », selon le ministre. Il y a été placé en attendant de trouver une adresse. « Sa liberté est extraordinairement mitigée. Il ne sort pas sans escorte. Il ne sort que pour aller rencontrer les psychiatres », ce qu'il a fait jeudi dernier, a souligné Jacques Dupuis.

« Si les psychiatres devaient déterminer qu'il doit être détenu ou incarcéré pour des raisons, je suis certain que leur conscience professionnelle et leur responsabilité feraient en sorte qu'ils le signifieraient. » Le ministre a demandé un rapport quotidien sur les allées et venues de M. Bégin qui sont pour le moment limitées.

En vertu de l'article 810 du Code criminel, plusieurs conditions ont été imposées à Clermont Bégin par la Cour. Il ne peut se trouver dans des lieux fréquentés par des enfants de moins de 14 ans et doit être chez lui de 23 h à 6 h, par exemple.

Pétition de 1300 noms

Quelques mois avant sa mise en liberté, une demande de libération conditionnelle avait été rejetée sous prétexte que l'homme était trop dangereux. Durant sa détention, il a refusé les traitements et la prise de médicaments, même s'il souffre de schizophrénie paranoïde.

La sortie de prison de Clermont Bégin inquiète les citoyens du quartier Ahuntsic. Marianne Gallo et Andrée Viens ont lancé une pétition comptant plus de 1300 signatures qui a été déposée à l'Assemblée nationale mardi.

En 1988, Clermont Bégin a violé deux mineures de 8 et 10 ans. En 1994, il a agressé une adolescente de 16 ans. Il l'a violée, battue, et a tenté de l'écraser avec son auto.

SANTÉ

Claude Castonguay propose une réforme en profondeur

JEAN-BENOIT LEGAULT
PRESSE CANADIENNE

Une refonte de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le développement accéléré des cliniques médicales, une optimisation de l'utilisation des équipements hospitaliers, la coexistence des services publics et privés ainsi qu'une modification de la Loi canadienne sur la santé sont au nombre des réformes proposées, hier, par l'ancien ministre des Affaires sociales du Québec, Claude Castonguay, lors d'une allocution devant l'Institut économique de Montréal.

« Il faut aller au delà des solutions ponctuelles et du colmatage en réponse aux problèmes qui ne cessent de faire surface, a dit M. Castonguay. Depuis trop longtemps, les correctifs apportés ont toujours visé à combler à coups de milliards les brèches dans le système. Des changements fondamentaux s'imposent. »

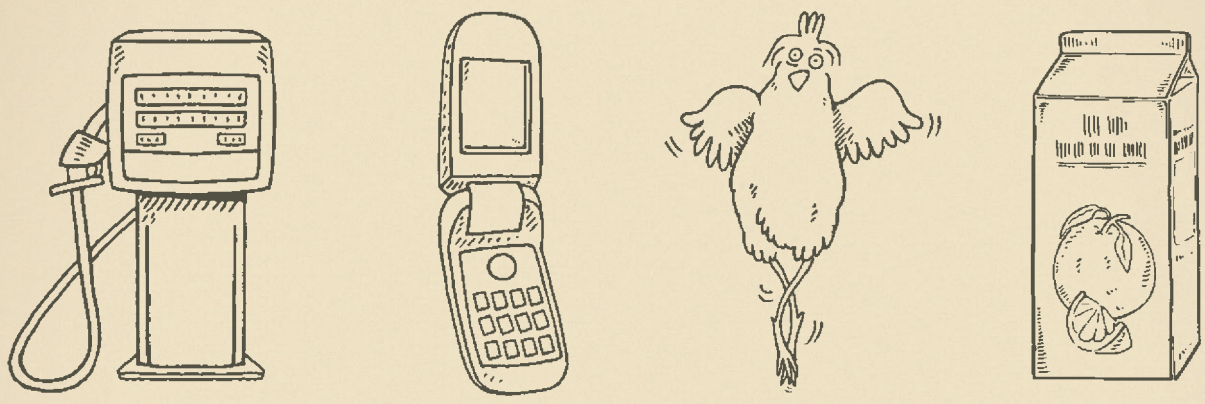
Il propose dans un premier temps de s'attaquer à la gouvernance du système, notamment en s'inspirant de l'exemple de l'Europe où « le système de remboursement des coûts, qui encourage l'inefficience, a été remplacé par un système de tarification à l'activité ou d'achat de services qui encourage la productivité ».

Dans cette optique, M. Castonguay suggère une refonte de la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour en faire un agent ayant comme mission de dynamiser le système.

« Les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé ont transformé notre système (...) en une bureaucratie inefficace et coûteuse, a-t-il lancé. Le pouvoir est totalement centralisé entre leurs mains à Québec et ne laisse aucune initiative aux responsables des services. Protégés par leur anonymat, ils demeurent insensibles face aux souhaits des citoyens (...). Ce qui leur importe avant tout, c'est de garder un contrôle rigide sur le système. »

M. Castonguay propose aussi que la nouvelle régie ait comme mission de développer des réseaux de cliniques « dotées des meilleurs équipements en termes de soins et de gestion administrative ». Ces réseaux permettraient de « désengorger les hôpitaux et (de) les recentrer sur leurs missions premières ».

De même, M. Castonguay déplore la sous-utilisation des ressources hospitalières que sont les blocs opératoires et les équipements de laboratoire et de radiologie. Il suggère de les rendre « accessibles à la pratique privée le soir et les fins de semaine » afin de « générer des revenus additionnels pour le système public et, ce faisant, réduire la demande de soins et les temps d'attente ».



TROUVEZ L'INTRUS...

ESSO, BELL ET TROPICANA® SONT PARMI LES DOUZAINES DE BANNIÈRES DE PARTENAIRES QUI VOUS PERMETTENT D'ACCUMULER DES MILLES AÉROPLAN. NOUS SOMMES TOUJOURS EN NÉGOCIATIONS AVEC LE POULET.

MILLES AU MAX
1er MAI - 15 JUIN

Obtenez **200 milles-bonis Aéroplan**MD lorsque vous faites affaire avec trois partenaires Aéroplan différents, *plus* **100 milles-bonis** supplémentaires pour chaque partenaire subséquent.* Plus de partenaires, donc plus de milles pour vous récompenser plus vite !

Plus de 100 bannières de partenaires à votre disposition, y compris :

American Express MD*	CIBC‡	Air Canada	Esso†
Home Hardware	Quaker® Tropicana®	Avis	Propel®
XM Radio Satellite	Service de magazines Rogers	Fairmont	Bell
Aeromove MC	Uniprix	Best Western	Atlas Van Lines

Et n'oubliez surtout pas de payer vos achats avec une carte financière Aéroplan d'**American Express**MD* ou **CIBC** pour ainsi accumuler encore plus de milles !

Pour la liste complète de nos partenaires, consultez aeroplan.com

Les milles-bonis que vous aurez accumulés pendant la promotion Milles au Max seront portés à votre compte en octobre 2007.

aeroplan

MDAeroplan est une marque déposée d'Aéroplan, société en commandite.*Certaines exceptions ou conditions peuvent s'appliquer. Pour plus de détails, consultez le site aeroplan.com. MD*: utilisée par la Banque Amex du Canada en vertu d'une licence accordée par American Express. MCAeromove est une marque de commerce non déposée d'Aéroplan, société en commandite. ‡Offre d'une durée limitée qui s'applique aux cartes CIBC Aéro Or *Visa*, CIBC Aéro Classique *Visa*, CIBC Aéro Or *Visa* pour PME et aux clients Aéro Hypothèque. *Visa* Int./Banque CIBC et Air Canada: usagers lic. ®Tropicana Products, Inc. Utilisée sous licence. †Marque de commerce de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée. Utilisée sous licence. Propel® et Propel Calcium MC – Stokely-Van Camp, Inc. Utilisées sous licence. ®Pepsi-QTG Canada, 2007.

3481151A

3481807

ACTUALITÉS

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA TRAGÉDIE D'AIR INDIA

Le vol aurait été autorisé sans vérification complète des bagages pour des raisons de coûts

JIM BROWN
PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Un ancien gardien de sécurité de l'aéroport de Mirabel, au nord de Montréal, a affirmé hier que l'appareil assurant le vol 182 d'Air India pourrait avoir été autorisé à décoller sans vérification complète des bagages pour une raison de coûts, en 1985.

Daniel Lalonde, qui était alors âgé de 18 ans et qui venait d'être embauché par la firme de sécurité Burns, a déclaré dans le cadre de son témoignage livré devant la commission d'enquête sur la tragédie, à Ottawa, qu'un retard du vol par les responsables de Mirabel se serait avéré trop coûteux.

Il a ajouté avoir entendu un responsable de la sécurité d'Air India et un autre homme, employé d'Air Canada ou du ministère fédéral des Transports, en train de discuter de la question.

« D'après ce que j'ai vu et entendu, je crois que l'argent ou le coût du maintien de l'avion sur la piste était très élevé, a déclaré M. Lalonde. Et de concert avec l'autre personne, ils ont décidé de laisser partir l'avion à cause de ce fait. »

Rien dit auparavant

M. Lalonde, aujourd'hui sergent au sein de la Police provinciale de l'Ontario, a reconnu n'avoir rien dit à ce sujet lorsqu'il a été interrogé, quelques jours après la tragédie, par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et des avocats de Burns, l'entreprise embauchée par Air India afin de passer au crible ses bagages.

Il a ajouté qu'il était jeune et nerveux pendant les interrogatoires, mais qu'il avait fini par décider de dire ce qu'il savait après avoir pris connaissance des autres témoignages livrés lors des travaux de la commission d'enquête, que préside John Major, ancien juge de la Cour suprême du Canada.

L'appareil du vol 182 s'est écrasé en mer au large des côtes d'Irlande, le 23 juin 1985, entraînant 329 personnes dans la mort.

L'attentat a été imputé à des extrémistes sikhs qui militaient en faveur de la création d'un État national dans le nord de l'Inde, mais seulement un homme a été accusé.

Un autre suspect a été tué par la police en Inde, en 1992, et deux autres ont été acquittés à la suite d'un procès à Vancouver, il y a deux ans.

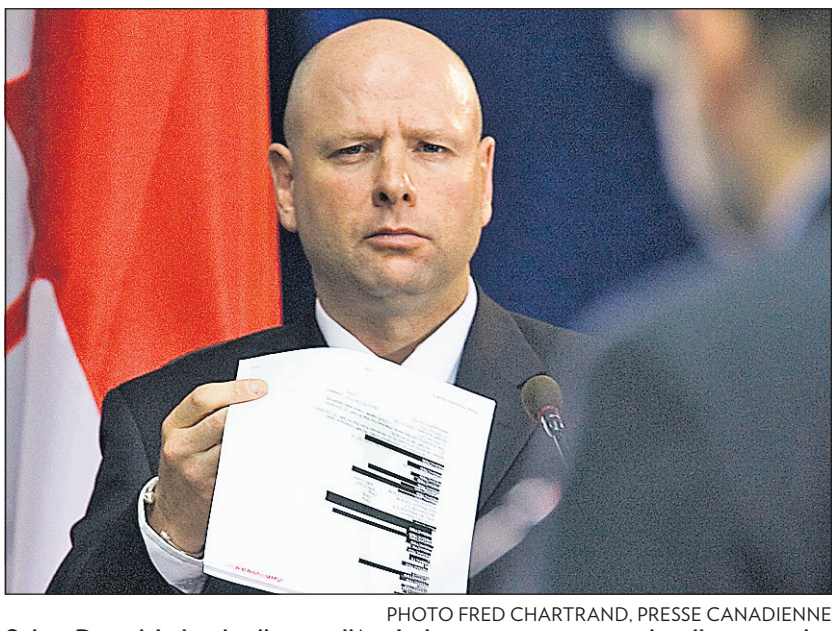


PHOTO FRED CHARTRAND, PRESSE CANADIENNE

Selon Daniel Lalonde, l'avion d'Air India a été autorisé à décoller pour des raisons de coûts.

Présumée fraude relative aux fiducies de revenu

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA — Un fonctionnaire du ministère des Finances a empoché environ 7000 $ grâce à des transactions impliquant des unités de fiducies de revenu. C'est ce qu'allègue la Gendarmerie royale du Canada dans des documents fraîchement dévoilés en cour, concernant une cause qui pourrait avoir coûté la victoire aux libéraux lors des dernières élections fédérales.

Des documents rendus publics hier révèlent également que les méfaits (allégués) de Serge Nadeau ont été dévoilés non pas grâce au travail d'enquête de la GRC, mais par suite d'une vérification ponctuelle de la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ).

La GRC avait déjà commencé à vérifier si quelqu'un, à l'extérieur du ministère, avait tiré avantage de la supposée fuite sur le changement prévu de politique fiscale concernant les fiducies de revenu – mais cette piste n'avait rien donné.

L'homme de 50 ans, qui était directeur général de l'analyse au ministère, a été accusé en février dernier d'abus de confiance, mais on n'en sait pas beaucoup plus jusqu'ici.

Des informations additionnelles, figurant dans des déclarations sous serment d'officiers de la GRC dans le cadre de leur enquête, ont été dévoilées hier par la Cour supérieure de l'Ontario, à la suite de démarches en justice de la Presse Canadienne, du *Globe and Mail* et de CTV.

Dans ces déclarations, les agents de la GRC allèguent que Serge Nadeau s'est servi d'informations confidentielles obtenues au cours d'une réunion du ministère des Finances, le 22 novembre 2005, pour acheter des unités d'un fonds d'investissement qu'il a revendues moins d'un mois plus tard pour un profit supposé évalué à environ 7000 $.

La valeur de plusieurs fiducies de revenu s'est accrue en flèche quand Ralph Goodale, alors ministre libéral des Finances, a annoncé, le 23 novembre 2005, qu'il n'imposerait pas, finalement, les fiducies de revenu.

La députée néo-démocrate Judy Wasylycia-Leis a réclamé une enquête sur des allégations voulant que des membres des marchés financiers aient eu vent à l'avance de l'annonce de M. Goodale.

Un mois plus tard, la GRC faisait savoir par lettre à la députée qu'elle mènerait une enquête criminelle. La nouvelle de l'enquête policière, survenant au beau milieu de la campagne électorale fédérale, a fourni de nouvelles munitions aux conservateurs dénonçant l'intégrité des libéraux, qui ont vu leurs appuis dégringoler.

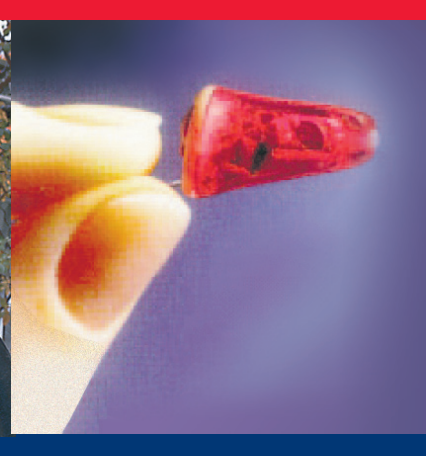
Les premiers éléments de preuve contre Serge Nadeau n'ont pas été relevés avant mars 2006, quand François Laperrière, de la CVMQ, a sonné l'alarme au sujet de ses transactions dans le cadre d'un contrôle aléatoire sur les fiducies de revenu.

L'information s'est retrouvée entre les mains des enquêteurs de la GRC qui ont commencé à enquêter sur le fonctionnaire, et ont obtenu des informations sur son implication dans le dossier des changements à la fiscalité des fiducies de revenu, et sur ses investissements.



Vos oreilles vous jouent des tours...
voici une solution discrète.





LaFlamme & **Associés** vous offre toute une gamme d'appareils auditifs de la nouvelle technologie, 100% numérique **réduisant les bruits de fond et maximisant la parole.**

Produits offerts :

- Prothèses auditives numériques dans tous les modèles
- Les prothèses sont défrayées par la RAMQ, CSST, Vétérans & assurance privée, selon certaines conditions
- Les aides de suppléance à l'audition (le téléphone amplifié, réveille matin, l'amplificateur de télévision, etc.)
- Batteries & accessoires pour prothèses auditives
- Bouchons protecteurs (bruit, baignade, musicien etc...)
- ELI technologie Bluetooth

Laflamme & Associés
Audioprothésistes depuis plus de 30 ans.

MONTRÉAL 525 rue Sherbrooke est, bureau 1 (Métro Sherbrooke) (514) 849-4500
LONGUEUIL 99 Pl. Charles Lemoyne, bureau 103 (514) 849-4500
ST-HILAIRE 261 boul. Laurier (514) 849-4500
LAVAL 1435 boul. St-Martin O., bureau 300, (450) 629-9887
ST-JEAN 900 boul. du Séminaire N., bureau 140 (450) 349-1260
GRANBY 320 boul Leclerc O., bureau 14, Centre Frontenac (450) 378-7337
3455315

Sur rendez-vous **Ligne sans frais: 1-800-422-6181**
www.laflammeetassocies.com

Suicide assisté à Alma

La défense invoque la naïveté de l'accusé

La victime était atteinte de poliomyélite

MARC ST-HILAIRE
LE QUOTIDIEN

CHICOUTIMI — Stéphan Dufour était la personne toute désignée pour participer au suicide de son oncle, Chantal Maltais, selon l'avocat de la défense Michel Boudreault.

Hier après-midi, lors d'un point de presse dans ses bureaux de Chicoutimi, Me Boudreault a en effet laissé entendre que Chantal Maltais a abusé de la grande naïveté de son client afin de se donner la mort. L'avocat a en ce sens qualifié Stéphan Dufour de « choix logique », levant ainsi partiellement le voile sur la stratégie qu'il entend adopter.

« Je pense que le choix de son neveu était un choix logique », a exprimé Me Boudreault avant de justifier cette déclaration par « la naïveté, le comportement, l'attitude et la personnalité » de l'accusé. L'avocat a également évoqué le lien intense qu'entretenaient les deux hommes, la position d'autorité dont bénéficiait Chantal Maltais par rapport à son neveu, de même que la capacité intellectuelle de Stéphan Dufour de faire un choix réfléchi dans les circonstances.

« Il sera intéressant, dans le cadre d'un procès, d'évaluer comment un individu comme Stéphan Dufour a pu réagir aux demandes insistantes, harcelantes, voire exigeantes, de la personne qui est décédée », a-t-il avancé.

Me Boudreault a souligné que la victime tentait en vain, depuis plus d'une décennie, d'obtenir l'aide nécessaire pour mettre fin à ses jours. M. Maltais souffrait de poliomyélite, maladie infectieuse aiguë qui s'attaque à la substance grise de la moelle épinière. Extrêmement limité dans ses mouvements, il se déplaçait à l'aide d'un fauteuil roulant.

« Depuis 10 ou 15 ans, cet homme demandait à mourir. Il demandait qu'on l'aide à mourir. Beaucoup de personnes ont refusé, dans l'historique familial, parce qu'elles étaient peut-être (davantage) en mesure de refuser », a insisté l'avocat.

Quant à l'état psychologique actuel de son client, Michel Boudreault a indiqué que celui-ci est conscient des faits qui lui sont reprochés, mais qu'il est également très affecté par l'ampleur médiatique qu'a prise son histoire. Il a notamment signalé que ses proches vivent dans la crainte constante qu'il se suicide.

La mère de Stéphan Dufour, qui est en Alberta, devrait revenir au cours des prochaines heures pour soutenir son fils. Des ressources psychiatriques ont aussi été appelées en renfort.



PHOTO SYLVAIN DUFOUR, LE QUOTIDIEN
L'avocat de Stéphan Dufour, Me Michel Boudreault.

Le procès se déroulera probablement devant un juge et un jury. « On sait très bien qu'il y a un débat judiciaire actuellement sur le droit de mourir. Je pense que les personnes les mieux placées pour statuer proviennent du public », analyse-t-il.

Stéphan Dufour devra se présenter au palais de justice d'Alma, le 17 juillet prochain. S'il est reconnu coupable, l'Almatois de 29 ans sera passible d'une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement. On lui reproche d'avoir aidé son oncle, Chantal Maltais, à se donner la mort par pendaison, le 8 septembre 2006.

Plaidoyer pour rouvrir le débat sur le suicide assisté

ARIANE LACOURSIÈRE

À l'âge de 8 ans, Guillaume Marcotte a perdu l'usage de ses jambes. Quelques années plus tard, il ne pouvait plus ni manger ni se laver seul. Puis, à 22 ans, il a dû se résigner à ne plus jamais écrire. Atteint de dystrophie musculaire, ce Montréalais de 26 ans est prisonnier de son corps.

« Le plus difficile, c'est de ne pas être autonome. J'ai besoin de quelqu'un avec moi pour tout faire. Je ne suis même pas capable de me gratter ! » affirme-t-il.

En apprenant l'histoire de Chantal Maltais, rapportée hier matin dans *La Presse*, Guillaume a été touché. M. Maltais est ce résidant d'Alma atteint de poliomyélite qui a demandé à son neveu de l'aider à se suicider en septembre dernier. Le neveu, Stéphan Dufour, est maintenant accusé d'avoir aidé son oncle à se pendre.

Guillaume estime que le gouvernement canadien devrait décriminaliser le suicide assisté. « On devrait changer la loi. Les gens qui, comme moi, sont prisonniers de leur corps, devraient avoir le droit de demander de l'aide pour mourir dignement. Mais il faut que chaque cas soit étudié attentivement pour ne pas qu'il y ait d'abus », estime le jeune homme.

Même s'il reconnaît que sa vie est difficile, Guillaume Marcotte n'a pas l'intention de mettre fin à ses jours. « Je vis avec ma maladie depuis que j'ai 4 ans. Je suis habitué. C'est ceux qui perdent leurs capacités à un âge plus avancé qui doivent vivre l'enfer », dit-il.

La députée bloquiste Francine Lalonde milite depuis plusieurs années pour que le suicide assisté soit décriminalisé. En juin 2005, elle a déposé un projet de loi privé allant en ce sens. Mais les élections fédérales ont été déclenchées avant que son projet ne soit entendu.

En lisant l'histoire de Chantal Maltais, Mme Lalonde a eu une pensée pour le « pauvre neveu qui va subir toute sa vie un stress pour avoir possiblement aidé son oncle à mourir alors que celui-ci le voulait ».

Selon Mme Lalonde, les gens âgés de 18 ans et plus et souffrant d'une maladie inguérissable ou étant en phase terminale devraient avoir accès au suicide assisté dans un cadre bien précis. « Il est temps que le Canada bouge. Les sondages montrent que la population est prête. On est rendu là comme société », dit la députée.

Guillaume Marcotte ne comprend pas pourquoi le gouvernement est si lent à rouvrir le débat sur le sujet. « Même si le suicide assisté était permis, ça ne veut pas dire que tous les gens le feraient ! Regardez-moi. Même si j'avais le droit de mourir, je continuerais de vivre. Je termine présentement un diplôme en infographie au cégep John Abbott et j'espère un jour avoir ma propre compagnie d'infographie. »

CLASSIQUE



Mai.
Vent de fraîcheur
et de renouveau.
Et la liberté de choisir
le confort dans lequel vous
serez heureux de vous lover.

CHAMPÊTRE



Tissu uni, fleuri, rayé
ou à carreaux, en coton, en
velour ou en jacquard, tissé,
imprimé ou texturé, quel
que soit le style que vous
recherchez, vous trouverez la
perle tant convoitée à la Maison
de Meubles Patrimoine.

URBAIN



Jusqu'au 31 mai 2007,
bénéficiez de réductions
avantageuses allant de
15 à 35 % sur tous nos modèles
de fauteuils et de canapés
de tissu, et jusqu'à 25 %
de réduction sur leurs fidèles
compagnons, les repose-pieds
et les tables de salon.

MOBILIER D'ICI | QUALITÉ. CONFORT. DURABILITÉ.



3932, Autoroute 440 Ouest (angle Curé-Labelle) Laval (Qc) H7T 2P7 • 450 687.6867

3483222A

Contactez-nous au 1 800 PORSCHE ou sur porsche.com. ©2007 Porsche Cars North America, Inc.
Porsche vous recommande de boucler votre ceinture de sécurité et d'observer le code de la route en tout temps. Les prix indiqués sont les prix de détail conseillés par Porsche. Ces prix ne comprennent pas les taxes, l'immatriculation, l'enregistrement, les frais de préparation du véhicule par le concessionnaire, les options et les frais de transport. Les prix des concessionnaires peuvent varier. Les caractéristiques sont données à titre indicatif seulement.



Chaque fois que vous la conduisez, vous souriez. Combien cela vaut-il ?

Vous appuyez sur l'accélérateur et l'euphorie vous gagne. Le moteur issu de la course automobile vous propulse sur les routes sinueuses et la tension se dissipe. En décapotable, le plaisir de conduire revient au galop. Vous vivez l'expérience d'un roadster authentique. Passez nous voir dès aujourd'hui pour un essai sur route. Porsche. Rien ne peut s'y comparer.

La Boxster, à compter de 63 600 $.

Automobiles E. Lauzon
Laval (Qc)
(450) 688-1144

Porsche Prestige
Dorval (Qc)
(514) 356-7777

Qué-Bourg Auto
Charlesbourg (Qc)
(418) 626-7777

PORSCHE

3483129A

POLITIQUE

Paralysie du comité permanent sur les langues officielles

L'opposition fait front commun

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Devant ce qu'ils considèrent comme étant la volonté du gouvernement Harper de museler le comité des Communes sur les langues officielles, les trois chefs des partis de l'opposition ont annoncé hier qu'ils mettaient sur pied leur propre comité « consultatif » sur les langues officielles.

Le chef du Parti libéral, Stéphane Dion, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, et le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, ont ainsi décidé de faire front commun et d'entendre dès ce matin, au cours de la première réunion de ce comité parallèle, plusieurs témoins sur la question du Programme de contestation judiciaire. Ce programme a été aboli par les conservateurs. Il permettait de financer les communautés minoritaires qui désiraient faire valoir leurs droits devant les tribunaux.

C'est grâce à ce programme d'ailleurs que l'hôpital Montfort à Ottawa, le seul hôpital francophone en Ontario, a pu survivre à la tentative du gouvernement ontarien de fermer ses portes. Gisèle Lalonde, qui fut à la tête de la croisade pour Montfort, sera d'ailleurs l'un des premiers témoins qu'entendra le nouveau comité ce matin. Guy Matte, le président du Programme de contestation judiciaire (PCJ), sera également présent, ainsi que Noël Badiou, le directeur exécutif du PCJ, et Kathleen Tansey, membre du conseil d'administration du PCJ.



PHOTO FRED CHARTRAND, PC
Stéphane Dion, chef du Parti libéral du Canada.

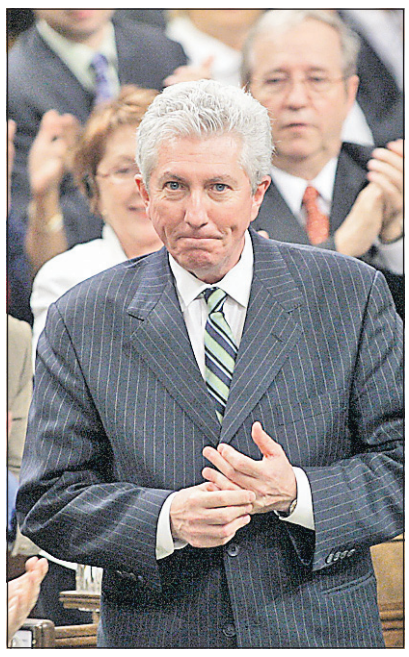


PHOTO CHRIS WATTIE, REUTERS
Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe,

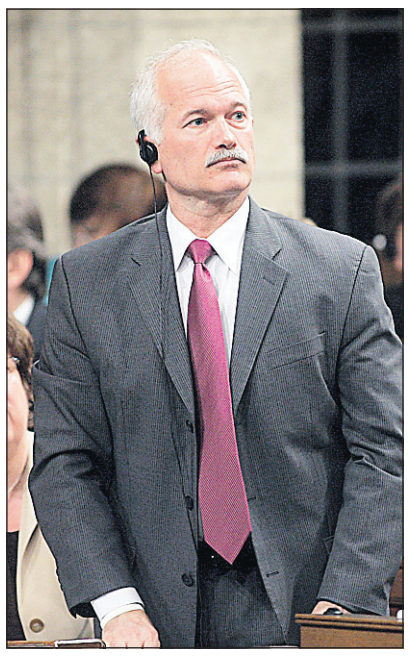


PHOTO ARCHIVES REUTERS
Jack Layton, chef du Nouveau Parti démocratique.

« Pour étouffer les critiques qui s'élèvent de partout, les élus conservateurs ont décidé de paralyser le comité permanent des langues officielles qui s'apprêtait à étudier l'impact de l'abolition du Programme de contestation judiciaire, notamment la capacité des communautés francophones et acadiennes à défendre leurs droits », ont écrit hier dans une lettre commune les trois chefs de l'opposition.

MM. Dion, Duceppe et Layton reprochent au président conservateur du comité, le député ontarien Guy Lauzon, d'avoir annulé unilatéralement la semaine dernière deux réunions du comité qui devaient porter sur le PCJ. Ils affirment que le premier ministre, Stephen Harper, était derrière cette décision et qu'il s'agissait là « d'un geste profondément antidémocratique ». Pour l'opposition, le geste du gouvernement visait à empêcher que le comité se penche sur l'abolition récente du PCJ.

Le chef du NPD a affirmé que les trois chefs de l'opposition n'avaient pas le choix d'agir de la sorte puisque le président du comité, Guy Lauzon, a refusé de faire son travail en annulant les réunions du comité sur le PCJ et que le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut pour protéger les langues officielles.

Mardi, le PLC, le BQ et le NPD ont donc voté majoritairement le désistement du président du comité, M. Lauzon. Les conservateurs ont refusé de remplacer M. Lauzon, d'où l'impasse.

Le chef libéral, Stéphane Dion, a affirmé aux Communes hier que le premier ministre avait mis à mort le PCJ parce qu'il avait lui-même perdu une cause jadis contre la Coalition canadienne anti-pauvreté qui avait eu recours à ce programme. « Grâce à ce programme, a ajouté M. Dion, le ministre de l'Environnement (John Baird, autrefois ministre à la législature ontarienne sous Mike Harris) a été incapable de fermer l'hôpital Montfort. Grâce à ce programme, les droits des homosexuels ont été protégés. »

M. Dion a demandé au premier ministre s'il allait cesser « cette vendetta personnelle et acerbe contre les droits des minorités au Canada ».

Gilles Duceppe a pour sa part parlé d'« entêtement » à propos de l'attitude gouvernementale dans cette affaire.

Quant à Jack Layton, le chef du NPD, il a affirmé que les trois chefs de l'opposition n'avaient pas le choix d'agir de la sorte puisque le président du comité, Guy Lauzon, a refusé de faire son travail en annulant les réunions du comité sur le PCJ et que le gouvernement, comme en faisait état le rapport du commissaire aux langues officielles mardi, ne fait pas ce qu'il faut pour protéger les langues officielles.

Le premier ministre Harper a affirmé de son côté que l'opposition était seule responsable de cette crise puisqu'elle refusait de se plier à la volonté gouvernementale. M. Harper a notamment souligné qu'il était bizarre de voir que le Bloc se présentait comme le grand défenseur du bilinguisme canadien alors que « l'objectif fondamental du Bloc québécois était la division de ce pays entre deux pays unilingues ».

M. Duceppe a qualifié d'« ignoble » ces propos du premier ministre. « C'est de considérer les Acadiens puis les francophones du Canada comme des otages, a-t-il dit. Les francophones du Canada et les Acadiens ont des droits, non pas parce que le Québec fait partie du Canada, mais parce qu'ils font, eux, partie du Canada, peu importe que le Québec soit ou pas dans le Canada. Et le jour où le Québec ne sera plus dans le Canada, les Acadiens puis les francophones du Canada auront aussi des droits. Un Québec souverain proposera la réciprocité afin qu'ils aient les mêmes conditions de vie que les Anglo-Québécois. »

Un Simon Marshall confus entendu à Québec

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — C'est un Simon Marshall hésitant et confus qui a été entendu, hier, dans une vidéo présentée devant le Comité de déontologie policière, à Québec.

L'enregistrement en question a été réalisé lors de l'interrogatoire de Simon Marshall, le 9 janvier 2004, au lendemain de l'obtention, par la police de Québec, des résultats des tests d'ADN innocentant l'homme pour une agression sexuelle commise en 2003.

Condamné en novembre 1997 à 62 mois de prison pour une série d'agressions sexuelles qu'il n'avait pas commises, Simon Marshall a été libéré en janvier 2003. Il a été de nouveau arrêté le 9 août 2003. Marshall avait alors dit aux policiers qu'il avait obtenu, sous la menace d'un couteau, une fellation d'une jeune femme dans un ascenseur, le 25 juillet 2003. Le même jour, il avait déclaré aux policiers avoir aussi exigé qu'une jeune femme lui montre ses seins dans un arrêt d'autobus, le 14 juin 2003.

Résultats d'ADN en mains, le sergent-détective Sylvain Tremblay s'est rendu le 9 janvier 2004 au Centre de détention de Québec, où Marshall était détenu, afin de le mettre en état d'arrestation pour entrave.

Durant l'interrogatoire, Simon Marshall est apparu hésitant et confus. Incapable de dire s'il voulait ou non un avocat. Incapable de dire s'il avait reçu des menaces ou des promesses de la part de l'enquêteur ou de ses collègues. Incapable d'expliquer au policier pourquoi il s'est incriminé.

Les audiences du Comité de déontologie policière se poursuivent aujourd'hui.

Québec réclame davantage de sièges à Ottawa

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Le gouvernement Charest fait volte-face et monte dans le train des détracteurs du projet de loi fédéral C-56, qui aurait pour effet de diminuer le poids politique du Québec au Canada.

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, hier, une motion visant à exhorter le gouvernement de Stephen Harper à retirer le projet de loi C-56, qui redessine la carte électorale du pays en revoyant à la hausse le nombre total de sièges à combler à la Chambre des communes, mais sans augmenter celui du Québec.

La veille, pourtant, invité par l'opposition officielle à s'indigner devant cette situation, le premier ministre Jean Charest avait haussé les épaules.

En vertu des changements proposés par le gouvernement Harper, le nombre total de circonscriptions électorales fédérales passerait donc de 308 à 330, en 2014. Mais au Québec, il demeurerait le même, soit 75.

La proportion de sièges réservée au Québec passerait de 24 à 22 %, un scénario qui inquiète l'opposition à Québec.

En conséquence, la proportion de sièges réservée au Québec passerait de 24 à 22 %, un scénario qui inquiète l'opposition à Québec.

Hier, le gouvernement a adhéré au projet de motion contre C-56, en y ajoutant une demande de retrait d'un autre projet de loi, le C-43, qui « vise essentiellement à transformer le mode de sélection des sénateurs sans le consentement du Québec ».

En Chambre, le premier ministre Charest a fait valoir à ce propos, hier, que l'intention de son gouvernement était « non seulement une représentation, puis une position du Québec sur la Chambre des communes, mais également sur l'autre chambre du Parlement fédéral, qui est le Sénat, sur lequel le chef de l'opposition officielle a toujours été silencieux ».

Il venait de se faire reprocher par le chef de l'opposition officielle, Mario Dumont, de n'afficher « aucune revendication pour le Québec » et de se placer « en position de faiblesse » par rapport au gouvernement fédéral dans ce dossier.

À Ottawa, le Bloc québécois a une fois de plus dénoncé le projet de loi. Pour la troisième journée consécutive, le leader parlementaire, Pierre Paquette, a invité le gouvernement conservateur à retirer la mesure qui réduirait le niveau de représentation du Québec à la Chambre des communes.

Le gouvernement ne semble toutefois pas près de reculer.

Par ailleurs, une autre motion de l'Assemblée nationale visant le gouvernement fédéral a été adoptée à l'unanimité, hier, cette fois sur la promotion de la langue française, à la suite de la publication, la veille, d'un rapport accablant du Commissaire aux langues officielles. La motion vise à encourager le gouvernement fédéral à « prendre les mesures énergiques qui s'imposent » pour favoriser « l'épanouissement » de la langue française au pays.



Des offres musclées.
Parfait pour déménager.







Activation gratuite de vos services téléphonique résidentiel et Internet de Bell, et **installation gratuite** de votre service de télé numérique[1]

Service téléphonique résidentiel
+
Service Internet Sympatico[MC] Haute vitesse
+
Télé numérique ExpressVu[MC]

à compter de
69 30 $ /mois
pendant les six premiers mois[2], une économie de 330 $[3]

Appelez-nous dès aujourd'hui et dites « Je déménage » pour parler avec un expert en déménagement.

3480011A

vancouver 2010
GRAND PARTENAIRE NATIONAL

310-BELL

Bell

3480017

Les offres prennent fin le 30 juin 2007; réservées aux clients résidentiels du Québec, là où la technologie et la visibilité directe le permettent. Offres modifiables sans préavis et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. 1. Réservé aux nouveaux clients qui s'abonnent à chacun des services suivants : au service Internet Sympatico Haute vitesse dans le cadre d'un engagement de 1 an, au service Téléphonie résidentielle Sélection, et au forfait personnalisé Base numérique francophone du service ExpressVu dans le cadre d'un engagement de 2 ans. 2. Sympatico: Gratuit pour les mois 1 à 3, 24,95 $ pour les mois 4 à 6 et le tarif courant (maintenant 44,95 $, modifiable) s'applique par la suite. Des frais de 25 $ s'appliquent si vous annulez la commande avant l'activation. Capacité totale de téléchargement de 30 Go par mois ; frais pour téléchargement en sus. ExpressVu: Gratuit pour les mois 1 et 2; le tarif courant (maintenant 26 $, modifiable) s'applique par la suite. Le forfait personnalisé Base numérique anglophone est également offert pour 31 $/mois. Les frais liés au(x) récepteur(s) et à la programmation HD sont en sus. Une pièce d'identité avec photo valide et une préautorisation sur une carte de crédit ou un transfert électronique de fonds (TEF) sont requis pour activer un système. Le client doit acheter un système avant le 30 juin 2007 et l'activer dans les 30 jours suivants. Trousse de mise à niveau de signal double requise pour certaines programmations et incluse avec le système satellite haute définition. L'installation gratuite couvre l'installation du système de base, qui comprend un récepteur. Pour l'admissibilité, visitez bell.ca/installationincluse. Service téléphonique résidentiel: D'autres frais tels que les frais pour les services TouchTone (2,80 $/mois) et 9-1-1 (19 ¢/mois; peuvent varier suivant la région) s'appliquent. L'inscription (gratuite) à la Facture unique peut être requise. Le tarif mensuel est régi par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et peut varier selon l'emplacement géographique; ceci vaut aussi pour les économies. Préavis de 30 jours requis afin d'annuler le service. Certaines parties du territoire desservi par Bell font l'objet de frais pour service en zone rurale. Vous pouvez vérifier si de tels frais s'appliquent à votre cas. 3. Comparé aux tarifs mensuels actuels de ces services à la carte, sans engagement, avec les frais d'activation ou d'installation applicables.
Sympatico est une marque de commerce de Bell Canada. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu s.e.c.; [MC]©2005, COVAN.

ACTUALITÉS

Pickton était populaire auprès des « filles »

PRESSE CANADIENNE

NEW WESTMINSTER, C.-B — Une ancienne employée d'un hôtel miteux, le Roosevelt, a témoigné hier de la popularité du tueur présumé Robert Pickton auprès des « filles » qui travaillaient dans l'établissement.

Helen Major travaillait au comptoir d'accueil de l'hôtel du quartier de Downtown Eastside de Vancouver, où vivaient temporairement certaines des femmes disparues que Pickton est aujourd'hui accusé d'avoir tué.

Selon la témoin, Pickton se présentait au Roosevelt pour y rencontrer son amie Dina Taylor. Il connaissait aussi d'autres femmes qui se tenaient là.

Pickton était sympathique et parlait avec tout le monde, a-t-elle indiqué. Parfois, les filles qui travaillaient au Roosevelt couraient après Pickton parce qu'elles savaient qu'il avait de l'argent. Selon Mme Major, Dina Taylor appelait Pickton « mon oncle », même si aucun lien de parenté les unissait.

Dina Taylor a été arrêtée pendant l'enquête sur la disparition des femmes qui a mené aux accusations contre Pickton. Elle n'a cependant jamais été accusée de quoi que ce soit.

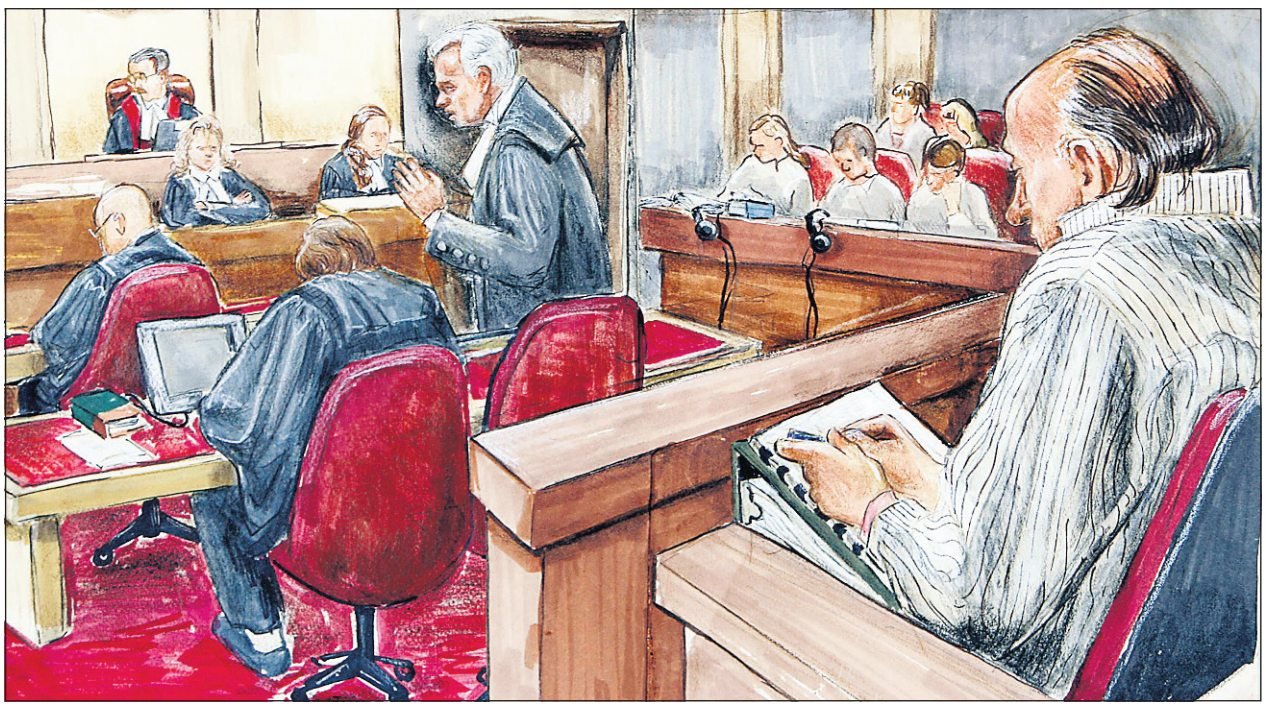


ILLUSTRATION REUTERS/FELICITY DON

Robert Pickton (à droite) était sympathique et parlait avec tout le monde, selon l'ex-employée d'un hôtel miteux de Downtown Eastside, où vivaient temporairement certaines des victimes présumées de l'accusé.

Plus tôt hier, un vieil ami de la famille de l'accusé, qui le connaît depuis environ 50 ans, a raconté que Pickton débitait les porcs de façon traditionnelle après les avoir tués avec une arme à feu de calibre 22.

Robert Korac, qui gagnait sa vie comme boucher commercial, a indiqué aux jurés qu'il connaissait la famille de Pickton depuis des décennies et qu'il en avait été assez proche pour porter le cercueil de ses deux parents.

M. Korac a expliqué que Pickton tuait d'abord les porcs d'un coup de feu dans le front, avant d'en chauffer la carcasse dans de l'eau bouillante pour en retirer les poils et les pendre ensuite par une patte arrière.

« Il les levait dans les airs pour les saigner », a précisé Robert Korac. Pickton utilisait un couteau de boucherie, qu'il plantait sous le cou des animaux. Parfois, il utilisait un grattoir ou un chalumeau pour retirer les poils les plus rudes.

La Couronne espérait, avec ce témoignage, souligner des ressemblances entre la façon dont Pickton abattait les porcs et le traitement réservé aux cadavres de femmes retrouvés sur sa propriété. Pickton est accusé du meurtre prémédité de six femmes. Il sera jugé plus tard pour le meurtre de 20 autres femmes.

1. Pour connaître les conditions et les restrictions applicables, rendez-vous au www.rbcrecompenses.com et cliquez sur le lien « Règlement RBC Récompenses ». ** Pour que vous soyez admissible à l'offre de 10 000 points RBC Récompenses en prime, votre demande d'adhésion doit nous parvenir et être approuvée par nous pendant la période d'admissibilité à l'offre, soit entre le 1er mars et le 30 juin 2007. Les clients qui sont déjà titulaires de la carte *Visa* Platine Voyages RBC Banque Royale au début de la période d'admissibilité ne peuvent profiter de cette offre. Les 10 000 points en prime à l'adhésion apparaîtront sur votre premier relevé *Visa*. Au premier renouvellement, 5 000 points en prime seront portés à votre relevé *Visa* une fois que vous aurez acquitté les frais annuels. Cette offre ne peut être jumelée à d'autres offres. ® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. ^mc Marques de commerce de la Banque Royale du Canada. * Marque déposée de Visa International Service Association. Utilisée sous licence.

La prison pour deux importants trafiquants

Di Maulo et Cossentino vendaient du *pot* québécois jusqu'aux États-Unis

ANDRÉ CÉDILOT

Le juge Jean B. Falardeau, de la Cour du Québec, n'avait pas affaire à du menu fretin, hier, quand il a condamné Anthony Di Maulo et Giuseppe Cossentino à 54 mois de pénitencier (il leur en reste 26 à purger) pour avoir exporté des quantités considérables de marijuana aux États-Unis. Ils en vendaient aussi en Ontario.

À la suite du plaidoyer de culpabilité des prévenus, Me Jean-Pierre Saint-Jean, du ministère public, a indiqué au tribunal qu'on était en présence d'un gang qui écoulait chaque semaine de 50 à 200 livres de *pot* québécois. En association avec des ressortissants asiatiques qui s'occupaient de la production, cette petite entreprise illicite avait un chiffre d'affaires de 18 millions par année.

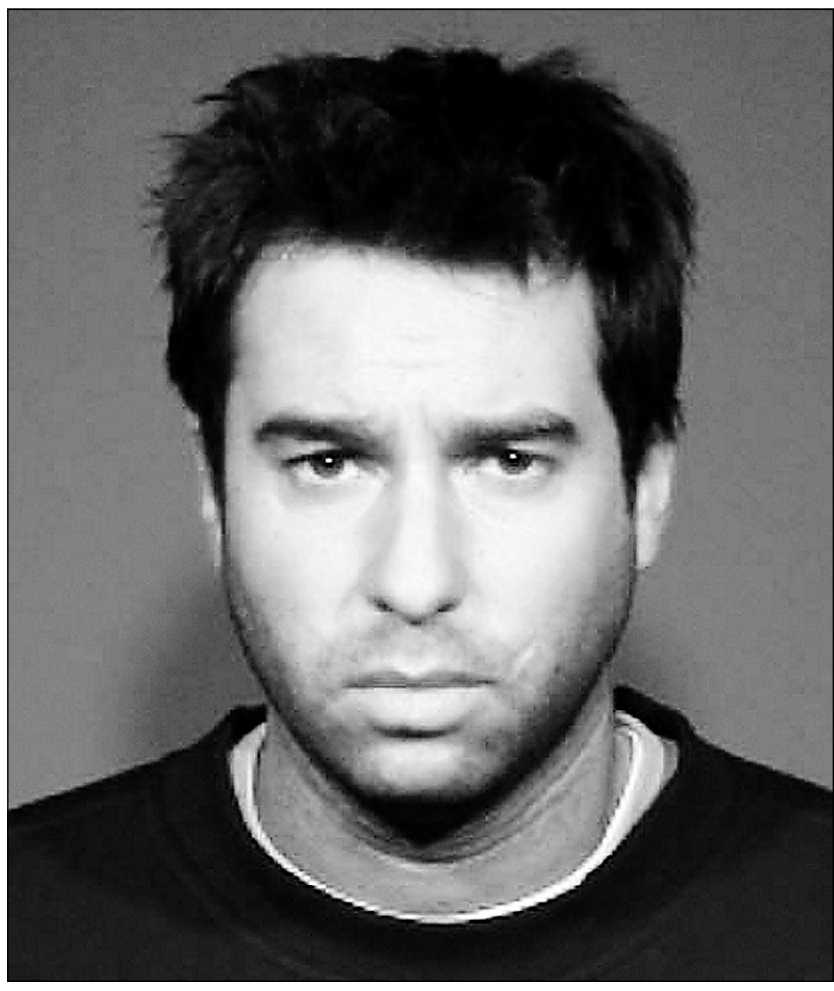
Une fois récoltés, les plants de marijuana étaient entreposés dans des caches de trafiquants d'origine vietnamienne dirigés par la belle-mère de Tony Di Maulo, Thi Mi Nguyen, 53 ans. Ils étaient ensuite transportés à la maison du frère de Di Maulo, où ils étaient coupés, effeuillés, emballés sous vide, puis placés dans des sacs de hockey. À raison de 50, 75 ou 100 livres à la fois, le très prisé « Québec Gold » était finalement acheminé dans la région de Cornwall, où il franchissait la frontière par la réserve d'Akwesasne.

Décrit comme l'homme de confiance de Di Maulo, Cossentino allait presque quotidiennement à la cache de la rue Brouilly, à Terrebonne. Il préparait les sacs et en faisait parfois la livraison. Grâce à une caméra que la police a installée dans le garage de la maison de Joe Vince Di Maulo, on peut voir Cossentino, portant des gants, en train de fouiller un tas de marijuana qui lui monte jusqu'aux genoux.

Le gros des stocks était vendu aux États-Unis, où les trafiquants pouvaient facilement doubler leurs profits: une livre de marijuana s'y détaille 2300$, cependant qu'on en tire ici de 1000$ à 1200$. On passait clandestinement la frontière deux ou trois fois par semaine. Le gang en expédiait aussi à Ottawa et Toronto. Au fil de l'enquête, les policiers en ont saisi 375 livres, et 421 plants. C'est un « indic » qui a mis la police de Montréal sur la piste de ce réseau, en septembre 2004.

Âgé de 42 ans, Tony Di Maulo est le neveu du caïd Giuseppe Jos Di Maulo, un des leaders de la mafia montréalaise. De même que Cossentino, il s'est reconnu coupable de quatre chefs d'accusation, dont un de gangstérisme. Ils ne pourront être admissibles à une libération conditionnelle avant 13 mois. Ils sont incarcérés depuis leur arrestation, le 21 mars 2006. Une quarantaine de personnes avaient été épinglées. Pour la plupart, elles sont en liberté en attendant leur procès.

En outre, Cossentino s'est vu saisir pour quelque 500 000$ de biens, dont une maison à Morin Heights. Il a toutefois pu conserver sa luxueuse résidence du boulevard de Fontainebleau, à Blainville. À son enquête en cautionnement, on l'avait présenté comme un prospère restaurateur de Saint-Sauveur. Il est âgé de 35 ans. Tout comme Di Maulo, il paraissait détendu, hier, dans le box des accusés. Ils lançaient tous deux de fréquents regards aux membres de leur famille. Les deux jeunes enfants de Di Maulo, sa femme et ses parents, étaient assis dans les premières rangées.



Giuseppe Cossentino était l'homme de confiance de Tony Di Maulo.

Le « cheese » fait des ravages

AGENCE FRANCE-PRESSE

DALLAS — Vendu à deux dollars la dose dans des pages de cahier déchirées, le « cheese », nouvelle drogue à base d'héroïne et d'antalgique, fait des ravages dans les écoles du nord du Texas, où au moins 21 adolescents ont succombé à sa fatale attraction.

Le « cheese » est d'autant plus dangereux que bien des gamins ne se rendent même pas compte de ce qu'ils reniflent, explique la police: « Beaucoup de ceux que nous attrapons n'avaient jamais fumé une cigarette ni bu un verre d'alcool », déclare Jeremy Liebbe, un enquêteur travaillant pour les autorités scolaires de Dallas, qui serait le premier à avoir identifié cette drogue.

Des centres de désintoxication ont révélé que certains enfants de 9 ans seulement étaient devenus accros au « cheese » – la plupart s'y étaient essayés pour faire comme les copains.

Pour Jeremy Liebbe, les *dealers* sont particulièrement habiles pour démarcher une nouvelle clientèle chez les enfants, qui sont réticents à s'injecter quoi que ce soit avec une seringue, mais beaucoup moins méfiants quand il s'agit de renifler une substance au nom rigolo qui les rend à la fois léthargiques, euphoriques et désorientés.

La police estime pour le moment que la consommation de « cheese » est limitée à la ville de Dallas, mais s'inquiète de commencer à voir des morts dans certaines banlieues proches.

Identifiée depuis 2005, la drogue a d'abord fait des ravages chez les jeunes hispaniques de Dallas. Elle a rapidement gagné du terrain à cause de l'accoutumance rapide qu'elle provoque et à l'inconscience du danger des adolescents.

Des collégiens apportent la poudre à l'école, généralement enveloppée dans des pages de devoirs griffonnées, souvent cachée dans leurs sous-vêtements. Tant qu'ils ne se font pas pincer, ils financent leurs besoins en devenant *dealers* à leur tour, et consomment aux toilettes, en salle de classe, ou chez les uns ou chez les autres.

La plupart des victimes sont mortes dans leur sommeil à l'issue d'une nuit de fête. Le plus jeune avait 15 ans.

En janvier 2005, Cindy Hill avait voulu réveiller son fils Garrett, 17 ans, sur le canapé où il s'était écroulé après être sorti avec un ami. Elle a hurlé en se rendant compte qu'il était mort.

« On avait pourtant eu tellement de conversations sur la drogue! se lamente-t-elle, j'étais effondrée de voir qu'il avait pris de l'héroïne. »

L'héroïne utilisée pour le « cheese » en circulation à Dallas arrive du Mexique par la route, à plus de 400 km – elle est vendue par des adultes à des adolescents qui préparent les doses, avant de les revendre à leurs amis.

Pour lutter contre ce qui commence à prendre l'allure d'une épidémie, les autorités scolaires de Dallas ont organisé des réunions publiques en anglais et en espagnol, distribué des tracts bilingues, déployé des chiens renifleurs, formé enseignants et éducateurs aux signes révélateurs, et recommandé à leurs services de sécurité de coopérer avec les autorités de l'Etat et fédérales.

De leur côté, les animateurs de la communauté hispanique implorent les parents d'avertir les enfants des dangers du « cheese ». Mais beaucoup préfèrent garder le secret par peur de l'expulsion, ou parce qu'ils « pensent que les services sociaux vont leur enlever leur enfant de 10 ans si on découvre que celui de 15 ans se drogue », explique Carlos Quintanilla, un animateur qui aide les familles touchées par le « cheese ».

Selon lui, les prochaines vacances estivales risquent de marquer une nouvelle escalade. Sans une énorme mobilisation des parents et des autorités, « la probabilité d'une catastrophe est très forte », craint-il.

CARRIÈRES
OÙ EST L'EMPLOI ?
Le samedi dans LA PRESSE

VENTE DE PIANOS
Cégep de St-Laurent
Venez choisir votre piano
1 - 2 - 3 juin
+ 60 pianos neufs et usagés
Sur rendez-vous seulement
(514) 276-3333
Par Kawai Canada Musique et le centre musical Italmélodie
3482008A
3482015



LOTO QUÉBEC
Résultats des tirages du: 2007-05-16
Numéros «Télé»
622994 980262 492491
Numéro Boni 09
1 25 000 $ 2 50 000 $ 3 100 000 $
364294 826907 271916
décomposables
non décomposables
Lotto 6/49 11 14 31 33 37 45 09 compl.
Québec 49 05 07 21 22 35 46 06 compl.
Banco 02 04 05 08 13 15 17 20 22 25 32 37 46 49 51 53 54 57 60 62
La Quotidienne 3 655 4 3048
Astro Jour - Mois - Année - Signe 07 MAI 35 BÉLIER
Extra 500 000$ 4360562* *décomposable dans les deux sens
Jouez payé! 2 000 $ TOUTES LES 2 SEMAINES À VIE! NE MANQUEZ PAS LE TIRAGE DE CE SOIR.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.
LOTOQUEBEC.COM



ACTUALITÉS

La « tombe » d'un conducteur de pelle mécanique extirpée de l'eau



PHOTO DANIEL DESMARAIS, COLLABORATION SPÉCIALE

L'équipe du grutier Maurice Gendron extirpe la pelle hydraulique qui a sombré dans la rivière des Mille-Îles en mars dernier, près du vieux pont de Terrebonne. L'accident a coûté la vie à son opérateur, Frédérik Jean, 33 ans. La grue de 400 tonnes a mis moins de 30 minutes pour sortir la pelle mécanique. « C'est une opération assez facile, mais on avait beaucoup de pression parce qu´un de nos collègues est mort dans l'accident », dit le conducteur Ghislain Isabel.

VOUS MÉRITEZ
VOTRE PLACE
AU SOLEIL.



VOICI LE TOUT NOUVEAU CABRIOLET CHRYSLER SEBRING

L'union parfaite entre un design à couper le souffle et une technologie révolutionnaire • Profitez de la balade avec de la place pour quatre adultes • D'un coffre pouvant contenir deux sacs de golf – même avec le toit abaissé • Livrable avec moteurs de 2,4 L(1), 2,7 L ou 3,5 L • Puis profitez de votre univers numérique avec le système multimédia d'infodivertissement MyGIG^MC avec navigation GPS(2)(3) • Et d'un démarreur à distance pour faire face à toutes les intempéries(2) • Le tout nouveau cabriolet Chrysler Sebring 2008 à partir de 29 995 $(4) • Appelez au **1-800-361-3700** ou visitez **chrysler.ca**

SEBRING

CHRYSLER
LA BEAUTÉ DE L'INGÉNIERIE

(1) Livrable ultérieurement. (2) Des frais supplémentaires s'appliquent et cette caractéristique peut ne pas être disponible sur tous les modèles. (3) Le système de navigation fonctionne seulement dans certaines régions métropolitaines. Pour tous les détails, consultez votre concessionnaire. (4) PDSF pour le modèle cabriolet Sebring LX 2008 avec moteur 2,4 L (livrable ultérieurement). PDSF pour le modèle cabriolet Sebring Limited (avec caractéristiques livrables) tel que montré est de 40 055 $. Transport (1 300 $), assurances, immatriculation, frais d'administration des concessionnaires, droit sur les pneus neufs, taxes sur le climatiseur (si applicables) et taxes sont en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les prix sont sujets à changement sans préavis.

3484425A

Sourde et muette, elle est agressée par son père

Viols répétés et filmés, soumission et intimidation auraient duré pendant sept ans

PASCAL FAUCHER
LA VOIX DE L'EST

GRANBY — Viols répétés et filmés, victime attachée, forcée de se faire avorter, soumission et intimidation: le témoignage d'une victime d'inceste a été entendu, hier, au palais de justice de Granby. Une histoire sordide.

Le procès se déroule par l'entremise d'interprètes puisque la plaignante et l'accusé, son père, sont sourds et muets.

« Ça arrivait tellement souvent que c'était devenu une habitude, a déclaré la victime aujourd'hui âgée de 28 ans. J'avais peur de lui, mais il ne voulait pas arrêter. »

L'accusé, âgé de 54 ans, de Shefford, a plaidé coupable à l'accusation d'inceste, hier, mais il conteste la fréquence des crimes.

Selon son avocat, Me Daniel Giard, il n'y aurait eu qu'une seule agression sexuelle. Mais la Couronne, représentée par Me Karyne Goulet, rétorque que les actes reprochés ont eu lieu deux ou trois fois par mois durant sept ans.

La preuve déposée par le ministère public indique que les agressions ont débuté alors que la plaignante avait 18 ans. Par l'entremise de sa grand-mère, elle a alors fait la connaissance de son père.

L'homme s'incruste peu à peu dans la vie de sa fille. Il commence par emménager avec elle, à Granby puis à Saint-Paul-d'Abbotsford, alléguant sa précarité financière. À Saint-Paul, comme le logement est exigu, père et fille partagent la même chambre.

L'accusé prend l'habitude de lui frôler les seins. Un soir, il passe à l'acte. Les protestations de sa fille n'y font rien.

« Je lui disais de sortir mais il ne le faisait pas, dit celle-ci. Je ne trouvais pas ça normal. C'était violent. Je pleurais sans rien dire. »

Pour tenter de le fuir, la jeune femme déménage alors à Waterloo. Mais son père l'y suit et s'installe à nouveau chez elle. Les viols se poursuivent.

« Je lui disais de sortir mais il ne le faisait pas. Je ne trouvais pas ça normal. C'était violent. Je pleurais sans rien dire. »

Utilisant une caméra vidéo que sa fille a reçue en cadeau, l'homme ira même jusqu'à filmer ses ébats incestueux. À une autre occasion, il lui attache les bras avant de la violer.

Refusant toute contraception, il met aussi sa fille enceinte. Elle subit un avortement. Même après cet épisode, les agressions se poursuivent.

« Je voulais qu'il parte de chez moi, dit la victime. Il disait *oui, oui*, mais il ne partait pas. Il me surveillait tout le temps, me contrôlait. Je ne pouvais parler à personne. J'étais soumise, je gardais tout en dedans. »

Ce n'est qu'en 2005 que la jeune femme déménage et porte plainte à la police. Son père est arrêté et est enjoint de ne plus communiquer avec elle. Mais le harcèlement se poursuit, dit la jeune femme.

« J'ai toujours l'impression qu'il me cherche partout, qu'il veut savoir où je reste. Mais je ne veux plus rien savoir de lui. »

L'avocat de la défense, Me Giard, met en doute la crédibilité de la victime quant à la fréquence des actes reprochés. Il soulève que la plaignante a appelé son père pour qu'il la dépose au restaurant après qu'elle eut porté plainte contre lui.

Les avocats argumenteront sur la preuve, le 7 août prochain, devant le juge de la Cour du Québec François Marchand. L'accusé reste en liberté jusqu'à la suite du processus judiciaire. Il risque jusqu'à cinq ans de prison.

Michel Bédard coupable

Des victimes du prédateur sexuel renoncent à leur anonymat

RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

QUÉBEC — Cinq des sept victimes de Michel Bédard ont fait une démarche extrêmement rare, hier, après que le prédateur sexuel eut été déclaré coupable. Elles ont demandé que soit levée l'ordonnance interdisant de publier leur identité et assurant donc leur anonymat.

Le fils de l'accusé, Claude Bédard, ses deux cousines, Sylvie et Denise Bédard, une femme confiée à la famille de l'accusé, Dolorès Verreault, et une voisine, Josée Picard, ont déposé leur requête par l'entremise de la procureure de la Couronne, Me Nadine Dubois. Le groupe s'est engagé à ne pas divulguer l'identité des deux autres victimes de l'accusé. Après quelques minutes de réflexion, la juge Hélène Bouillon a accueilli la requête.

La demande des victimes, si elle est rarissime, n'est pas une première. Les filles de Dave Hilton et Nathalie Simard, par exemple, avaient fait de même dans les causes du boxeur et de Guy Cloutier, à Montréal.

Les victimes de Bédard ont expliqué avoir agi de la sorte d'abord dans un but de prévention qu'elles voudraient faire dans des écoles, mais aussi dans un but thérapeutique pour se guérir elles-mêmes des blessures qui leur ont été causées.

En entrevue, à l'issue du jugement, Dolorès Verreault a précisé que de concert avec un organisme qu'elle n'a pas nommé, elle a déjà un projet visant à venir en aide à d'autres victimes de pareils sévices sexuels. Elle a ajouté ne pas écarter la possibilité de publier son histoire et celle de ses frères et sœurs d'infortune.

« J'étais terrorisée, je n'osais pas parler, a déclaré Mme Verreault. Les enfants ont peur. C'est important qu'ils en parlent et qu'on fasse de la prévention dans les écoles. »

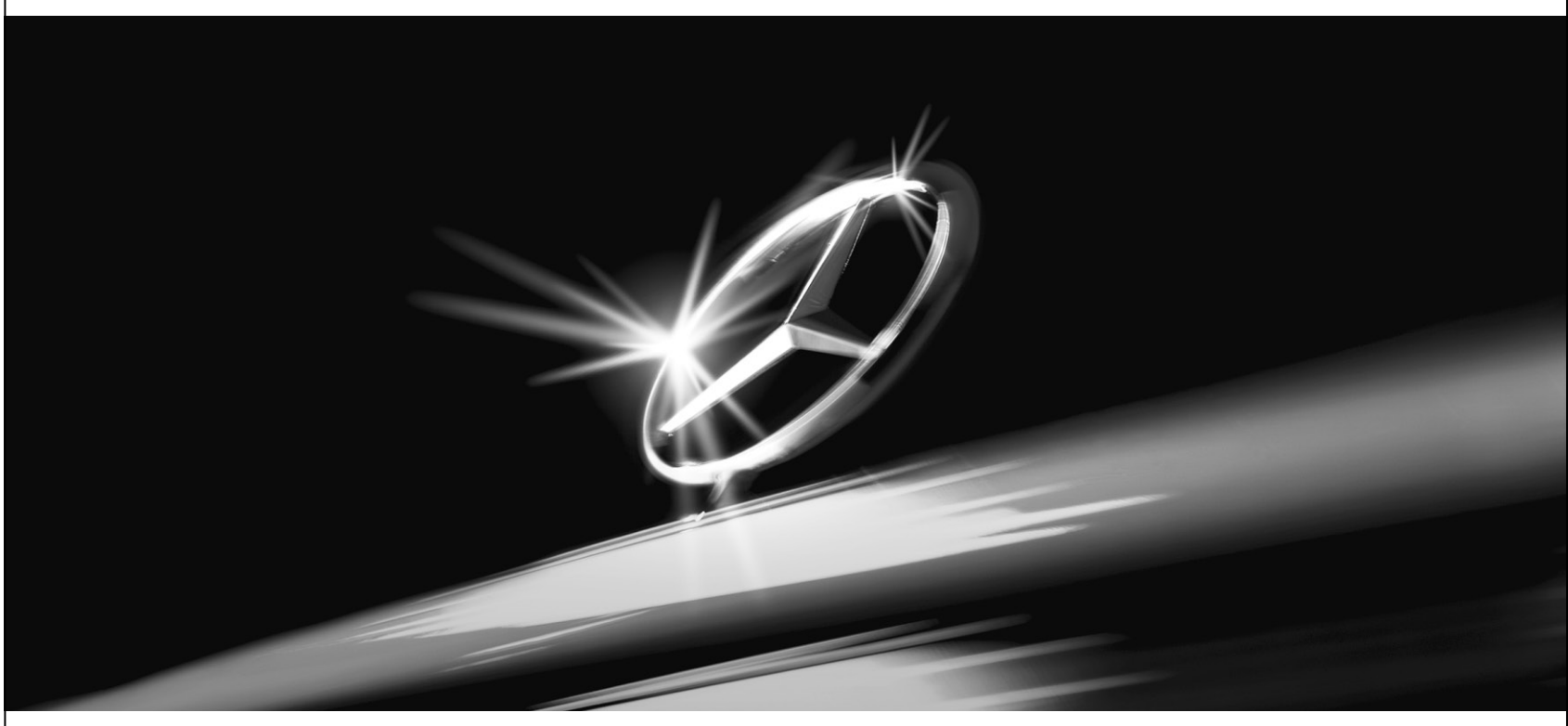
Le fils de l'accusé, Claude, abondait dans son sens: « Il ne faut pas vivre tout croche et culpabiliser. Il faut dénoncer. Ce n'est pas sain d'attendre. »

Au sujet de son père, l'homme, qui a eu 36 ans mardi, s'est montré cinglant: « C'était mon père... Mais je ne le considère plus comme mon père. Il ne pourra plus se cacher! Moi, je pourrai aller de l'avant et ne plus laisser ça rangé dans un tiroir. »

Appelée à commenter les agissements de la DPJ, qui l'a placée chez Michel Bédard durant plusieurs années, Dolorès Verreault a simplement exprimé le souhait que l'organisme en tire des leçons. « Je ne voyais pas de travailleur social, a-t-elle amèrement déploré. Il n'y avait personne! »

Si elle n'avait personne à qui exprimer son désespoir, à l'époque, la femme de 36 ans a trouvé ces dernières années un soutien inconditionnel auprès de son conjoint et de ses deux enfants.

DIRECTEMENT DE Mercedes-Benz Canada
DIRECTEMENT DES SERVICES FINANCIERS Mercedes-Benz
DIRECTEMENT DES CONCESSIONNAIRES Mercedes-Benz



L'EVENEMENT:
Mercedes-Benz
DIRECT

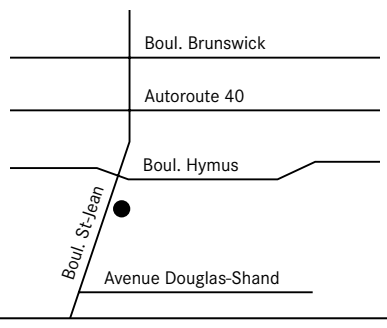
Plus de 200 Mercedes-Benz d'occasion soldées réunies en un seul endroit.
Du 17 au 24 mai seulement. Ouvert exceptionnellement le lundi 21 mai, fête des Patriotes.
Taux de location et financement à 2,9 %* pour 36 mois

Véhicules d'occasion Certifiés Étoiles MC Mercedes-Benz
Première ÉTOILE Véhicules comme neufs Mercedes-Benz

- Véhicules Certifiés Étoiles et Première Étoile;
- Certification après une inspection en 150 points;
- Garantie allant jusqu'à 6 ans ou 120 000 km;
- Assistance routière 24 heures sur 24;
- Qualité, sécurité et fiabilité synonymes de Mercedes-Benz.

Consultez l'inventaire au www.mercedes-benz.ca/direct

Une seule adresse:
575, boul. Saint-Jean
Pointe-Claire



Mercedes-Benz

3484418A
3484419

FINANCEMENT OFFERT PAR Services financiers Mercedes-Benz
© Mercedes-Benz Canada Inc., 2007. * Financement de 2,9 % offert sur les véhicules Certifiés Étoiles et Première Étoile des années modèles 2003 à 2006 pour un maximum de 36 mois. Exemple de financement : 20 000 $ à 2,9 % par an équivalent à 582,02 $ par mois pendant 36 mois. Coût de l'emprunt : 952,72 $. Obligation totale : 20 952,72 $. Un acompte peut être requis. Frais d'immatriculation et d'assurance, ainsi que taxes et frais RDPRM en sus.

ACTUALITÉS



PHOTO ARCHIVES PC©

Tous les types de fermes sont comparés par Statistique Canada.

Le Canada continue de perdre ses fermes

STÉPHANIE BÉRUBÉ

L'agriculture au Canada se polarise. Il y a plus de grosses fermes très rentables et, aussi, plus de petites entreprises où les agriculteurs travaillent à temps partiel. Surtout dans l'agriculture biologique ou les productions très spécialisées.

« C'est un phénomène que nous observons depuis plusieurs années aux États-Unis, note Maurice Doyon, professeur au département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de l'Université Laval. Il y a une multiplication de petites fermes qui restent petites parce que leurs propriétaires veulent qu'elles restent petites, dit-il. Pour ces agriculteurs, ce n'est pas un moyen de vivre, mais un mode de vie. »

Ce qui expliquerait que plus de la moitié des exploitants agricoles ont maintenant un autre emploi, à l'extérieur de la ferme, selon *Le Recensement de l'agriculture de 2006* dévoilé hier par Statistique Canada.

Ce nouveau rapport confirme que, globalement, le nombre de fermes continue de diminuer au pays. Le phénomène est loin d'être nouveau, depuis 1941, le pays perd des fermes année après année. Entre 2001 et 2006, le Canada a perdu plus de 17 000 fermes. C'est 7 % des fermes du pays qui ont disparu. Aucune province n'échappe à la tendance, mais le Québec se situe un peu en deçà de la moyenne nationale avec une diminution de 5 %.

Il faut dire que l'étude de Statistique Canada compare l'incomparable puisqu'elle tient compte de toutes sortes de cultures, de toutes les tailles. Les grandes exploitations de blé des Prairies et les producteurs de bœuf et de porc de l'Ouest qui possèdent des centaines de têtes se comparent aux érablières familiales ou bleuetières du Québec, par exemple.

Moins de fermes ne signifie toutefois pas moins de production puisque le territoire agricole canadien, lui, se maintient. Les agriculteurs possèdent maintenant de plus grosses entreprises, la taille moyenne de chacune ayant aussi augmenté.

« Les fermes grossissent parce que les producteurs peuvent ainsi faire des économies d'échelle », explique Frédéric Normand, analyste à Statistique Canada. Selon lui, avec des coûts de production toujours plus élevés, les agriculteurs doivent investir dans leurs fermes s'ils veulent vivre de la terre. Et augmenter la superficie de production est le seul moyen d'amortir ces coûts.

« L'agriculture est aussi beaucoup plus performante », dit Frédéric Normand. Les chiffres lui donnent raison: le nombre de vaches a diminué, mais la production de lait demeure constante, la quantité d'œufs a augmenté même s'il y a moins de poules.

Grève au Canadien Pacifique

ÉLISE DOÀN

De 20 à 40 minutes de retard. C'est le petit délai qu'ont dû subir les usagers de la ligne de chemin de fer entre Blainville et Montréal hier matin. En effet, depuis la nuit de mardi à hier, les employés de l'entretien des rails et des ponts du Canadien Pacifique (CP) ont dressé des piquets de grève aux terminus intermodaux partout au Canada.

Le syndicat à l'origine de la grève, les Teamsters, représente 3200 employés. Ceux-ci réclament de meilleures conditions de travail. Selon Serge Delongchamp, vice-président du syndicat Teamsters, les employés d'entretien parcourent une centaine de kilomètres pour se rendre à leur lieu de travail, partant du lundi au vendredi. Mal logés, ils sont deux par chambre et n'ont aucune intimité. Le CP envisagerait, toujours selon le porte-parole syndical, d'accroître les distances qu'ils ont à parcourir sans les payer en conséquence.Les employés réclament une augmentation de leurs salaires de 13 % sur trois ans.

De son côté, la compagnie ferroviaire n'est pas prête à transiger sur les 13 %. Chacune des parties concernées se renvoie la balle, ce qui a mis fin au processus de négociation amorcé il y a 10 mois. D'après Michel Spénard, porte-parole du Canadien Pacifique, le syndicat a augmenté ses exigences au cours des pourparlers.

Quelque 300 employés sont concernés par cette grève au Québec. Outre des piquets de grève, les employés d'entretien essaient de sensibiliser le public. Le Canadien Pacifique a remplacé les grévistes par des cadres et des superviseurs qui connaissent les lignes. « Mille deux cents personnes ont été formées à ce travail depuis un mois, affirme Michel Spénard. On se préparait à toute éventualité. »

Le syndicat et le CP se disent tous deux prêts à reprendre la discussion. Le ministère du Travail a nommé un médiateur au dossier. Joint par *La Presse*, le ministre du Travail, Jean-Pierre Blackburn, a affirmé hier qu'il ne prendrait pas parti dans ce dossier. Distinguant bien ce conflit de celui qui toucha le Canadien National pendant deux semaines en février dernier, il a souligné que « le service continue de fonctionner malgré quelques incidents. » « Je souhaite que les deux parties s'assoient ensemble à la table des négociations. Il faudra peut-être qu'elles mettent de l'eau dans leur vin », a-t-il conclu.

Essayez nos prêts-à-partir maintenant





WAVE

VILLE[2] : 8,9 L/100 km
ROUTE[2] : 5,9 L/100 km

Moteur 4 cyl. à DACT 1,6 L de 103 HP • Lecteur CD et MP3 avec prise audio auxiliaire • Chauffe-moteur • Colonne de direction inclinable • Siège du conducteur réglable en hauteur avec soutien lombaire • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable

LOCATION 60 MOIS
188 $[1] | 0 $ de comptant | 149 $[1] Comptant : 2 207 $
Préparation et frais de transport de 1 045 $ INCLUS



VILLE[2] : 9,2 L/100 km
ROUTE[2] : 5,9 L/100 km

G5 SE ÉDITION SPÉCIALE

Climatisation et groupe électrique[3] inclus

LOCATION 48 MOIS
244 $[1] | 0 $ de comptant | 209 $[1] Comptant : 1 604 $
Préparation et frais de transport de 1 095 $ INCLUS



★★★★★ Sécurité 5 étoiles[4]

G6

Boîte automatique 4 vitesses et climatisation inclus

LOCATION 48 MOIS
299 $[1] | 0 $ de comptant | 259 $[1] Comptant : 1 883 $
Préparation et frais de transport de 1 250 $ INCLUS

VILLE[2] : 10,2 L/100 km
ROUTE[2] : 6,6 L/100 km

PONTIAC CARBUREZ À L'ÉMOTION

GM Canada LA GARANTIE DE 160 000 KM DE GM
LA MEILLEURE PROTECTION AU PAYS
160 000 KM 5 ANS SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR GARANTIE LIMITÉE[5] + 160 000 KM 5 ANS AVEC TRANSPORT DE COURTOISIE[5] + 160 000 KM 5 ANS AVEC ASSISTANCE ROUTIÈRE[5]

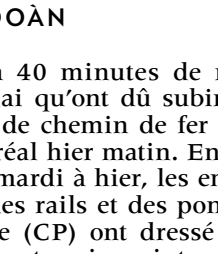
OFFRESPONTIAC.CA

PONTIAC BUICK GMC

3482432A 3482434

L'Association des concessionnaires Pontiac•Buick•GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2007 suivants : Wave (2TD69/R7A), G5 SE Édition Spéciale (2AL69/R7A), et G6 (2ZF69/R7A). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits sont en sus et payables à la livraison. 1. À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois (60 mois pour la Wave). Frais de 15 ¢/km après 80 000 km pour la G5 et la G6. Frais de 15 ¢/km après 100 000 km pour la Wave. Frais de transport et préparation inclus. Frais d'immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais le réglage des glaces et des rétroviseurs ainsi que le télédéverrouillage. 4. Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant (tests d'impacts latéraux) pour la G6 2007. Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA). 5. Selon la première éventualité. Les camions poids moyens sont exclus. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants (primegmpouretudiants.ca) et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis. **Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir le règlement complet du concours, passez chez votre concessionnaire participant, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gmcanada.com.**

MAI 2007 MOIS DU MONT-ROYAL | Les Amis de la montagne



© Martine Doyon

De petits gestes pour de grands résultats
Devenir un ami pour la montagne
514 843-8240 | *www.lemontroyal.qc.ca*
Porte-parole Stéphane Bourguignon, écrivain et scénariste, auteur de la série télévisée « La Vie, la vie »

2 mai
Forum public des Amis de la montagne

6 mai
Corvée du Mont-Royal, inscriptions au Chalet du Mont-Royal de 8 h 45 à 9 h 30

12-13 et 19-20 mai
Les journées de sensibilisation de la Patrouille de conservation du Mont-Royal

16 mai
Randonnée guidée au Domaine des Sulpiciens sur le mont Royal

24 mai
Conférence (en anglais) « La vision de Frederick Law Olmsted pour le mont Royal »

24 mai
Remise du Prix du Mont-Royal

PARTENAIRE PRINCIPAL : La Fondation des amis de L'Environnement
EN COLLABORATION AVEC : Montréal
PLATINE : sports experts • Pratt & Whitney Canada • Banque Nationale du Canada
OR : Université de Montréal • Cogeco
MÉDIA : Astral Media, CIAD, mix 96, CHOM 97.7, LA PRESSE, LES AFFAIRES www.lesaffaires.com

3476304A

Surveillez nos cahiers publicitaires dans Lapresse d'aujourd'hui!

(Dans les régions sélectionnées seulement)

Sears La belle vie à bon prix.

3476893A 3476894

La preuve de l'existence d'une matière sombre se confirme

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Un anneau de matière sombre a été observé distinctement pour la première fois dans un amas galactique, ont annoncé avant-hier des astronomes, soulignant que c'est la preuve la plus tangible à ce jour de l'existence de cette substance mystérieuse qui formerait environ le quart de l'univers.

« C'est la première fois que nous avons détecté de la matière sombre comme ayant une structure unique, différente de celle des gaz et des galaxies dans l'amas galactique », explique James Jee, de l'Université Johns Hopkins à Baltimore, un des scientifiques ayant fait cette découverte.

« Bien qu'invisible, cette matière sombre avait été trouvée auparavant ailleurs dans l'univers, mais jamais de façon aussi largement distincte du reste des gaz chauds et des galaxies formant les amas galactiques », poursuit-il.

En août 2006, des astronomes américains avaient indiqué avoir détecté la présence de matière sombre en observant la collision de deux amas galactiques.

Mais « être en mesure de voir une structure de matière sombre aussi distinctement nous permet (désormais) d'étudier comment elle se distingue de la matière normale (visible) », ajoute James Lee.

En constatant que les galaxies avaient une force gravitationnelle beaucoup plus grande que celle pouvant résulter de leur seule masse visible, les astrophysiciens en ont déduit l'existence de la matière sombre.

Ils peuvent également observer son existence dans un amas galactique en constatant comment sa gravité déforme les rayons lumineux provenant de galaxies plus lointaines.

L'anneau de matière sombre ou noire, observé avec le télescope spatial Hubble, mesure 2,6 millions d'années-lumière de diamètre et se situe dans l'amas galactique à cinq milliards d'années-lumière de la Terre. La distance parcourue par la lumière en une année est d'environ 9500 milliards de kilomètres.

L'équipe d'astronomes a découvert cet anneau par hasard et observé un pli dans cette mystérieuse matière, comme une ondulation provoquée par une pierre tombant dans de l'eau.

« Il m'a fallu un an pour me convaincre que cet anneau de matière sombre était bien réel car j'avais observé avant nombre d'amas galactiques sans jamais voir une chose pareille », explique l'astronome James Jee.

S'appuyant sur les travaux antérieurs d'autres chercheurs, il pense que cet ensemble de galaxies a dû entrer en collision avec un autre amas galactique il y a un ou deux milliards d'années.

« Ce choc a créé une ondulation dans la matière sombre qui laisse une marque très distincte autour du groupe de galaxies », note l'astronome.

La recherche sur l'alzheimer progresse

Médecins et pharmaceutiques réclament des fonds accrus à Washington

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Des médecins et dirigeants de laboratoires pharmaceutiques sont optimistes aux États-Unis sur le potentiel de la recherche pour vaincre la maladie d'Alzheimer, mais plaident en faveur d'une mobilisation fédérale accrue pour accélérer la concrétisation des avancées médicales.

« D'un point de vue thérapeutique, il est réaliste de penser que nous pourrons ralentir ou arrêter la progression de la maladie », a déclaré avant-hier Paul Aisen, professeur de neurologie à l'Université Georgetown à Washington et grand spécialiste de l'alzheimer, devant une sous-commission du Sénat.

« Nous sommes confiants que des médicaments capables de réduire l'accumulation du peptide amyloïde dans le cerveau humain ralentiront ou arrêteront la maladie, (...) réduisant considérablement son impact économique et social qui pourrait devenir désastreux avec le vieillissement de la génération nombreuse du baby-boom, a-t-il ajouté.

La médecine estime que la mutation d'au moins trois gènes provoquent la surproduction et l'agrégation de la protéine de la membrane neuronale dans le cerveau du malade et le détruit progressivement. Il n'existe pas encore de thérapie efficace contre ce mécanisme de dégénération cérébrale.

« Nous avons les outils pour développer des traitements contre cela (...) faisant que nombre de thérapies prometteuses sont actuellement au stade des essais cliniques », a précisé le Dr Aisen.

Robert Essner, PDG du groupe pharmaceutique Wyeth, a dit devant la même sous-commission que son laboratoire avait investi plus de 450 millions de dollars au cours des cinq dernières années dans la recherche de traitements contre l'alzheimer, dont 12 font actuellement l'objet d'essais cliniques.

Toutes ces molécules « montrent un potentiel pour retarder, arrêter ou inverser la progression de la maladie », a-t-il assuré.

« Nous menons des recherches très prometteuses pour traiter l'alzheimer ainsi que d'autres maladies neurodégénératives », a également dit aux sénateurs Donald deBrethizy, patron du laboratoire Targacept.

« Nous sommes suffisamment proches de réussir à mettre au point des médicaments réellement efficaces pour justifier notre optimisme, mais la question de savoir s'il faudra quelques années ou 15 ans dépendra des ressources allouées », a expliqué le neurologue de l'Université Georgetown.

L'Association américaine de l'alzheimer, plus grande organisation privée pour combattre la maladie, presse le gouvernement fédéral de doubler le budget public qui est érodé par l'inflation depuis 2003, a indiqué à l'AFP l'un de ses responsables, Stephen McConnell.

« La question de savoir s'il faudra quelques années ou 15 ans pour mettre au point des médicaments réellement efficaces dépendra des ressources allouées. »

Des projets de loi présentés par les deux partis au cours des derniers mois au Congrès répondent à ces attentes en prévoyant un doublement du budget de la recherche sur l'alzheimer alloués aux Instituts nationaux américains de la Santé (NIH) pour le porter à 1,3 milliard de dollars.

Un texte offre aussi des crédits d'impôt pour les familles touchées et la création d'un Sommet national de la recherche sur l'alzheimer.

Avec le vieillissement de la génération du baby-boom, alzheimer pourrait rapidement devenir une épidémie ruinant les systèmes d'assurance médicale, souligne M. McConnell.

On estime que 500000 nouveaux cas seront diagnostiqués annuellement aux États-Unis alors que 78 millions de baby-boomers » vont atteindre 65 ans, âge typique de déclenchement de la maladie, dès 2011.

Il pourrait y avoir huit millions de cas en 2030 contre cinq millions aujourd'hui sans développement de traitement efficace, selon lui. Dans le monde, ce nombre pourrait passer de 24 millions actuellement à 42 millions en 2020 et 81 millions en 2040, selon de récentes estimations.

PLUS D'EUROPE
à découvrir...
air transat
air vacances



Vols directs
ALLER-RETOUR VERS :

BORDEAUX, LYON
MARSEILLE
NANTES, NICE
PARIS, TOULOUSE
à partir de 445 $

LONDRES
MADRID
à partir de 495 $

3480613A

Réservez dès maintenant pour profiter des meilleurs prix !
Visitez le www.airtransat.com, téléphonez au 1 877 655-3948
ou communiquez avec votre agent de voyages.

20 ans Tout un monde !

Départs de Montréal. Prix par personne en classe économique, valides à l'achat d'un vol aller-retour. Les prix sont ceux disponibles au moment de mettre sous presse. Les tarifs peuvent varier selon la date de départ ainsi que la destination sélectionnées. Les tarifs sont sujets à changement sans préavis et sont valides pour les nouvelles réservations individuelles seulement. Les sièges disponibles aux tarifs affichés sont en quantité limitée. Taxes, DPSTA, frais aéroportuaires, assurances et surcharge de carburant, si applicable, ne sont pas inclus.

MONTOIT
LE SAMEDI



CE SAMEDI
DANS LA PRESSE

CONDOS
POUR
TOUS

3450187



Cinq façons de dire « je t'aime ».

L'excultation. Inspirée par Birks.

Bagues de fiançailles à solitaire BIRKS BLUE®
à signature saphir, en or jaune ou blanc 18 carats
et platine. Bagues aux lignes contemporaines et
étroite classique, à partir de 2 100 $ chacune. Bague
à solitaire ovale ornée d'un pavé de diamants, à
partir de 5 500 $. Bague classique, à partir de
1 700 $. Bague traditionnelle, à partir de 1 400 $.

BIRKS MD

Magasinez avec nous en ligne ou à votre
magasin Birks préféré. Visitez le www.birks.com
ou composez-le 1.800.682.2622.

3480968A



CENTRE
DES SCIENCES
DE MONTRÉAL

La Fondation du Centre des sciences de Montréal présente

Gunther von Hagens

LE MONDE DU CORPS 2

L'anatomie révélée à travers de véritables corps humains

MAINTENANT

Achetez vos billets au centredessciencesdemontreal.com

www.bodyworlds.com

TELUS Pfizer Hydro Québec Société du Vieux-Port de Montréal Canada

3484650A

FORUM

André Desmarais › Président du conseil d'administration LA PRESSE
Guy Crevier › Président et éditeur
Philippe Cantin › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

ÉDITORIAL

Boulevard de la Péquisterie



mroy@lapresse.ca
MARIO ROY

Dans un monde idéal, un parti politique propose un scénario clair contenant le rôle qu'il estime devoir être celui de l'État. Ce rôle peut être à peu près semblable à celui qu'il joue déjà. Ou il peut prévoir des changements draconiens, par exemple, la constitution d'un État indépendant. Toujours dans un monde idéal, un parti obtient aux urnes le soutien de l'exacte proportion de l'électorat gagné à sa cause. Si cette proportion est suffisante, il accède au pouvoir d'effectuer la souveraineté, par exemple, s'il s'agissait du scénario proposé.

Le drame historique du Parti québécois est de n'avoir jamais, ni par élection ni par référendum, été capable de concilier l'offre claire de l'indépendance et l'accès démocratique à la possibilité de la déclarer.

Après un épisode de portes ouvertes et fermées, Pauline Marois hérite de la mise en scène d'une pièce injouable.

De René Lévesque à André Boisclair, tous les chefs du PQ s'y sont cassé les dents de toutes les façons possibles et imaginables. Aujourd'hui, après un épisode presque bouffon de portes ouvertes et fermées, d'entrées côté cour et de sorties côté jardin, Pauline Marois hérite donc de la mise en scène de cette pièce injouable, pourtant inlassablement donnée sur le boulevard de la Péquisterie.

////////////////////////////

Avec le temps, il est devenu lumineux que le problème existentiel du Parti québécois est insoluble: les Québécois ne veulent pas de la sécession. Et ils ne consentent à voter PQ ou à voter « oui » en proportion appréciable que lorsque le projet est, soit mis en veilleuse, soit à ce point édulcoré qu'on peut le confondre avec une proposition de fédéralisme renouvelé.

Or, cela ne changera pas.

Mais ça n'a jamais cessé de gripper les rouages de la machine péquiste. Car les deux problèmes fondamentaux du parti depuis sa fondation découlent de là. Celui de l'écartèlement forcé du chef, et du programme, entre la droite et la gauche. Celui de l'écartèlement forcé du chef, et du programme, entre le nationalisme dur et – pardonnez l'expression…– l'accommodement raisonnable.

D'une part, la social-démocratie molle du PQ est difficile à dépoussiérer parce que la fibre du parti s'est tissée dans un univers où l'entrepreneur et l'altermondialiste sont contraints, pour le bien de la « cause », à la coexistence pacifique. Mais tirez un fil à droite ou à gauche et le tissu se défait.

D'autre part, pour la simple raison qu'il est une créature à destin unique, le parti a historiquement été tenu en otage par la puissante oligarchie des nationalistes durs. Et il ne faut jamais perdre de vue que le nationalisme, et la religion, sont les moteurs des plus irrationnelles intransigeances.

Tout cela relève de l'évidence, bien entendu.

Pourtant, dans les diagnostics portés au chevet du grabataire, on feint d'ignorer ses faiblesses génétiquement programmées. Et dans les pronostics jovialistes, on ne cesse de prévoir que, oui, le parti pourra encore une fois se remettre sans médication lourde.

Or, cela n'arrivera pas.

Les militants péquistes ont fait une grave erreur, il y a 18 mois, en préférant André Boisclair à Pauline Marois, celle-ci ayant sur celui-là des avantages – en termes d'aptitudes, d'expérience, d'intelligence politique, d'image populaire – qui crèvent les yeux aujourd'hui. En dépit de quoi elle ne fera pas de miracle, elle non plus.

Pauline Marois n'a en réalité qu'un seul scénario en main. C'est celui qui donne au PQ un rôle clair, défini, d'une scrupuleuse honnêteté intellectuelle, d'une totale transparence dans ses convictions. Indépendantiste pressé et abonné à la gauche classique? Les plus zélés militants du parti seront à l'aise avec cette position, et il y aura de la noblesse à la défendre. Autonomiste et réformiste? Ces voies-là sont encombrées, certes, mais pas toujours assez intelligemment balisées.

En somme, un seul fait est maintenant avéré: le Parti québécois ne peut plus monter deux pièces à la fois sur les mêmes planches. Cela ne conduit qu'à des bides.

LA BOÎTE AUX LETTRES

/// **Pour nous écrire : forum@lapresse.ca**

Dumont a raison

Mario Dumont a cent fois raison. Assez pathétique de voir les péquistes « s'exciter le poil des jambes » avec une femme qu'ils ont rejetée et humiliée, il y a 18 mois à peine. Quand Pauline va tenter de dire « au centre toute » les Dubuc, Laviolette et cie vont rugir et brasser la cage. Et quand Pauline va tenter de mettre l'option en veilleuse, c'est la belle-mère Parizeau qui va sortir de ses vendanges pour ramener la femme aux toilettes de 400 000$ à l'ordre…

Normand Thouin

Le PQ n'est pas le Québec

J'ai ragé toute la fin de semaine de me faire imposer la couverture sectaire du psychodrame péquiste par les médias. Les commentaires et analyses portant sur la démission du chef élu André Boisclair, le ridicule désistement du dauphin Gilles Duceppe, et la messe célébrée à Radio-Canada pour la dauphine Pauline Marois, acclamée par toute la chorale nationale, m'ont littéralement dégoûté. Je remercie Alain Dubuc pour sa chronique intitulée « Au pays des géants » de *La Presse* d'hier. On se sent parfois très seul dans ce Québec où les dogmes de la théocratie catholique ont été remplacés par ceux du national-socialisme et où un seul journaliste de la presse écrite ose souligner les errements des médias. Enfin, le PQ n'est pas le Québec et si madame la dauphine est couronnée chef de ce parti le 24 juin prochain, cette date ne deviendra pas pour autant la fête du PQ.

Guy Côté
Ville de Lac Brome

Manque d'infirmières?

Il manque d'infirmiers et d'infirmières. Je connais plusieurs jeunes filles qui voudraient faire leur cours d'infirmière. Elles ont été refusées parce qu'il leur manquait le cours de mathématiques 536. Tout le monde sait qu'un cours de trigonométrie avancée, de vecteurs, de fonctions logarithmiques et de géométrie est essentiel pour apprendre à poser un cathéter, à doser un médicament, à donner une injection et surtout, à entourer le patient de sollicitude et d'amour. Qu'attendent les universités pour décloisonner le cours de sciences infirmières? Quand on a un besoin criant dans une société, on s'arrange pour faciliter l'entrée des candidats. Pénurie d'infirmières ou pénurie de bon sens?



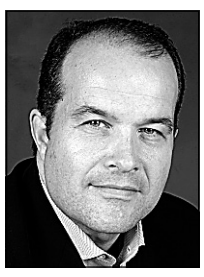
LE SOLEIL DROITS RÉSERVÉS

OPINION

Exit Mai 68

Maintenant « décomplexée », la droite française compte sur Sarkozy pour faire prendre à la France un grand tournant

ÉRIC BÉDARD



L'auteur est historien (TÉLUQ-UQAM) et rédacteur en chef de la revue Argument.

La victoire de Nicolas Sarkozy aux élections présidentielles françaises s'apparente à la victoire d'une droite décomplexée qui croit que l'ordre, le travail, le mérite sont des valeurs fondamentales pour assurer la continuité d'un destin national. À bien des égards, c'est la victoire d'une majorité silencieuse qui n'a jamais souscrit à la révolution culturelle de Mai 68.

Au cœur de l'esprit 68, il y avait cette idée que l'État, la Nation et toutes les institutions modernes mises en place pour permettre aux individus de devenir des citoyens éclairés et responsables avaient un caractère oppressif, aliénant. Ces institutions étaient au service d'une classe dominante qui ne souhaitait que se maintenir au pouvoir, elles ne servaient en rien un idéal de civilisation plus élevé. Pour « jouir sans entraves », l'un des slogans de Mai 68, pour vivre de façon plus authentique, il fallait notamment « interdire d'interdire », détruire les hiérarchies traditionnelles.

C'est ainsi que, par exemple, on a dépeint les criminels comme les « victimes d'un système » qu'il fallait à tout prix casser. Victimes d'un père alcoolique, de la pauvreté, ou, dans le cas de certains citoyens issus de l'immigration, d'une intégration mal réussie, ces criminels en sont venus à faire l'objet d'une psychologisation à outrance. Curieusement, les « victimes » devenaient ceux qui commettaient les crimes, non pas ceux qui les subissaient.

Les soixante-huitards ont également voulu détruire l'école traditionnelle qui, selon eux, reproduisait les inégalités sociales. La transmission de la grande culture classique n'était qu'une cynique stratégie élaborée par l'élite bourgeoise pour conserver ses distinctions et ses privilèges, maintenir le bon peuple dans l'ignorance. Les « maîtres », ces sévères gardiens de l'ordre établi, devaient cesser d'oppresser les élèves et se mettre au niveau des « enfants », les accompagner dans leurs apprentissages de choses concrètes, utiles.

Les soixante-huitards ont associé l'idée de nation à la xénophobie et au racisme. Le respect des ancêtres, la volonté d'assumer sereinement son passé, le désir de continuité par delà les idéologies et les divisions ont été tournés en ridicule par toute une frange de la gauche radicale qui, encore là, considérait que l'amour de la patrie n'était que le projet d'une élite destiné à endormir le peuple pour mieux l'exploiter. Ce parti pris antinational a rendu certains débats presque impossibles. Il a suffi que l'on dénonce certains imams, que l'on discute d'une immigration mal maîtrisée, que l'on veuille assumer l'héritage catholique ou colonial pour que les accusations d'intolérance fusent de toutes parts.

Nicolas Sarkozy a répété des choses simples, des choses que les Français souhaitaient entendre depuis longtemps.

Tout au long de sa campagne, Nicolas Sarkozy a répété des choses simples. À en juger par les résultats qu'il a obtenus, il a dit des choses que les Français souhaitaient entendre depuis longtemps.

Il répété qu'on ne pouvait mettre les criminels et les victimes sur le même pied, que celui qui choisit de bruler une voiture, de voler un honnête citoyen, d'agresser une vieille dame sur la rue, est, aux yeux de la Justice, coupable. Rien ne saurait justifier de tels délits car on est toujours responsable de ses actes. Jusqu'à l'élection présidentielle de 2002 qui a mené Jean-Marie LePen au deuxième tour, cette évidence n'était pas reconnue par la gauche bien pensante et une bonne partie de la droite. L'élite politique se comportait comme si l'insécurité de ces modestes salariés qui voient constamment ses biens saccagés était une pure invention du Front national.



PHOTO REMY DE LA MAUVINIÈRE, AP
Nicolas Sarkozy

Il a aussi répété que l'école devait valoriser l'effort, la réussite, l'excellence, non pas le nivellement, que ces valeurs passaient par le respect du maître, par le rétablissement d'une certaine distance entre l'élève – là pour apprendre – et l'enseignant – là pour transmettre. Cet effort, cette distance, a-t-il asséné tout au long de sa campagne, sont indispensables si l'on souhaite former des adultes dotés de jugement, une qualité essentielle pour l'avenir personnel et collectif.

Il a enfin répété que cette volonté de certains de réviser l'histoire pour la rendre plus conforme aux préjugés du présent s'apparente à une haine de soi, qu'on ne construit rien sur le sable mouvant du déni ou de la repentance. Sans se réduire à une épopée glorieuse, l'histoire d'un pays témoigne du travail des ancêtres, c'est une fondation sur laquelle on doit s'appuyer pour se projeter dans l'avenir.

Nicolas Sarkozy a été diabolisé par une gauche qui continue de considérer Mai 68 comme un grand moment de l'histoire de France et de l'Occident. Or le nouveau président, qui est entré en fonction hier, croit qu'il faut tourner la page et renouer avec un idéal de civilisation plus traditionnel. Sera-t-il à la hauteur de cette ambitieuse entreprise? Sera-t-il capable de faire prendre à la France ce grand tournant? L'avenir nous le dira.

FORUM

Mourir sur une liste d'attente



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Oui, il y a des gens qui meurent sur des listes d'attente. Ainsi Gaston Forest, décédé récemment alors qu'il attendait le pontage et le changement de valve qui devaient être effectués à l'Institut de cardiologie de Montréal.

Nos lecteurs ont peut-être lu ce témoignage frappant que l'un de ses jeunes amis, Jean-Pierre Viau, lui consacrait dans une lettre à *La Presse*. « Gaston attendait pour son opération cardiaque. Il attendait, attendait, attendait… Il n'attend plus. Repose en paix, Gaston. »

M. Forest avait 81 ans et il aurait dû vivre plus longtemps. Résidant à Laval, tous les vendredis il prenait le bus et le métro pour aller passer le week-end chez sa « blonde » au centre-ville de Montréal. Une relation qui durait depuis 27 ans.

« Il était attentif à tous, mais les derniers temps furent très pénibles, me dit M. Viau. Je crois qu'il avait décidé d'abandonner sa lutte contre la maladie et le système. »

////////////////////////////

Il se trouve que juste avant la publication de cette lettre, je recevais un courriel d'un chirurgien de l'Institut de cardiologie qui s'élevait contre l'allongement des listes d'attente.

Diplômé en chirurgie vasculaire et thoracique et professeur de chirurgie à l'Université de Montréal, le Dr Louis Perrault est attaché depuis dix ans à l'ICM, où il combine des activités de clinique et de recherche.

« Depuis janvier 2007, écrit-il, une des quatre salles d'opération de l'ICM est fermée faute de personnel infirmier. Déjà, le quart des infirmières du bloc opératoire provient de l'étranger. La fermeture de cette salle est maintenue jusqu'en septembre 2007 au plus tôt, aucune solution à court terme n'est envisagée.

« Conséquemment, la liste d'attente pour la chirurgie cardiaque a fait un bond de 100 patients en trois mois, avec de nombreux patients « hors délai raisonnable ». Comble de l'ironie… ou d'une mauvaise planification, un nouveau bloc opératoire de 30 millions $ comprenant sept salles d'opération ultra-modernes (remplaçant les quatre autres) est en construction et sera prêt début 2008. Combien de ces salles fonctionneront-elles vraiment, compte tenu de la pénurie de personnel ?

« Au pavillon Hôtel-Dieu du CHUM, environ 60 millions $ ont été investis pour concentrer la cardiologie tertiaire et la chirurgie cardiaque des trois pavillons du CHUM sur un seul site. On construit une nouvelle salle d'hémodynamie en rénovant des salles d'opération et le département de soins intensifs. Cela a été planifié en attendant la construction du nouveau CHUM. Au dernier décompte, il manquait entre 40 et 60 infirmières de soins intensifs dans ce centre pour pouvoir consolider la chirurgie tertiaire. De nouveau, aucune solution à court terme n'est envisagée…

« Au total, environ 100 millions $ investis dans le béton sans que les ressources humaines nécessaires soient au rendez-vous ! Cela n'est qu'un exemple, entre beaucoup d'autres, de gestion discutable des budgets de santé dans un domaine très pointu. Ce n'est que la pointe de l'iceberg.

« Malgré ces faits, il n'y a personne d'imputable pour ces décisions ou pour la gestion globale des argents du système de santé. C'est toujours la faute des autres, du gouvernement précédent… Ceux qui prennent les décisions maintenant seront bien loin quand les conséquences de leurs gestes seront connues. À quand une gestion de la santé indépendante des enjeux politiques pour éviter le saupoudrage électoral dans tous les comtés ? À quand un système de gestion responsable et imputable afin d'éviter la déperdition des fonds dans le béton ? »

////////////////////////////

La semaine dernière, toujours dans *La Presse*, le Dr Léon Dontigny, directeur des services professionnels à l'ICM, lançait lui aussi un cri d'alarme : « En décembre, nous avions 70 patients en attente, aujourd'hui on en a près de 250. Chaque jour, nous devons annuler le quart des opérations prévues. »

La pénurie d'infirmières est particulièrement catastrophique en cardiologie car tous les « opérés » du cœur vont aux soins intensifs, où les infirmières doivent avoir une formation spécialisée.

La priorité s'impose : former plus d'infirmières. Mieux rémunérer celles qui sont en exercice, et leur offrir de meilleures conditions de travail. Aller chercher (en y mettant le prix) les infirmières d'expérience que le gouvernement Bouchard a envoyées à la retraite et dont plusieurs sont encore assez en forme pour revenir au travail. Ce qu'il ne faut surtout pas faire, c'est abaisser les standards pour embaucher à la va-vite du personnel infirmier sous-qualifié. Les Québécois méritent mieux.

De la concurrence S. V. P. !

La menace de grève des employés d'entretien de la STM nous rappelle les inconvénients d'un monopole syndical dans un service public

MARCEL BOYER



L'auteur est vice-président et économiste en chef à l'Institut économique de Montréal.

La menace de grève des employés d'entretien de la Société de transport de Montréal nous rappelle les inconvénients d'un monopole syndical dans un service public, une situation propice à la surchauffe et au blocage. Pourquoi ne pas sortir des sentiers battus ? Une ouverture des transports en commun urbain à des opérateurs privés mis en concurrence mettrait fin au monopole syndical actuel. Une telle réforme amènerait aussi en prime une diminution des coûts d'entretien.

En effet, le modèle de gestion entièrement publique qui est en vigueur dans la plupart des centres urbains au Canada est de plus en plus abandonné dans les grandes villes partout dans le monde à cause de ses inefficacités et des coûts en croissance constante. Dans ces pays, les autorités publiques ont penché vers le modèle de gestion déléguée par appels d'offres et vers davantage de partenariats avec le secteur privé pour fournir des services de transport à leurs citoyens.

Le principe d'un tel modèle est plutôt simple. Il est fondé sur une distinction entre l'organisation et le financement des réseaux de transports en commun, d'une part, et leur exploitation, d'autre part. Ainsi, bien que les autorités publiques continuent d'être responsables de la détermination des trajets, des horaires, de la fréquence des passages, des tarifs exigibles aux utilisateurs et des indices de qualité et de satisfaction de la clientèle, la prestation des services de transport a été confiée à des opérateurs (privés ou publics) en concurrence. Ces opérateurs doivent se concurrencer pour obtenir des contrats à durée déterminée et renouvelables en tentant d'offrir le meilleur rapport qualité/prix.

Des avantages

La gestion déléguée peut nécessiter des contrats de transport très détaillés et parfois coûteux, mais elle présente plusieurs avantages. Tout comme une personne bénéficie de la concurrence entre différents fournisseurs lorsqu'elle magasine la meilleure offre, les autorités publiques bénéficient de la concurrence dans le processus d'enchères. Elles peuvent profiter de l'expertise des opérateurs privés – en termes de gestion des risques d'exploitation – et se concentrer sur des améliorations de service comme des passages plus fréquents, de nouveaux trajets, etc.

Financièrement, les autorités publiques (et éventuellement les contribuables) en profitent aussi puisque la concurrence lors de l'obtention et du renouvellement de contrats de transport dans une région géographique donnée incite les opérateurs à contrôler leurs coûts tout en offrant un service plus fiable et ponctuel. Des coûts d'exploitation réduits permettent d'en obtenir plus avec le même montant d'argent investi. Davantage de fonds sont disponibles pour financer les services, une flotte plus récente ou d'autres besoins d'infrastructures sans presser le citron des contribuables.



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

En Europe, la gestion déléguée devient la norme. La France a appliqué ce modèle au transport en commun. Des pays sociaux-démocrates comme le Danemark et la Suède ont aussi réussi à réformer leur système de transport en commun grâce à des réductions substantielles dans les coûts d'exploitation, note l'auteur.

Des exemples ailleurs

De nombreuses expériences de telles réformes ont déjà été mises en place. En Europe, la gestion déléguée devient la norme et est favorisée par la Commission européenne. La France a appliqué ce modèle aux transports en commun depuis de nombreuses années. Des pays sociaux-démocrates comme le Danemark et la Suède ont aussi réussi à réformer leur système de transports en commun grâce à des réductions substantielles dans les frais d'exploitation.

Le modèle de gestion entièrement publique qui est en vigueur dans la plupart des centres urbains au Canada est de plus en plus abandonné dans les grandes villes partout dans le monde à cause de ses inefficacités et des coûts en croissance constante.

À Copenhague, les coûts par véhicule-heure d'autobus ont baissé de 24 % entre 1990 (l'année de la réforme) et 1998. En 2004, ils sont demeurés à 12 % sous le niveau initial. À Stockholm, depuis 1993, l'exploitation du métro, des autobus et des trains de banlieue a été mise en concurrence. La gestion déléguée a fait descendre les coûts de manière semblable, économisant 110 millions d'euros par année à SL, la société de transports en commun locale. De telles économies ont permis de compenser les coûts d'investissements massifs pendant plusieurs années. Parallèlement, la part de marché des transports en commun a augmenté et le taux d'utilisation, mesuré en déplacements complets, a augmenté de 13,8 % entre 1993 et 2005.

Il y a aussi l'exemple britannique. À Londres, le transport par autobus a été progressivement converti à la gestion déléguée entre 1985 et 1994. Les frais d'exploitation par véhicule-kilomètre, en tenant compte de l'inflation, ont diminué de 42 % entre 1986 et 1998. Ils ont augmenté après 2000, mais sont encore 20 % plus bas qu'au début. Ces réductions de coûts ont permis d'accroître le service de près de 70 % comparativement aux niveaux de 1986-1987. Les résultats sont semblables sur d'autres continents.

Même si la gestion déléguée est déjà présente dans certaines banlieues canadiennes, notamment dans les régions métropolitaines de Toronto ou de Montréal, elle est encore très limitée dans le secteur des transports en commun comparativement à d'autres pays développés. Il n'y a aucune raison de ne pas bénéficier dans ce secteur des avantages de la gestion déléguée autant qu'on le fait dans d'autres pays.

STM : que des reproches !

Qui payera au bout du compte pour ce nouveau conflit à la STM ? Nous, les otages, qui utilisons les transports en commun plus d'une fois par jour ! J'en ai plus que marre du système de transport. Non seulement nous sommes servis bêtement sans aucun sourire, mais le métro est plus que souvent en panne (Ah tiens ! trop souvent à l'heure de pointe) et les autobus pas tellement à l'heure aux arrêts. Sans compter l'état des autobus ou des wagons qui sont vraisemblablement de vrais dépotoirs ! Il est certain que nous, les usagers, avons aussi le mandat de garder les lieux propres… Cependant, alors que la carte mensuelle augmente deux fois par année, je ne vois aucune amélioration dans le service… Seul changement que j'ai vu ? De la publicité insignifiante sur nos cartes ! Et où va cet argent… Posez cette question aux bonnes personnes ! On surpaie un service qui ne va surtout pas en s'améliorant !

S. Raymond

Comme des bêtes…

Encore hier après-midi, à l'heure de pointe, à la station de métro Côte-Vertu, les deux escaliers mobiles à la sortie étaient immobiles, le changeur refusant de les mettre en marche pour des « raisons syndicales ». Des milliers de travailleurs fatigués de leur journée ont dû, sans dire un mot, monter les escaliers comme des bêtes. Plus les tarifs augmentent, plus cette société dirigée par des syndicats « communistes », torturent les usagers sans gêne. Quand les journalistes vont-ils enfin faire enquête et nous dire qui sont ces mafieux qui dirigent les opérations à la STM.

Luciana Damico

Les dindons de la farce

Chaque matin, je regarde avec mépris tous ces gens, seuls, dans leurs VUS qui envoient en fumée une ressource non renouvelable en ne pensant qu'à eux ou, pire, en n'y réfléchissant carrément pas. Je pose ce regard du haut de l'autobus que j'emprunte quotidiennement. Père d'une jeune famille ayant choisi, pour le bien des générations futures, de ne pas acheter de véhicule, j'ai une sensibilité certaine pour l'environnement, sensibilité que je partage d'ailleurs avec nombre d'autres personnes altruistes. Par contre, ce matin, sous la pluie, après que trois autobus trop pleins m'aient laissé poiroter au coin de la rue, je n'ai pu faire autrement que me dire que, de deux choses l'une, nous sommes les dindons de la farce de notre époque à nous priver pour que d'autres puissent abuser ; ou alors, pour m'éviter cette humiliation, nous devrions faire comme tout le monde, i.e. dormir au gaz et nous acheter une voiture… Non, nous sommes une famille après tout, le standard social milite en faveur de deux voitures pour véhiculer nos 1,7 enfants. En fait, cette ironie suremballée vise la STM et ses semblables qui, contrairement à leur mandat, nous donnent envie de nous acheter des « chars », des Hummer même ! Prix citron à la STM pour son mauvais service !

Dominic Jaar

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION ? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.



Tout-terrain.
Tout-puissant.
Tout petit prix.

Taux à la location d'un Pilot à partir de

> 1,9 %**

Camions 2007

Prix de location à partir de

268 $*

par mois/48 mois

Taux de financement à l'achat à partir de

2,9 %**





Element LX 2007 268 $* par mois/48 mois



Odyssey LX 2007 348 $* par mois/48 mois

Pilot LX 2007 398 $* par mois/48 mois

À l'achat ou à la location d'un Pilot, votre concessionnaire vous offre à utiliser à votre guise.† **1500 $**



Ridgeline LX 2007 398 $* par mois/48 mois

ÉVÉNEMENT CONDUISEZ GAGNANT

hondaquebec.ca

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez hondaquebec.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

OUI, ON A FAIT LE PLEIN

Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

HONDA

3477515A

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. Cette offre porte sur les véhicules neufs 2007 mentionnés ci-après. Période de location de 48 mois. Pour les véhicules, sont identifiés: a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant au terme de la location. Pilot LX 2RM (modèle YF2817EX) : a) 398 $, b) 5 324 $, c) 24 428 $. Element LX 2RM (modèle YH1737E) : a) 268$, b) 6 500 $, c) 19 364 $. Odyssey LX (modèle RL3827E) : a) 348 $, b) 7 058 $, c) 23 762$. Ridgeline LX 4RM (modèle YK1647E) : a) 398 $, b) 7 422 $, c) 26 526 $. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. †La carte-cadeau de 1 500 $ incluant les taxes est applicable à l'achat ou à la location sur tous les modèles Pilot. **Taux de location du Pilot applicable sur les modèles LX 2RM et LX 4RM 2007 uniquement : 1,9 % jusqu'à 48 mois. Taux de financement à l'achat d'un Odyssey 2007, Ridgeline 2007 : 2,9 % jusqu'à 36 mois, 3,9 % jusqu'à 60 mois. Element 2007 : 2,9 % jusqu'à 60 mois. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Photos à titre indicatif. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Valide seulement chez vos concessionnaires participants. Offre d'une durée limitée sujette à changement sans préavis par le manufacturier.

MONDE

Les nouvelles internationales
en continu sur **cyberpresse.ca/monde**

LE TOUR DU GLOBE

BANQUE MONDIALE
Paul Wolfowitz ne démissionnera pas

L'avocat de Paul Wolfowitz et le conseil d'administration de la Banque mondiale ont négocié pendant toute la journée pour permettre au président de l'organisation internationale de démissionner sans perdre la face. Peine perdue, a indiqué en soirée Robert Bennett, l'avocat de Wolfowitz, précisant que son client « ne démissionnera pas alors que des soupçons pèsent sur lui ». Il reviendra donc au conseil d'administration, qui doit se réunir ce matin, de décider du sort de Wolfowitz. Dans un rapport rendu public lundi, un comité ad hoc de la Banque mondiale a conclu que Wolfowitz avait violé plusieurs articles du règlement en accordant promotion et augmentation à sa compagne Shah Riza.
Richard Hétu, collaboration spéciale

IRAN
Nouvelle cause pour Shirin Ebadi

Le Prix Nobel de la paix Shirin Ebadi défendra l'universitaire irano-américaine Haleh Esfandiari, arrêtée le 8 mai dernier pour avoir agi « contre la sécurité nationale », a rapporté hier l'agence Isna. « À la demande la mère de Haleh Esfandiari, Shirin Ebadi, Abdolfateh Soltani et moi-même avons accepté de la défendre », a déclaré Mohammad Seifzadeh, cofondateur du Cercle de défense des droits de l'homme, dirigé par le Prix Nobel. Haleh Esfandiari, qui dirige le programme d'études sur le Moyen-Orient au Woodrow Wilson International Center for Scholars à Washington, a été arrêtée le 8 mai à Téhéran et incarcérée à Evin, où sont emprisonnés les détenus politiques, selon le centre de recherches.
AFP

POLOGNE
L'école contre les gais

Le ministre polonais de l'Éducation Roman Giertych, chef d'un parti d'extrême droite homophobe, a annoncé hier un amendement à une loi sur l'éducation pour interdire toute information sur l'homosexualité à l'école, malgré des mises en garde des institutions de l'UE. « La loi a pour but d'interdire l'accès à l'école aux organisations qui propagent l'homosexualité (...) et pour qu'elles ne puissent pas transmettre ce genre d'opinions et de comportements, comme c'était le cas jusqu'à présent », a déclaré à la presse M. Giertych. Le texte, s'il est adopté, obligera les directeurs des écoles à lutter contre « la propagation de l'homosexualité », qui est ainsi mise sur le même plan que la pornographie ou les contenus incitant à la violence, la haine et la discrimination.
AFP

ALLEMAGNE
Cher Nicolas..



PHOTO JACQUES DEMARTHON, AFP
La chancelière allemande Angela Merkel et le nouveau président français Nicolas Sarkozy.

« Lieber Nicolas », « chère Angela ». Le nouveau président français Nicolas Sarkozy et la chancelière allemande Angela Merkel ont ostensiblement affiché leur nouvelle complicité hier à Berlin, poursuivant ainsi une tradition d'amitié entamée par leurs prédécesseurs. « Chère Angela, j'ai grande confiance en toi, j'ai beaucoup d'amitié pour toi », s'est exclamé M. Sarkozy venu rencontrer Angela Merkel à Berlin quelques heures après la passation des pouvoirs avec Jacques Chirac. « Cher Nicolas, c'est une joie particulière pour moi que cette rencontre puisse avoir lieu au premier jour de ta présidence », lui avait auparavant lancé Angela Merkel.
AFP

BIRMANIE
Tour de vis

Les autorités en Birmanie ont brièvement détenu hier 15 partisans de l'opposante Aung San Suu Kyi, mais 40 autres, interpellés la veille, étaient toujours en détention, selon des militants pro-démocratie. Par ailleurs, on a appris que la junte militaire ne prolongerait pas en décembre les permis annuels d'activités d'au moins 24 associations indépendantes. Ce durcissement apparent est intervenu alors que l'ordre d'assignation à résidence de M^me^ Suu Kyi (61 ans), seul lauréat du prix Nobel de la paix privé de liberté dans le monde, doit être réexaminé par les généraux au pouvoir avant le 27 mai.
AFP

CHIFFRE DU JOUR

38

Le nombre de personnes qui ont été enlevées à Bogota depuis le début de l'année. L'an dernier, pendant la même période, il y avait eu 24 kidnappings. C'est donc une augmentation de 58 %.

Source : AFP



PHOTO MOHAMMED ABED, AFP
La bande de Gaza a connu hier sa pire journée depuis le début des affrontements entre les milices du mouvement islamiste Hamas et les forces de sécurité du Fatah. L'intensité des combats paralyse la ville de Gaza où les écoles et les magasins sont fermés.

La bande de Gaza au bord de la guerre civile

Le président palestinien pourrait décréter l'état d'urgence

AGNÈS GRUDA

Jafar Filfil a passé une bonne partie de la journée d'hier à réparer sa génératrice. Trois jours plus tôt, des tirs ont fait tomber la ligne électrique qui alimente son immeuble – ainsi qu'une bonne partie du centre-ville de Gaza.

« Même avec la génératrice, nous sommes incapables de faire fonctionner la pompe à eau. Actuellement, nous avons des réserves pour cinq jours tout au plus », expliquait cet analyste palestinien joint hier à Gaza. Il se demandait comment il allait fonctionner si jamais la violence qui s'est déchaînée à Gaza vendredi devait se poursuivre pendant plusieurs jours.

« Les militants combattent dans des zones civiles avec des grenades et des mitraillettes, il n'y a plus de lignes rouges, plus aucune considération pour la sécurité de qui que ce soit », constatait hier Al-Jazira.

Hier, la bande de Gaza a connu sa pire journée depuis le début des affrontements entre les milices du mouvement islamiste Hamas et les forces de sécurité du Fatah – les deux partis qui se sont joints il y a deux mois au sein d'un gouvernement d'unité nationale.

En matinée hier, des hommes armés du Hamas ont attaqué la maison du chef de sécurité du président palestinien Mahmoud Abbas, tuant cinq de ses gardes. Plus tard, la maison d'un autre responsable de la sécurité a été incendiée. Dans un autre incident, des hommes armés du Hamas ont attaqué un convoi policier, tuant une poignée de leurs propres militants.

Bilan de la journée: 14 morts. Bilan des cinq jours d'hostilités: plus de 40 morts.

Selon le correspondant du réseau Al-Jazira, Nour Odeh, une menace de guerre civile plane sur ce territoire palestinien encerclé de murs et de barbelés. « Les militants combattent dans des zones civiles avec des grenades et des mitraillettes, il n'y a plus de lignes rouges, plus aucune considération pour la sécurité de qui que ce soit », constatait hier la télévision arabe, citant son correspondant sur place.

Les deux factions ont conclu un nouveau cessez-le-feu hier, le quatrième depuis le début des affrontements. Mais en soirée, des tirs retentissaient dans la ville de Gaza, complètement paralysée depuis vendredi.

Les magasins de Gaza sont fermés, les écoles aussi, et plus personne ne va travailler, raconte Jafar Filfil, dans la trentaine, qui sert parfois de traducteur à des journalistes de passage.

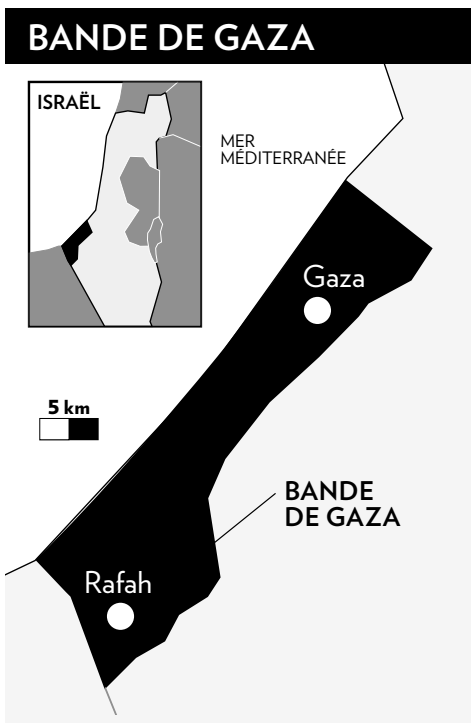
Un de ses voisins, employé de la télévision palestinienne, a tenté de se rendre au bureau hier, mais a dû rebrousser chemin tant les combats étaient intenses.

Selon M. Filfil, quelques dizaines de civils ont protesté hier dans les rues de Gaza, suppliant les deux factions d'arrêter de se battre.

« Les civils ne sont pas impliqués là-dedans, si ça continue, ce sera la catastrophe », s'inquiétait Jafar Filfil. Au bout du fil, derrière sa voix tremblante, on pouvait entendre le bruit des tirs.

Ajoutant au chaos général, l'aviation israélienne a mené hier deux raids aériens contre Gaza, réagissant ainsi à des tirs de roquettes qui ont fait trois blessés dans la ville de Sderot, au sud d'Israël.

Après six jours de violences qui ont coûté la vie à 42 Palestiniens et en ont blessé plus d'une centaine, le président Abbas a ordonné « à l'ensemble des services de sécurité et aux hommes armés de cesser le feu immédiatement ». Si les violences se poursuivent, M. Abbas, qui doit se rendre aujourd'hui dans la bande de Gaza, pourrait décréter l'état d'urgence.



Population : 1,4 million
Principale ville : Gaza
Religion : 98,7% musulmans sunnites
Population sous le niveau de pauvreté : 63%

La Maison-Blanche trouve son « tsar de la guerre »



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Recherché: spécialiste des questions militaires – de préférence un général – pour superviser la gestion des guerres d'Irak et d'Afghanistan.

Compte tenu de la situation dans ces deux pays, il ne faut peut-être pas s'étonner que les candidats ne se soient pas bousculés au portillon.

Mais, plusieurs semaines après avoir affiché son offre d'emploi, la Maison-Blanche a fini par trouver son « tsar de la guerre », pour reprendre une expression populaire chez les journalistes. Le général de l'Armée de terre Douglas Lute a été choisi par le président George W. Bush pour occuper cette fonction de coordonnateur des opérations en Irak et en Afghanistan.

Le militaire ne manque sans doute pas d'expérience. Nommé directeur des opérations au Pentagone en septembre dernier, il a notamment participé à la guerre du Golfe en 1991 et dirigé en 2002 une division multinationale au Kosovo. S'il est confirmé par le Sénat, il occupera le rôle d'assistant du président et de conseiller adjoint à la sécurité nationale.

L'idée d'un « tsar de la guerre » est celle de Steve Hadley, conseiller à la sécurité nationale. Le successeur de Condoleezza Rice voulait s'adjoindre une personnalité forte qui se consacrerait exclusivement aux conflits d'Irak et d'Afghanistan.

Les critiques de Hadley lui ont reproché de chercher à se décharger d'une responsabilité qui est la sienne. D'autres ont souligné que la création d'un nouveau poste compliquerait la chaîne de commandement.

Stephen Hadley n'est évidemment pas de cet avis. Selon lui, la nomination d'un « tsar de la guerre » forcera les militaires du Pentagone et civils du département d'État à mettre un terme à leurs différends et à agir de conserve.

L'embauche du général Lute intervient alors que l'Irak et l'Afghanistan continuent d'être en proie à la violence et à l'instabilité. Le nouveau « tsar de la guerre » aura notamment comme responsabilité la mise en application de la nouvelle stratégie irakienne.

LA RUÉE VERS LE NORD

L'eau du désert

« Ils n'auront ni faim ni soif, et la chaleur du désert ou le soleil ne les affectera pas. Celui qui a de la compassion pour eux les guidera et les amènera près d'une source d'eau. » — Isaïe (49 : 10) Se peut-il que le prophète se soit trompé ? Car c'est par centaines que meurent chaque année les immigrants illégaux qui se hasardent dans le désert situé à l'ouest de Tucson. De soif, d'épuisement, d'une piqûre de serpent. C'est là que prend fin, pour eux, « la ruée vers le Nord ».



NICOLAS BÉRUBÉ

TUCSON, Arizona — À l'ouest de Tucson, le désert est parsemé de buissons séchés et de routes de terre qui semblent ne mener nulle part. Un silence assourdissant fait bourdonner les oreilles, comme dans une salle de concert vide. Il n'y a pas un mouvement ici, pas une brise. Au loin, les larges montagnes ocre semblent peintes sur une toile. Quand l'un des rares arbres meurt, il tombe et devient blanc comme de la craie.

Il fait chaud en ce samedi matin, mais ce n'est rien. L'été, le mercure monte jusqu'à 55 degrés.

C'est par ici que passent chaque année des milliers d'immigrants clandestins en route vers le Nord. Dans le grand manège de l'immigration illégale, le désert à l'ouest de Tucson est une autoroute à six voies. L'an dernier, plus de 300 cadavres ont été retrouvés dans la région par les autorités. Certains meurent d'une morsure de serpent à sonnette. D'autres parce qu'ils arrivent au bout de leurs forces et ne peuvent plus faire un pas. La majorité de ceux qui meurent succombent à la soif.

Jay Young sort de son pick-up blanc, en referme la porte. Il inspecte les deux bidons d'eau posés par terre, près d'un buisson aussi sec que du papier de riz.

« Ils sont encore pleins, dit-il en se relevant. Je ne sais jamais si c'est bon signe quand les barils sont pleins. Soit personne n'est passé. Soit personne n'a vu qu'il y avait un point d'eau ici. »

L'organisation pour laquelle il travaille, Humane Borders, fait ce qu'aucune autre organisation n'ose faire : établir et maintenir une série de points d'eau dans le désert. Les points sont composés de deux bidons peints pour éviter que le soleil ne chauffe l'eau, et surmontés d'une grande perche au bout de laquelle flotte un drapeau bleu, le symbole universel de l'eau.

Les points d'eau sont là pour sauver les immigrants qui traversent la région désertique. Ils doivent marcher durant plus d'une semaine dans un terrain aride, parfois montagneux, dépourvu de cours d'eau. « Je n'ai jamais rencontré d'immigrant aux points d'eau, explique M. Young. Mais l'été, on doit remplir les bidons une fois par jour. Ils se vident vite. »

Assise dans son bureau au centre-ville de Tucson, la directrice de Humane Borders, Sue Goodman, explique que c'est après avoir déménagé du Texas que son mari et elle ont eu l'idée de lancer Humane Borders, il y a deux ans et demi.

« On lisait dans les journaux que des cadavres d'immigrants étaient retrouvés dans le désert. C'était devenu un fait presque banal ici. Nous avons décidé de faire quelque chose. »

Organisme catholique, Humane Borders jouit d'un budget annuel d'environ 160 000 $US, qui provient pour moitié de dons du public et pour moitié de fonds gouvernementaux.

« Le gouvernement a compris que ça coûte moins cher de sauver les gens dans le désert que de les laisser mourir. Chaque corps trouvé dans le désert coûte 1900 $US au gouvernement en services et autorisations de toutes sortes. C'est donc près de 600 000 $US par année pour la seule région de Tucson. »

« Nous avons des ennemis, ajoute-t-elle. Plusieurs personnes estiment que nous aidons les immigrants à venir ici. J'ai reçu des menaces de mort sur ma boîte vocale. Mais personne n'est encore jamais venu me voir en personne. »

400 croix de bois

Les immigrants qui meurent dans le désert sont pris en charge par l'État. Ceux qui sont identifiables sont envoyés à leur famille, au Mexique ou ailleurs. Les autres, ceux que personne ne réclame, sont enterrés dans des dizaines de petits cimetières disséminés dans les petites municipalités le long de la frontière.

La Presse a visité l'un de ces cimetières, appelé Terrace Park. Il est situé au bout d'une route perdue, blanchie par le soleil. Le cimetière comprend deux sections. La première est située près de la route. Sur les pierres tombales de granit sont gravés les noms des familles du village : Jones, Sawyer, Hill. De grands palmiers s'élèvent dans le ciel et du gazon vert recouvre l'endroit.

La deuxième section est cachée. On y accède en empruntant un chemin de terre qui s'enfonce dans un semblant de forêt. De l'autre côté s'ouvre un grand champ qui semblerait en friche si des centaines de petites croix blanches n'y étaient pas plantées en lignes droites, avec dessus l'inscription « No olvidado », « pas oublié ». Ils sont appelés « John Doe » sur leur pierre tombale, qui a la forme et la taille d'une brique.



PHOTO PÉNÉLOPE FORTIER, COLLABORATION SPECIALE

Un camion de Humane Borders va remplir des bidons d'eau postés dans le désert, près de Tucson, Arizona. Josh, un bénévole, voit à la bonne marche des opérations.

C'est ici que sont enterrés les immigrants clandestins. Ceux qui sont morts en traversant le désert. Ceux dont on ne sait pas le nom. Il y a près de 400 croix de bois dans la deuxième section du cimetière Terrace Park, situé à quelques kilomètres de la frontière mexicaine. Un endroit où la chaleur est tellement insupportable que les résidants suspendent de grandes couvertures de feutre à leurs fenêtres pour garder leur maison au frais.

En prenant une gorgée d'eau, on en verse un peu par terre. La terre l'absorbe et 10 secondes plus tard, le sol est aussi sec qu'avant.

DEMAIN : LA VIE D'YVONNE MORENO

MULTIMÉDIA
Regardez le reportage multimédia de Nicolas Bérubé sur l'immigration clandestine sur www.cyberpresse.ca/nord

Les sénateurs américains planchent sur une réforme de l'immigration

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Les sénateurs républicains et démocrates mettaient hier la dernière main à une réforme de la politique d'immigration qui permettrait de régulariser la situation de millions de clandestins aux États-Unis.

L'examen de cette réforme devrait commencer lundi, le chef de la majorité démocrate du Sénat Harry Reid ayant finalement décidé de retarder l'ouverture prévue hier de ce débat crucial, censé réformer une politique d'immigration en souffrance.

Malgré d'intenses discussions qui se sont poursuivies jusqu'à tard dans la soirée de mardi, les sénateurs n'avaient pas pu finaliser un compromis hier, butant notamment sur les permis de travail temporaires et le problème du regroupement familial.

« J'avais une très bonne impression hier soir que des progrès avaient été réalisés, mais je n'en suis plus si sûr aujourd'hui », a avoué M. Reid.

« Notre système d'immigration est cassé et doit être réparé, a-t-il ajouté. Mais ce faisant, nous ne voulons pas le rendre pire que ce qu'il était auparavant. »

Quelques progrès ont été accomplis toutefois en ce qui concerne la régularisation des clandestins, qui seraient 12 millions aux États-Unis, mais M. Reid a regretté « être encore loin de là où nous devons être ».

La complexité du dossier, qui porte entre autres sur la sécurité aux frontières, les pénalités envers les employeurs embauchant des travailleurs clandestins, la possibilité d'obtenir la nationalité américaine pour les immigrants vivant depuis longtemps aux États-Unis et la création d'un programme d'employés temporaires, a incité les sénateurs républicains à réclamer plus de temps.

L'entretien de votre véhicule n'est pas un jeu.

Nos experts remettront votre véhicule en parfait état grâce à ces offres spéciales d'entretien printanier.

Offre d'entretien « Tranquillité d'esprit »
54,95 $†
L'huile synthétique Mobil 1 est maintenant disponible chez votre concessionnaire Chrysler • Jeep MD • Dodge.
Comprend :
☑ Jusqu'à 5 litres d'huile 5W30 Mopar
☑ Un filtre à huile Mopar ☑ Graissage (s'il y a lieu)
☑ Appoint du liquide lave-glace
☑ Permutation des 4 pneus
☑ Inspection « Tranquillité d'esprit »
☑ Rapport écrit des résultats
†D'autres frais peuvent s'ajouter pour les moteurs diesels, les V10, les V8 HEMI MD, la mise au rebut des liquides et pour les liquides semi-synthétiques et synthétiques.

Offre spéciale « suspension et direction »
64,95 $*
Faites inspecter votre véhicule dès aujourd'hui pour vous assurer de rouler sans problèmes.
☑ Réglage du parallélisme des 4 roues
☑ Inspection de la suspension avant et arrière
☑ Inspection de la direction
☑ Rapport écrit des résultats
*Pièces en sus

Freins V-Line Mopar
Garantie à vie**
129,95 $
Le service d'entretien régulier de véhicule comprend :
☑ Remplacement des plaquettes ou des segments
☑ Inspection des disques et des étriers avant, du maître-cylindre, des fixations et des flexibles de freins
☑ Appoint du liquide du maître-cylindre
☑ Vérification de la condition du liquide pour freins
**Garantie limitée à vie sur les plaquettes et segments de freins Value Line. Coûts d'usinage/de remplacement des disques/tambours de frein en supplément, si requis. Offre valide sur les véhicules DaimlerChrysler seulement.

Ballon de soccer GRATUIT
Vos experts s'amuseront avec ce ballon de soccer Mopar de taille réglementaire, qui vous est offert GRATUITEMENT* à l'achat d'une des offres spéciales d'entretien printanier énumérées ci-dessus. Ce ballon, en similicuir durable, arbore les couleurs de Mopar avec des sections métalliques nacrées distinctives.
*Jusqu'à épuisement des stocks

Guy
• Formé par l'usine
• Pièces Mopar
• Outils diagnostiques spécialisés
• Valeur remarquable
« Vous pouvez compter sur moi. »

Pratique. Abordable.
Chrysler Jeep Dodge SERVICE
Nous sommes les meilleurs. Laissez-nous vous le prouver.

SEULEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP MD • DODGE

Ces offres d'entretien ainsi que les prix et les incitatifs qui les accompagnent ne s'appliquent qu'aux concessionnaires Chrysler • Jeep MD • Dodge participants. Les prix affichés ne comprennent pas les taxes. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails et conditions. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Des frais environnementaux peuvent s'appliquer. Offres en vigueur jusqu'au 30 juin 2007. Jeep est une marque de commerce déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc.

3476917A
3476934

Les Britanniques mobilisés pour retrouver Maddie

Sportifs, écrivains, hommes d'affaires… C'est toute la Grande-Bretagne qui se mobilise pour retrouver Madeleine McCann disparue le 3 mai dernier dans le sud du Portugal. La police croit tenir un suspect, mais la petite de 4 ans est toujours introuvable.

YVES SCHAËFFNER
COLLABORATION SPÉCIALE



PHOTO FRANCISCO LEONG,AFP

Kate et Gerry McCann, les parents de la petite Maddie, avec leurs jumeaux à Praia da Luz en Algarve dans le sud du Portugal. L'enquête policière piétine et leur fille reste introuvable.

LONDRES — Ce n'est pas tous les jours que le présentateur du bulletin de 22h de la BBC quitte son studio pour présenter les nouvelles. Hier et avant-hier, Huw Edwards était au Portugal pour faire état des progrès dans l'enquête sur l'enlèvement de la petite Madeleine McCann.

Le journaliste n'avait malheureusement pas grand-chose à dire 13 jours après la disparition de Madeleine, surnommée Maddie. La police portugaise a bien désigné un ressortissant britannique comme « suspect », mais elle a du même souffle ajouté ne pas avoir suffisamment de preuves pour l'accuser. Quant à la petite, elle est toujours introuvable.

Cette histoire qui tient en haleine toute le Royaume-Uni a commencé le soir du 3 mai. Kate et Gerry McCann, en vacances à Praia da Luz, dans le sud du Portugal, vont manger dans un restaurant à 50 mètres de leur appartement où dorment leurs jumeaux et leur fille Maddie.

En allant vérifier que tout va bien, les parents découvrent horrifiés que la porte d'entrée est ouverte et que la fenêtre de la chambre des enfants est brisée. Maddie a disparu. Une immense enquête s'ouvre. Scotland Yard dépêche des hommes sur place, les journaux, en Angleterre comme au Portugal publient des affiches de la petite blonde souriante.

Des joueurs de soccer mettent alors rapidement leur voix à contribution. Christiano Ronaldo, le milieu de terrain portugais de Manchester United, lance un appel public pour retrouver Madeleine. Il sera suivi de nombreux autres, dont David Beckham, en Espagne.

Puis, plusieurs personnalités bien connues – dont l'auteur J.K. Rowling et le joueur de soccer Wayne Rooney – décident d'offrir plus de 5 millions de dollars à quiconque pourrait fournir une information permettant de retrouver la fillette.

Malgré cette offre de récompense mirobolante – à titre de comparaison, Jeunesse au Soleil offrait 10 000$ dans le cas de Jolène Riendeau à la fin des années 90 –, l'enquête peine à avancer.

Les parents continuent toutefois d'espérer que leur fille est en bonne santé. « Nous ne pouvons même pas songer à retourner à la maison en ce moment, nous ne pouvons même pas laisser entrer cette pensée dans nos têtes », a expliqué la mère de Madeleine mardi.

Le seul suspect « officiel », un expatrié britannique nommé Robert Murat, a soutenu mardi qu'on avait fait de lui « un bouc émissaire ». Le divorcé de 33 ans dont la villa a été fouillée de fond en comble lundi et mardi, vit au Portugal depuis plusieurs années en compagnie de sa mère.

Ces accusations ont « ruiné ma vie et rendent la situation très difficile pour ma famille ici et en Grande-Bretagne, a expliqué Murat à un journaliste de Sky News. La seule manière pour moi de survivre à ça, c'est s'ils attrapent le ravisseur de Madeleine. »

Hier, la police portugaise a également passé au peigne fin l'appartement d'un citoyen russe, lié à Robert Murat. L'homme, identifié comme étant Sergueï Malinka, a été embarqué par la police. Mais la police qui a saisi deux ordinateurs à son domicile, n'a toutefois pas offert de précisions. Technicien en informatique, Malinka aurait créé le site web de l'agence immobilière de Murat.

Un fonds d'aide a aussi été lancé hier en Angleterre par John McCann, un oncle de la petite Maddie. « Ce fonds va aider notre famille à retrouver notre chérie, notre petite nièce », a expliqué l'homme. Il a annoncé que si tout l'argent amassé n'était pas utilisé pour retrouver Maddie, les sommes restantes serviraient à tenter de retracer d'autres enfants disparus en Grande-Bretagne et au Portugal.

Le prince Harry n'ira pas à la guerre

AGENCE FRANCE-PRESSE

LONDRES — L'armée britannique a renoncé hier à envoyer le prince Harry en Irak en raison des risques trop élevés que cela représente pour la sécurité du sous-lieutenant royal et de ses hommes.

Le chef d'état-major de l'Armée de terre britannique, le général Richard Dannatt, a annoncé que le prince Harry, troisième dans l'ordre de succession au trône d'Angleterre, ne « serait pas envoyé » en Irak.

Le prince Harry, 22 ans, s'est aussitôt dit « extrêmement déçu » de cette décision, selon un communiqué de Clarence House, la résidence officielle de son père, le prince Charles.

Il a cependant précisé qu'il ne quitterait pas l'armée, comme la presse lui en avait parfois prêté l'intention si on lui refusait la possibilité de servir avec ses hommes en Irak.

Le déploiement du régiment de la cavalerie de la maison royale des Blues and Royals dans lequel sert Harry avait été annoncé en février. Il devait être déployé en Irak, à l'occasion d'une relève, en mai.

Le prince aurait dû diriger une unité blindée de 12 hommes pour des opérations de reconnaissance.

« Je suis arrivé à cette décision définitive après une dernière série de consultations, et une visite en Irak à la fin de la semaine dernière », a déclaré le général Dannatt dans un communiqué.

« Il y a eu un certain nombre de menaces spécifiques – certaines rapportées, d'autres non – directement en relation avec le prince Harry en tant qu'individu, a-t-il souligné. Ces menaces l'exposent non seulement lui mais aussi ceux qui l'entourent à un point que je juge maintenant inacceptable. »

Le chef d'état-major est ainsi revenu sur sa décision annoncée le 30 avril d'envoyer le prince en Irak. « Comme dans toute opération militaire, les circonstances changent et donc les décisions aussi, si nécessaire », s'est-il justifié hier.

Les risques encourus par le prince avaient été mis en exergue par la déclaration d'un responsable de l'armée du Mahdi, assurant que l'un des objectifs de la plus importante milice chiite était « de capturer Harry ».

Le prince « comprend pleinement et accepte la difficile décision du général Dannatt et reste engagé dans sa carrière militaire », a indiqué Clarence House.

LE BONHEUR NE S'ACHÈTE PAS. LA SÉCURITÉ, OUI.



CONTINUEZ LA BELLE VIE

AVEC LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

+ Encaissables en tout temps.
+ Taux d'intérêt de **3,50 %** la première année.
+ Aucuns frais de gestion et d'administration.
+ En vente jusqu'au **1er juin 2007**.

ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC

VOS ÉCONOMIES GARANTIES À 100 %

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements Québec

3474675A

3479147

SUITES DE LA UNE

Montréal envisage le retour des péages

PLAN
suite de la page A1

Depuis l'abolition des péages au Québec en 1984, l'idée de les réintroduire a été maintes fois évoquée, notamment sous l'administration du maire Pierre Bourque. Chaque fois, les opinions divergentes s'étaient vite manifestées.

Ce fut le cas en novembre dernier, quand une rumeur voulant que Montréal ramène les péages sur son territoire est née. À l'époque, le maire de Longueuil, Claude Gladu, avait manifesté son mécontentement devant cette mesure qu'il qualifiait de « négative et inefficace ». M. Gladu avait affirmé que les péages seraient « une injustice pour les gens de la Rive-Sud » et que « les ponts seraient deux fois plus congestionnés » car le trafic serait ralenti.

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, s'était dit ouvert à l'idée à condition que les revenus générés soient utilisés à la fois pour le développement des transports en commun et pour le renouvellement des infrastructures routières.

Des groupes environnementaux s'étaient pour leur part réjouis de l'idée. Selon leurs calculs, l'instauration d'un péage de 1$ à l'entrée de la ville rapporterait 250 millions par année à l'administration, une somme qui pourrait aider considérablement le développement des transports en commun.



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Verra-t-on un jour réaparraître les postes de péages aux ponts, abolis en 1984?

Même si les Montréalais appuyaient unanimement le retour des péages au cours de la séance de consultations publiques des prochaines semaines, la métropole ne se dotera pas de péages de sitôt. Selon le mode de péage retenu, les gouvernements provincial ou fédéral devront donner leur accord à tout projet relevant d'eux. Par exemple, pour remettre des postes de péage sur les ponts, des infrastructures de compétence fédérale, Ottawa devra donner son accord.

En plus des péages, deux autres propositions pour financer les transports en commun seront présentées demain dans le Plan de transports de Montréal. La Ville suggérera notamment d'utiliser une partie de la TPS. La teneur de la troisième proposition demeure inconnue.

En plus de parler de financement, Montréal présentera ses plans de développement pour son réseau de transports en commun. Tramways, voies réservées, prolongement du métro, pistes cyclables... Plusieurs points seront abordés.

— Avec la collaboration de Sébastien Rodrigue et d'Éric Clément

Des familles éprouvées par le lock-out

DEUIL
suite de la page A1

Ces derniers avaient tenu une journée de grève, jeudi dernier, suivie d'une autre demi-journée, avant-hier.

Jusqu'à nouvel ordre, le cimetière est ouvert aux visiteurs, mais les activités d'inhumation, de crémation et d'entretien sont interrompues. La direction dit agir ainsi pour « respecter la quiétude des familles endeuillées et l'intégrité des lieux de sépulture ».

Antonio Mucci n'en veut pas au syndicat, mais à la partie patronale qui a déclenché un lock-out. L'homme d'origine italienne de 52 ans songe même à entamer une poursuite si d'autres familles endeuillées victimes du conflit de travail s'unissent à lui.

« Mes parents avaient payé leur place *cash* dans le Mausolée il y a 20 ans, regrette-t-il. Ma mère a souffert dans une résidence pendant cinq ans. Et là, le Bon Dieu ne peut même pas venir la chercher en paix. C'est irrespectueux! »

Antonio Mucci est celui qui, en 1973, a été condamné à huit ans de prison pour tentative de meurtre contre le journaliste Jean-Pierre Charbonneau. « J'ai eu un passé criminel, mais je peux être en deuil parce que ma mère est morte », a-t-il lancé à *La Presse*, interrogé sur ses liens avec la mafia.

Sa mère était exposée pour la dernière fois, lundi soir, au Complexe funéraire Loreto, dans Saint-Léonard. Après avoir reçu un appel de la direction du cimetière, le salon a annoncé aux enfants de la famille Mucci que l'inhumation de leur mère était reportée... à une date indéterminée. « Heureusement, ma mère ne souffre pas. Mais pour nous, c'est beaucoup d'émotion », a confié le caïd du clan calabrais.

Un conflit de travail qui dure

Selon Me Guy Dufort, qui représente la partie patronale, de 40 à 60 services se font chaque semaine au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, que ce soit des inhumations ou des crémations.

Les négociations avec les employés, dont la convention collective est échue depuis décembre 2003, ont débuté il y a plus de 14 mois.

Le 2 avril dernier, les 130 membres du Syndicat des travailleurs du cimetière, affilié à la CSN, ont voté à 98,8 % en faveur d'un mandat de grève générale illimitée. Ensuite, ils ont déclenché plusieurs moyens de pression. Ils ont notamment cessé les mises en terre les fins de semaine en heures supplémentaires.

Selon la direction, les employés ont trop négligé la propreté du cimetière au cours des derniers jours. Surtout dimanche dernier, jour de la fête des Mères. « On ne peut pas se permettre d'accueillir des familles sur des lieux de sépulture où traînent des sacs-poubelles. C'est un manque de respect, indique Me Dufort. C'est un endroit religieux, de recueillement. »

Le cimetière a annoncé aux salons funéraires qu'il était fermé. « La plupart des familles ont un terrain acheté depuis longtemps. On leur demande de trouver des moyens d'entreposer les cercueils en attendant. Un peu comme on fait en hiver », explique Me Dufort, qui travaille au cabinet Heenan Blaikie.

De son côté, le syndicat doit consulter ses membres à huis clos, aujourd'hui, en assemblée générale. « Les moyens de pression, somme toute, étaient légers, plaide le président, Daniel Maillet. La direction voulait aller en lock-out. Son attitude a toujours été un peu cow-boy. »

Le syndicat demande pour ses membres – qui bénéficient présentement d'un REER collectif – la mise sur pied d'un régime de retraite « à prestations déterminées avec possibilité de rachat d'années de service antérieures ». Ils revendiquent également un meilleur encadrement des primes de départ, une réduction de la semaine de travail à quatre jours, un moindre recours à la sous-traitance et la garantie de 36 semaines de travail à une soixantaine d'employés saisonniers.

La direction souligne que son offre représente une augmentation salariale de 33 %, sur une période de trois ans. Il serait « déraisonnable » que les travailleurs saisonniers travaillent 36 semaines plutôt que 26. « On ne peut pas tondre la pelouse l'hiver », lance Me Dufort. La demande de rachat d'années de service antérieures exigée par le syndicat pour le régime de retraite compromettrait la santé financière du cimetière, ajoute-t-il, car cela représente un coût de 15 millions.

ROGERS SANS-FIL

MONTRÉAL
1104, rue Ste-Catherine O. 514-877-0090
3573, boul. St-Laurent 514-288-0600
4455, rue Saint-Denis 514-845-8353
2360, rue Notre-Dame O. 514-983-1666
Centre Eaton 514-849-5646
Place Ville-Marie 514-394-0000
9012, boul. de l'Acadie 514-387-9999
1201, avenue Greene 514-933-8000
5150, rue Jean-Talon O. 514-341-2221
5954, boul. Métropolitain E. 514-257-8826
Place Alexis-Nihon 514-865-9949
Place Bourassa 514-324-3180
Place Versailles 514-355-0003
Les Galeries d'Anjou 514-356-0356
2116, rue Guy 514-932-3113
Centre Rockland 514-735-4086
997, rue St-Antoine O. 514-866-3326
3339L, boul. des Sources 514-683-3333
2758, boul. St-Charles 514-428-9000
Carrefour Angrignon 514-368-4230
Place Vertu 514-745-0745
2100, boul. Marcel-Laurin 514-856-1884
Centre Montpellier 514-747-1777
Fairview Pointe-Claire 514-695-1554
Complexe Desjardins 514-842-0288
1, rue De Castelnau E. 514-262-6666
BELŒIL
Mail Montenach 450-467-4286
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville 450-449-4998
BROSSARD
Mail Champlain 450-671-3300
Place Portobello 450-671-4744
CHÂTEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste 450-692-2201
Centre Régional Châteauguay 450-692-5136
DELSON
28D, boul. Marie-Victorin 450-444-2100
DRUMMONDVILLE
965, boul. St-Joseph 819-478-9977
Promenades Drummondville 819-475-5024
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1 819-663-8580
Promenades de l'Outaouais 819-561-3031
GRANBY
583, boul. Boivin 450-777-6612
Galeries Granby 450-375-4355
GREENFIELD PARK
3312, boul. Taschereau 450-671-2303
HULL
Les Galeries de Hull 819-775-3687
442, boul. St-Joseph 819-776-4377
ÎLE-DES-SŒURS
Centre commercial Le Village 514-591-3838
ÎLE-PERROT
15, boul. Don-Quichotte 514-425-5505
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N. 450-755-5000
Galeries Joliette 450-760-3000
LAVAL
2142, boul. des Laurentides 450-629-6060
Centre Laval 450-978-1081
1888, boul. St-Martin O. 450-682-2640
241C, boul. Samson 450-969-1771
Carrefour Laval (boutique) 450-687-5386
Carrefour Laval (kiosque) 450-686-7566
1273, boul. Curé-Labelle 450-680-1234
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly 450-442-1566
Place Désormeaux 450-679-9077
MAGOG
221, rue Principale O. 819-843-4455
POINTE-AUX-TREMBLES
Carrefour de la Pointe 514-642-6334
REPENTIGNY
494A, rue Notre-Dame 450-657-3666
Les Galeries Rive-Nord 450-581-7756
ROSEMÈRE
Place Rosemère 450-971-2000
135, boul. Labelle 450-419-7630
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno 450-653-7472
SAINT-CONSTANT
Méga-Centre St-Constant 450-635-9022
SAINT-EUSTACHE
360E, boul. Arthur-Sauvé 450-974-9299
SAINT-HUBERT
Complexe Cousineau 450-926-5656
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe 450-261-9991
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
Carrefour Richelieu 450-359-4941
Les Halles St-Jean 514-880-1888
SAINT-JÉRÔME
Carrefour du Nord 450-436-5895
60, rue Bélanger 450-431-2355
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Centre Valleyfield 450-373-0519
SHERBROOKE
2980, rue King O. 819-566-5555
Carrefour de l'Estrie 819-822-4650
SOREL
Promenades de Sorel 450-746-2079
TERREBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10 450-964-1964
Les Galeries de Terrebonne 450-964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges 819-372-5000
5635, boul. Jean-XXIII 819-372-5005
Centre Les Rivières 819-694-6812
VICTORIAVILLE
La Grande Place 819-357-5007